DOCUMENT RESUME

ED 423 690 FL 025 493

AUTHOR	Martel, Guylaine
TITLE	Pour une rhetorique du quotidien. Recherches Sociolinguistiques 4. (Toward a Rhetoric of Daily Language Use).
INSTITUTION	International Center for Research on Language Planning, Quebec (Quebec).
ISBN	ISBN-2-89219-271-4
PUB DATE	1998-00-00
NOTE	199p.
AVAILABLE FROM	Universite Laval, Departement de langue et linguistique, Quebec G1K, 7P4, Canada.
PUB TYPE	Reports - Research (143)
LANGUAGE	French
EDRS PRICE	MF01/PC08 Plus Postage.
DESCRIPTORS	Foreign Countries; Interpersonal Communication; Interviews; *Language Patterns; Language Research; *Language Usage; *Linguistic Theory; Native Speakers; *Persuasive Discourse; *Pragmatics; *Rhetoric

ABSTRACT

A study, based on a single sociolinguistic interview conducted in French in Canada, analyzed language patterns typical of daily interaction, particularly that found in argumentation. It is found that speakers show a natural ability to use reasoning and processes to construct an argument adapted to the particular communication situation. Such an ability falls into the area of "natural rhetoric." In contrast to formal rhetoric, which comes from scholarly knowledge, natural rhetoric develops through contact with others. Detailed analysis of oral discourse production reveals argumentative schemas that have great coherence and complexity. It indicates the speaker's natural competence in exploiting, proportioning, and articulating a range of argumentative processes. It also suggests that the discourse of "ordinary life" is not ordinary at all. Contains 119 references. (Author/MSE)

****
* Reproductions supplied by EDRS are the best that can be made *
* from the original document. *
****

ED 423 690

GUYLAINE MARTEL

POUR UNE RHÉTORIQUE DU QUOTIDIEN

U.S. DEPARTMENT OF EDUCATION
Office of Educational Research and Improvement
EDUCATIONAL RESOURCES INFORMATION CENTER (ERIC)
This document has been reproduced as received from the person or organization originating it.
☐ Minor changes have been made to improve reproduction quality.
• Points of view or opinions stated in this document do not necessarily represent official OERI position or policy.

PERMISSION TO REPRODUCE AND DISSEMINATE THIS MATERIAL HAS BEEN GRANTED BY
Denise Deshaies
TO THE EDUCATIONAL RESOURCES INFORMATION CENTER (ERIC)

dirat 1

RECHERCHES SOCIOLINGUISTIQUES / 4

FL025493

GUYLAINE MARTEL

POUR UNE RHÉTORIQUE DU QUOTIDIEN

CIRAL
Recherches sociolinguistiques/4
Université Laval
Québec
1998

Données de catalogage avant publication (Canada)

Martel, Guylaine, 1961-

Pour une rhétorique du quotidien

(Recherches sociolinguistiques; 4)
Comprend des réf. bibliogr.

ISBN 2-89219-271-4

1. Communication orale. 2. Argumentation. 3. Rhétorique. 4. Conversation. 5. Analyse du discours. 6. Interaction sociale. I. Centre international de recherche en aménagement linguistique. II. Titre. III. Collection.

P95.M37 1998 808.5 C98-940823-X

Directrice de la collection
«Recherches sociolinguistiques»: DIANE VINCENT

Éditrice déléguée: GUYLAINE MARTEL

Dessin de la couverture: LUCETTE HAMELIN

Éditeur: **CIRAL**
Département de langue et linguistique
Université Laval
Québec (Québec)
G1K 7P4

©GUYLAINE MARTEL

ISBN: 2-89219-271-4

Dépôt légal – 3e trimestre 1998
Bibliothèque national du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

Il est illégal de reproduire cet ouvrage sans autorisation,
conformément aux dispositions de la loi sur les droits d'auteur.

J'adore inventer des quotidiens imprimés dans les détails d'un dédale de pièces audacieusement tapissées. Tout pour fuir la haine.

Jean-François Caron

AVANT-PROPOS

Merci à Mimi et à tous nos précieux et généreux informateurs, témoins secrets qui, dans l'anonymat de leur cuisine, donnent chaque jour vie à la langue, n'en déplaise à ceux qui voudrait la voir s'«endorgiser».

Merci aux collègues et amis qui partagent avec moi la passion des mots de tous les jours et le respect de la parole ordinaire, si banale et si vibrante à la fois, si puissante et parfois si mal entendue.

Merci, Diane, pour l'ouverture sur la vie de nos plus illustres rhétoriciens: «T'avais raison <ah oui?> c'est fascinant».

Merci aux organismes qui ont soutenu cette recherche: le Fonds FCAR, le Fonds de soutien de l'Université Laval, le CIRAL ainsi que le CRSH pour l'aide accordée aux projets dirigés par Diane Vincent et Marty Laforest.

INTRODUCTION

Le discours argumentatif constitue la forme la plus évidente du rejet de l'agression, même dans nos interactions sociales les plus quotidiennes. En effet, consentir à la discussion, mettre en jeu son opinion et considérer celle des autres, c'est reconnaître à chacun un droit égal à la parole et témoigner, à l'égard de celui qui la prend, le respect dû à un semblable. Contrairement à la violence qui naît dans la divergence et l'inégalité pour trouver sa fin dans le conflit, l'argumentation repose sur des relations égalitaires et vise l'accord, le consensus.

L'étude qui suit est née d'un vif intérêt pour le langage en tant que manifestation privilégiée de l'interaction, en ce qu'il constitue l'expression par excellence d'un contact à maintenir entre les individus Le discours qui m'intéresse n'est pas celui du professionnel de la communication, mais, au contraire, celui qui se produit spontanément dès lors que deux personnes se trouvent en présence l'une de l'autre et qu'elles ont à justifier leur position, à faire valoir leurs opinions et, de façon plus générale, à créer un certain effet sur l'esprit de l'interlocuteur.

Par opposition à la rhétorique savante qui relève d'un savoir érudit ou académique, ce que j'appelle *rhétorique naturelle* s'appuie sur un apprentissage qui résulte des divers contacts entre les individus. L'analyse détaillée de productions discursives orales permet de reconnaître des schémas argumentatifs d'une grande cohérence et d'une grande complexité; elle révèle une compétence naturelle en fonction de laquelle tout locuteur est en mesure d'exploiter adéquatement, de doser et d'articuler pertinemment l'ensemble des ressources du système des procédés argumentatifs.

Du point de vue théorique, cette étude[1] se situe à l'intersection de trois vastes domaines dont les limites dépassent celles de la

1. La réalisation de cette étude — et son inspiration — s'inscrit dans le cadre d'un projet intitulé *Argumentation et interaction dans la conversation spontanée*

linguistique traditionnelle: l'argumentation, la conversation et l'interaction.

L'argumentation constitue le plus ancien de ces trois courants. Depuis Aristote, cette partie de la rhétorique a été traitée par toutes les disciplines qui se soustraient aux sciences dites exactes. Par opposition à la raison qui s'appuie sur des propositions véricondi tionnelles, l'argumentation est un acte — certains diraient un art — par lequel un individu tente de faire admettre un point de vue qui consiste en une proposition vraisemblable, susceptible d'être contestée, plutôt qu'en une vérité scientifiquement démontrable. Dans le cadre de la théorie de l'argumentation, les *stratégies argumentatives* consistent en des organisations de procédés par lesquelles un locuteur compte agir sur la conscience de son interlocuteur.

La conversation forme un domaine d'étude nettement plus récent apparu aux États-Unis au début des années 60. À l'encontre des théories linguistiques qui s'appuient sur des données écrites extraites des grandes oeuvres littéraires et philosophiques, les conversationnalistes préconisent une analyse fondée sur l'observation de la langue authentique et, en particulier, celle qu'utilisent tous les jours, dans les scènes les plus banales de «la petite vie», les sujets parlants de tous les milieux. Les études sur la conversation en ont révélé deux aspects importants. D'une part, le discours oral spontané n'est pas l'objet confus qu'on a pu croire; ses ressources sont aussi nombreuses et variées que systématisables. D'autre part, si la conversation est banale, c'est dans le propos, jamais dans la forme; nos rapports quotidiens les plus courants sont marqués par le recours à l'exemple, au proverbe, à l'analogie, et constituent un terrain extrêmement fécond pour l'observation des procédés argumentatifs, comme le font d'ailleurs remarquer Perelman et Olbrechts-Tyteca ([1958] 1988:51[2]): «c'est au cours des entretiens quotidiens que l'argumentation a le plus d'occasions de s'exercer».

L'interaction représente le troisième champ théorique, le plus important, en un sens, puisqu'il sert de toile de fond aux deux autres. En effet, la conversation et l'argumentation s'inscrivent nécessairement dans la perspective interactionniste telle que l'a définie Bakhtine dès 1929. Parmi toutes les ressources que lui offre la langue, un individu mobilise celles qu'il croit les mieux adaptées à son auditoire dans une intention précise: maintenir le contact. Le discours argumentatif n'a de

---

dirigé par D. Vincent; ce projet a reçu plusieurs subventions du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) depuis 1989.

2. Afin d'alléger le texte, cette référence sera désormais notée: Perelman et Olbrechts-Tyteca (1988).

sens qu'en fonction d'un interlocuteur à convaincre et chacune des stratégies argumentatives auxquelles a recours un locuteur pour y arriver constitue une invasion sur le territoire de l'autre, une tentative pour manipuler sa conscience. Par conséquent, la composante argumentative du discours est de nature essentiellement dialogique.

Le propos de cet ouvrage résulte de l'écoute de quelques extraits de conversations recueillies auprès d'informateurs enregistrés en situation d'entrevue sociolinguistique. Dans un tel contexte, la majorité des participants ne se contentent pas de répondre par oui ou par non à la question de l'intervieweur; au contraire, ils prolongent leurs réponses au point où celles-ci deviennent parfois de véritables monologues. La composition générale de la réponse — notamment, sa longueur et sa complexité — est dépendante du thème abordé. Toutefois, les exemples (1) et (2) montrent que le discours de l'informatrice se prolonge surtout en fonction de sa situation personnelle à l'égard du sujet. Dans les exemples qui suivent, les questions portent sur le lieu de naissance des parents et des grands-parents de l'informatrice, sujet qui a peu de chance de soulever la controverse puisqu'il s'appuie sur un fait. Pourtant, en (1) comme en (2), les réponses vont bien au-delà de la simple affirmation par «oui».

(1) *Intervieweure*:
[Est-ce que vos parents sont nés à Montréal?]
Informatrice:
Oui. <oui> Ils étaient nés tous les deux: Bien je dis ça. Mon père était né à Montréal mais maman je pense pas. Je sais pas. <oui> Ça fait assez longtemps. <oui (rire)> Je sais que mon père était né à Montréal mais ma mère je sais pas si: Bien je sais que son père restait à Valleyfield. Je pense que c'est plutôt dans le comté de Soulanges quelque chose de même qu'elle demeurait ma mère. <oui> [59'84][3]

---

3. Les crochets sont utilisés pour permettre à l'analyste d'ajouter certains commentaires ou compléments d'information nécessaires à la compréhension des exemples. Les chevrons servent à isoler ce que Laforest (1992) appelle des *signaux back-channel*, c'est-à-dire des signaux d'écoute qui rendent compte de l'attention de l'interlocuteur pendant le tour de parole du locuteur. Les deux points indiquent une pause ou une hésitation. Enfin, la référence de l'exemple comporte le numéro de l'entrevue dans le corpus (59), l'année d'enregistrement ('84) et le numéro du développement d'où l'exemple est tiré (#1). Lorsque cette dernière indication n'apparaît pas, comme en (1), c'est que l'extrait a été relevé à l'extérieur des séquences argumentatives circonscrites dans l'entrevue 59.

(2) *Intervieweure*:
Puis vos grands-parents est-ce que vous le savez [d'où ils viennent]?
Informatrice:
Mais: mes grands-parents voyez-vous bien sur le côté de mon père ça restait à Montréal. Ça a toujours resté. Ma grand-mère c'était l'Immaculée-Conception puis elle a jamais grouillé [bougé] de là puis elle est morte dans la paroisse de l'Immaculée-Conception. <humhum> Tu sais il y en a qui s'entête de même. Elle elle était comme ça ma grand-mère. Puis elle est morte dans la paroisse de l'Immaculée-Conception. Elle déménageait mais c'était toujours: Bah elle a pas déménagé souvent parce qu'ils déménageaient pas souvent dans ce temps-là. <humhum> Puis nous-autres on est pas des déménageurs [des gens qui déménagent souvent]. <Non?> Moi j'ai déménagé plus souvent que mes parents. Mes parents ont resté quarante-quatre ans à la même place. <ah bon> Quand mon père est mort là bien c'est là qu'on a laissé la maison. Ça faisait quarante-quatre ans qu'on restait à la même place. <ah bien> [59'84#1]

Dans le premier exemple, la réponse se prolonge en raison du doute concernant le lieu d'origine de la mère. L'interviewée, désireuse de s'acquitter au mieux de son rôle d'informatrice, cherche à répondre le plus précisément possible à la question de l'intervieweure. Or, son aveu d'ignorance ne satisfaisant pas cette fonction, l'informatrice tente de fournir un meilleur renseignement. Sa réponse est entièrement constituée d'un discours de type informatif, c'est-à-dire d'éléments factuels en rapport avec la question posée. Dans le second exemple, la composition de la réponse est toute différente. La première partie est, elle aussi, constituée d'un discours informatif: «Mais: mes grands-parents voyez-vous bien sur le côté de mon père ça restait à Montréal. Ça a toujours resté. Ma grand-mère c'était l'Immaculée-Conception puis elle a jamais grouillé de là puis elle est morte dans la paroisse de l'Immaculée-Conception». La réponse étant clairement et adéquatement formulée du point de vue informatif, de quoi se compose le reste de l'intervention, quel matériau fait augmenter la productivité discursive de l'informatrice?

Les travaux de Vincent et Laforest (1996) sur la narration dans la conversation au quotidien répondent, en partie, à cette interrogation. En effet, de nombreux éléments discursifs ont pu être identifiés comme relevant du discours de type narratif plutôt qu'informatif: des anecdotes, des histoires réelles ou fictives, etc. L'aspect informatif des réponses des locuteurs se trouve ainsi prolongé par des séquences narratives. Dans l'exemple (2), les deux derniers énoncés «Quand mon père est mort là bien c'est là qu'on a laissé la maison. Ça faisait quarante-quatre ans qu'on restait à la même place»

évoquent certains détails qui relèvent de l'expérience personnelle de l'informatrice, des événements passés qui sont de même nature que la narration et avec laquelle ils partagent d'ailleurs quelques caractéristiques: l'emploi du passé composé et des marques spatio-temporelles.

On peut donc dire que la réponse, en (2), se compose en partie d'énoncés de type informatif et d'énoncés de type narratif. Pourtant, une fois reconnus les éléments qui ressortissent à l'un et à l'autre de ces deux types de discours, il subsiste encore toute une catégorie de constituants qui relèvent d'un autre genre: une généralisation: «il y en a qui s'entête de même», une justification: «parce qu'ils déménageaient pas souvent dans ce temps-là», une concession: «elle déménageait mais c'était toujours:», etc. Tous ces éléments rendent compte de l'aspect argumentatif de la conversation et c'est à cette composante particulière que sera consacré cet ouvrage: l'identification et la distinction des séquences qui relèvent spécifiquement du discours argumentatif, la représentation des modèles argumentatifs, la description et l'articulation des procédés qui le composent.

Le principal objectif consiste à vérifier la présence de schèmes argumentatifs récursifs, c'est-à-dire d'organisations privilégiées de procédés qui seraient propres au discours d'un même locuteur. L'analyse de tous les éléments à caractère argumentatif et leur articulation permettra de confirmer l'existence de tels modèles dans la conversation.

La première étape de cette étude consiste à distinguer les séquences argumentatives des autres types de séquences discursives, à reconnaître ce qui ressortit au discours argumentatif plutôt qu'aux discours de type informatif ou narratif dans les réponses d'une informatrice en situation d'entrevue. Ainsi, dans l'exemple (2'), on peut considérer les trois premiers énoncés comme relevant du discours informatif puisqu'ils correspondent à l'information demandée par l'intervieweure. Par contre, les énoncés (4) à (11) dépassent la simple information: (4) rend compte d'une généralisation des énoncés (1), (2) et (3); (5) et (6) en constituent une répétition; (7) présente une concession; (8) et (9), deux justifications; (10) et (11), une comparaison. Enfin, (12) et (13), comme on l'a vu, portent les marques du discours narratif.

Ainsi présentés, les contenus informatif, narratif et argumentatif semblent facilement identifiables et leurs frontières paraissent nettes, évidentes. En réalité, il n'en est rien: les énoncés (1), (2) et (3) de type informatif sont ceux qui conduisent à la généralisation en (4): ne devrait-on pas alors les considérer comme faisant partie de la séquence argumentative puisqu'ils la déclenchent? Les énoncés (5) et

(6) constituent une répétition des énoncés (1), (2) et (3): puisque cette séquence est de type informatif, sa répétition peut-elle relevée d'un type différent de discours? Enfin, les énoncés (12) et (13) constituent une séquence narrative; pourtant, ceux-ci illustrent et reprennent l'énoncé (11) de type argumentatif: ne devrait-on pas alors considérer la séquence narrative comme enchâssée dans la séquence argumentative?

(2') Discours informatif:

(1) Mais: mes grands-parents voyez-vous bien sur le côté de mon père ça restait à Montréal.
(2) Ça a toujours resté.
(3) Ma grand-mère c'était l'Immaculée-Conception puis elle a jamais grouillé de là puis elle est morte dans la paroisse de l'Immaculée-Conception. <humhum>

Discours argumentatif:

(4) Tu sais il y en a qui s'entête de même. [GÉNÉRALISATION]
(5) Elle elle était comme ça ma grand-mère.
(6) Puis elle est morte dans la paroisse de l'Immaculée-Conception. [RÉPÉTITION]
(7) Elle déménageait [CONCESSION] mais c'était toujours:
(8) Bah elle a pas déménagé souvent parce qu'ils déménageaient pas souvent dans ce temps-là. <humhum> [JUSTIFICATION]
(9) Puis nous-autres on est pas des déménageurs. <Non?> [JUSTIFICATION]
(10) Moi j'ai déménagé plus souvent que mes parents.
(11) Mes parents ont resté quarante-quatre ans à la même place. <ah bon> (COMPARAISON)

Discours narratif :

(12) Quand mon père est mort là bien c'est là qu'on a laissé la maison.
(13) Ça faisait quarante-quatre ans qu'on restait à la même place. <ah bien>

La seconde étape est directement liée à la première: elle consiste à établir un modèle de structure argumentative à partir de celui élaboré par l'École de Genève pour rendre compte de certains types d'échanges verbaux. Comme composante de la conversation, le discours argumentatif partage avec celle-ci de nombreuses

caractéristiques; on entend donc utiliser les principaux élément de la première structure pour représenter l'organisation de la seconde.

Comme en témoigne l'exemple précédent, plusieurs petites unités constitutives de la réponse de l'informatrice correspondent à des composantes particulières du développement argumentatif: l'énoncé (4) présente une généralisation, l'énoncé (7), une concession, l'énoncé (9), une justification. Le modèle de structure argumentative prendra principalement en compte la proposition qui déclenche un tel développement, l'argumentation plus ou moins complexe qui vient à son appui ou à son encontre, et la conclusion atteinte au terme de l'argumentation.

Enfin, la troisième étape vise à décrire tous les éléments de type argumentatif identifiés dans les réponses de l'informatrice, c'est-à-dire les différents procédés liés directement ou indirectement à la structure argumentative du discours. Certains de ces procédés se rapportent à la nature du lien entre les énoncés: il existe, par exemple, une relation concessive entre «elle déménageait» et «mais c'était toujours: [dans la paroisse de l'Immaculée-Conception]» et une relation de conséquence à cause entre «elle a pas déménagé souvent» et «parce qu'ils déménageaient pas souvent dans ce temps-là». D'autres types de procédés portent plus spécifiquement sur la présentation des éléments à caractère argumentatif: par exemple, l'énoncé (4) correspond à la forme généralisée des énoncés (1), (2) et (3), et les énoncés (5) et (6) correspondent à la forme répétée des énoncés (1), (2) et (3).

Ces exemples montrent bien que le discours oral spontané est intéressant à plus d'un titre pour l'analyse de l'argumentation. Contrairement au discours écrit qui ne laisse pas de traces des tentatives qui ont avorté et des moyens qui ont été abandonnés au profit d'autres formes, le discours oral donne accès à la plupart des éléments qui ont été délaissés en cours d'argumentation — par exemple, l'abandon, en cours d'énonciation, d'arguments trop contestables — ainsi qu'à ceux qu'on récupère pour mieux mettre en évidence — notamment, la reprise ou la répétition d'arguments privilégiés.

De plus, le discours spontané constitue un lieu privilégié pour l'observation des stratégies qui sont employées d'emblée par les locuteurs, celles qu'ils utilisent instinctivement lorsqu'ils ne disposent pas, comme à l'écrit, d'un moment de réflexion pour en faire un choix conscient.

Les données sur lesquelles porte cette étude sont extraites de l'entrevue numéro 59 du corpus Montréal 84, corpus qui résulte de la vaste enquête sociolinguistique dirigée par Pierrette Thibault, Diane Vincent, David Sankoff et William Kemp (Thibault et Vincent 1990).

Cette banque de données orales regroupe 72 entrevues, dont 60 ont été réalisées avec des informateurs ayant participé à l'enquête Sankoff-Cedergren de 1971 (voir Sankoff *et al.* 1976). Les thèmes abordés — la résidence, le travail, l'éducation, la langue et les goûts personnels —, qui renvoient à l'expérience personnelle des informateurs, ont été choisis, pour la plupart, en raison de leur capacité à générer une grande quantité de paroles. L'entrevue semi-dirigée est particulièrement propice à la production de longs développements discursifs. Ainsi, l'entrevue, qui se caractérise par une structure dialogique, donne lieu à des séquences de discours monologiques.

La présente étude se limite à l'analyse d'une seule entrevue; toutefois, l'ampleur du système qu'elle a mis au jour permet de croire qu'il peut être généralisé à l'ensemble des entrevues de même qu'à d'autres types d'interaction. Lorsque la présence de schèmes argumentatifs dans le discours d'un même informateur sera confirmée, il faudra alors étendre l'analyse à d'autres locuteurs afin de vérifier si ces modèles sont propres à un seul individu ou si, plus probablement, ils sont caractéristiques de sous-groupes sociaux déterminés.

La composante argumentative du discours ayant plus de chance de se développer au cours de longs épisodes discursifs, le principal critère de sélection de l'entrevue avait trait à la loquacité du locuteur. À partir des différents renseignements concernant les participants et leur production discursive lors des enquêtes sociolinguistiques de 1971 et de 1984 (Thibault et Vincent 1990), une dizaine d'entrevues susceptibles de fournir les données de base ont pu être sélectionnées. L'entrevue numéro 59 a finalement été retenue, beaucoup par sympathie pour l'informatrice, Mimi, une femme âgée de 58 ans (en 1984), de scolarité moyenne, qui travaille dans une manufacture de confection de manteaux de fourrure. Cette entrevue est l'une des plus longues du corpus: elle représente 1773 lignes de transcription et correspond à un discours complexe.

Chapitre 1

INTERACTION, CONVERSATION, ARGUMENTATION

Les trois courants théoriques sur lesquels repose la présente étude sont introduits isolément dans les pages qui suivent. Il faut rappeler, toutefois, que les contraintes qui relèvent de l'un pèse nécessairement sur les deux autres et que chaque domaine a, en commun avec les autres, des composantes essentielles de sa structure.

1.1. L'interaction

Comme toutes les études qui s'appuient sur une conception interactionnelle du langage et qui considèrent le discours comme un «produit de l'interaction du locuteur et de l'auditeur» (Bakhtine [1929] 1977:123), la mienne s'inscrit dans le prolongement des travaux de Bakhtine. Elle renvoie à la notion de polyphonie et rend compte de la structure fondamentalement dialogique du discours. Comme le mentionne Maingueneau (1976:139), «un discours ne vient pas au monde dans une innocente solitude, mais se construit à travers un déjà-dit par rapport auquel il prend position».

L'exploration de la dimension interactionnelle du discours est principalement due aux travaux des sociologues américains Goffman (1967, 1981), Sacks et Schegloff (1973, 1979), Brown et Levinson (1978). Contrairement aux approches traditionnelles fondées sur des situations imaginées ou extraites d'oeuvres de fiction, l'intérêt de ces chercheurs pour l'interaction en face à face les a conduits à analyser le discours à partir de situations authentiques où les interlocuteurs entretiennent des contacts réels. Cette nouvelle approche a permis de mettre au jour certaines conditions d'emploi perceptibles dans la conversation orale spontanée. Ainsi, l'une des plus importantes règles de l'interaction verbale concerne la protection des faces des individus, c'est-à-dire le recours à certaines *précautions discursives* dans le but de préserver la bonne image des interlocuteurs:

> Une personne, nous l'avons dit, agit dans deux directions: elle défend sa face, et, d'autre part, elle protège la face des autres. Certaines pratiques sont d'abord défensives, et d'autres d'abord protectrices, mais, en général, ces points de vue sont présents en même temps. Désirant sauver la face d'autrui, on doit éviter de perdre la sienne, et, cherchant à sauver la face, on doit se garder de la faire perdre aux autres. (Goffman [1967] 1974:17)

Les recherches qui ressortissent à ce courant sont généralement connues sous le nom d'*analyse conversationnelle*[1].

En tant que genre conversationnel, l'entrevue sociolinguistique repose sur deux principes fondamentaux: les deux individus qui interagissent — l'intervieweure et l'informatrice — conviennent, d'une part, de se rencontrer afin d'établir une communication orale portant sur un sujet plus ou moins déterminé et, d'autre part, de maintenir l'action langagière jusqu'au terme de cette communication, soit jusqu'à la fin de l'entrevue. L'entrevue sociolinguistique se distingue, toutefois, d'autres types d'interaction verbale par au moins deux aspects importants: «la spécificité des rôles des interlocuteurs» (Thibault et Vincent 1990:46) et le degré de formalité du discours, ce dernier étant lié au fait que les deux interlocuteurs se rencontrent pour la première fois. La conversation n'est pas aussi informelle qu'elle le serait entre des individus qui se connaissent bien.

Contrairement à certaines interactions verbales où tous les interlocuteurs ont un droit égal à la parole et sont libres d'émettre leurs opinions et de les faire valoir aux autres, l'entrevue se caractérise par le rôle spécifique de ses participants. Tout est mis en oeuvre pour favoriser le discours de l'informateur, lequel a pour mandat de répondre aussi adéquatement et spontanément que possible aux questions que lui pose l'intervieweur; de son côté, l'intervieweur est un «auditeur idéal» dont le rôle consiste «à encourager l'interviewé, à le relancer ou à l'approuver» (Thibault et Vincent 1990:47). La distribution de ces deux rôles a des conséquences sur la production discursive des interactants. Celle de l'intervieweur est réduite au minimum; elle est surtout constituée de formes interrogatives, de

---

1. Dans la tradition européenne, l'*analyse du discours* correspond à l'étude du discours écrit dans un contexte institutionnel; dans la tradition anglo-saxonne, l'expression *discourse analysis* concerne l'étude du discours oral dans le contexte de la conversation quotidienne. Pour cette raison, *discourse analysis* est généralement traduit par *analyse conversationnelle* plutôt que par *analyse du discours*. (Gadet 1982). Chez les Américains, *conversational analysis* définit plus précisément l'analyse de la conversation dans la perspective des ethnométhodologues.

relances, de marques d'approbation; elle compte peu de contestations, de disputes ou de «marques d'agressivité»: «il n'y a pas de lutte pour prendre la parole et cela se confirme par le peu de chevauchements ou de ruptures» (Thibault et Vincent 1990:49). La production discursive de l'informateur s'en trouve ainsi avantagée: elle est souvent constituée de constructions complexes, d'un amalgame de formes argumentatives et narratives, de longs discours monologiques soutenus par les marques d'encouragement de l'intervieweur: «sous-questions, relances, back-channels». En fait, dans l'entrevue, le temps de parole est très inégalement réparti. Le discours de l'intervieweur s'établit en fonction de celui, toujours privilégié, de l'informateur: moins l'informateur est loquace, plus l'intervieweur est obligé de prendre la parole pour le relancer; plus l'informateur est loquace, moins l'intervieweur doit intervenir.

> [...] plus l'informateur parle — une quantité plus grande de paroles allant de pair avec la complexification du discours au moyen d'argumentations, de narrations, etc. —, plus le nombre de signaux back-channel augmente; plus l'informateur est taciturne et répond brièvement aux questions qu'on lui pose, moins les signaux back-channel sont nombreux et plus souvent l'intervieweuse est obligée de devenir locutrice à part entière. (Laforest 1992:196)

Par rapport à la conversation ordinaire, l'entrevue sociolinguistique semi-dirigée constitue un cadre de production discursive plus restrictif quant aux thèmes abordés: d'un côté, les sujets de discussion sont imposés par le questionnaire; d'un autre côté, le degré de familiarité entre les interactants n'est pas le même que lors d'une conversation entre proches. Dans les deux cas, toutefois, des mesures ont été prises pour réduire au minimum «le caractère formel de l'enquête» (Laforest 1992:54): toutes les stratégies ont été déployées pour que les informateurs se sentent à l'aise et qu'ils répondent aux questions le plus spontanément possible[2]. Ils sont également encouragés à dépasser les limites du thème suggéré par la question. En somme, «s'il est vrai que l'entrevue semi-dirigée ne donne pas vraiment accès au vernaculaire, le style qu'elle engendre peut être qualifié d'informel» (Thibault et Vincent 1990:48).

---

2. «Ce qui surprend le plus les chercheurs qui consultent pour la première fois un corpus constitué d'entrevues semi-dirigées, c'est l'aisance que l'informateur manifeste au cours de l'entrevue et la facilité avec laquelle il nous livre les éléments de sa vie». (Thibault et Vincent 1990:60)

Il sera question, au point suivant, de la structure conversationnelle de l'entrevue. Il faudra alors se rappeler les observations concernant sa nature. L'entrevue sociolinguistique constitue une interaction verbale particulière et, à ce titre, sa structure doit nécessairement refléter l'aspect dialogique de ce type de discours. Par ailleurs, on doit s'attendre à ce que les caractéristiques qui permettent de distinguer l'entrevue sociolinguistique des autres types d'interaction verbale laissent aussi des traces sur le plan de sa structure: «la fixité des rôles et l'absence de familiarité entre les interlocuteurs ont des répercussions sur l'organisation et le contenu de la conversation» (Thibault et Vincent 1990:49).

1.2. La conversation

L'interaction consiste en «l'influence réciproque que les partenaires exercent sur leurs actions respectives lorsqu'ils sont en présence physique immédiate les uns les autres» (Goffman ([1959] 1973:23); quand ces actions relèvent du domaine langagier, l'interaction est dite verbale et elle correspond à ce qu'il est généralement convenu d'appeler la *conversation*.

Telle que la présente Goffman ([1981] 1987:20), la conversation est un type particulier d'interaction verbale «qui se manifeste quand un petit nombre de participants se rassemblent et s'installent dans ce qu'ils perçoivent comme une courte période coupée des (ou parallèles aux) tâches matérielles; un moment de loisir ressenti comme une fin en soi». Dans cette perspective, la conversation «dépasse le stade des rituels» (Vincent 1995a:55); «c'est un échange verbal spontané, informel, sans but préalablement fixé, et qui trouve sa finalité en lui-même» (Laforest 1992:50).

Dans le sens restreint qui vient de lui être attribué, la conversation n'occupe qu'une partie du champ de l'analyse conversationnelle. Plus généralement, les termes *interaction verbale* et *conversation* sont utilisés indistinctement et renvoient l'un et l'autre au discours authentique, c'est-à-dire à des paroles produites spontanément par des individus en situation naturelle de communication.

En fait, ce qui caractérise les analyses conversationnelles, c'est qu'elles sont fondées sur des données s'inscrivant dans une structure d'*échange*. Dans une telle interaction verbale, deux locuteurs se donnent la parole à tour de rôle: le premier produit une proposition, laquelle entraîne une réaction verbale chez le second; ces *tours de parole* (Sacks *et al.* 1974) alternent tant qu'est maintenu le contact entre les locuteurs. De très nombreuses études, parmi les plus importantes et les mieux connues d'ailleurs, portent sur des discours

ayant une structure d'échange: les données de Tannen sont extraites de conversations informelles enregistrées pendant un dîner; certains travaux de Schiffrin, la plupart de ceux de Thibault, Vincent et Laforest portent sur des enquêtes sociolinguistiques. L'École de Genève tire également un bon nombre de ses exemples d'un corpus de transactions commerciales; le modèle genevois de structure hiérarchique de la conversation qui sera décrit au point suivant a donc été conçu, en bonne partie, pour et à partir d'interventions verbales qui s'inscrivent dans une telle structure d'échange.

1.2.1. Le modèle genevois de structure hiérarchique

Les modèles d'analyse comme celui proposé par l'École de Genève[3] demeurent rares, en particulier pour les corpus qui relèvent de la parole orale quotidienne. Le modèle d'analyse genevois consiste en une approche théorique et méthodologique efficace pour permettre l'exploitation de telles données; il s'agit d'un système comprenant trois niveaux hiérarchiques, l'*échange*, l'*intervention* et l'*acte discursif*[4], liés entre eux par des relations spécifiques.

a) L'échange

Le premier niveau hiérarchique, l'*échange*, est constitué par les énoncés d'au moins deux interlocuteurs; selon les termes de Goffman, il consiste minimalement en deux *tours de parole*, chacun d'eux comportant «tout ce que transmet une personne lorsqu'elle passe à l'action à son tour» ([1967] 1974:21). Moeschler (1985:81) décrit l'échange comme étant «la plus petite unité dialogale composant l'interaction» et Roulet (1981:8) rend compte de la conversation comme étant un échange ou une succession d'échanges formant une *incursion*, c'est-à-dire «une interaction verbale délimitée par la rencontre et la séparation de deux interlocuteurs» (Roulet *et al.* 1985:23).

---

3. Mon travail est particulièrement redevable à l'ouvrage collectif de 1985 *L'articulation du discours en français contemporain*, rédigé sous la direction d'Eddy Roulet et dont les principaux collaborateurs sont Antoine Auchlin, Jacques Moeschler, Christian Rubattel et Marianne Schelling.

4. L'expression *acte discursif* utilisée dans les récents articles de Roulet correspond à l'expression *acte de langage* dans Roulet *et al.* (1985). Certains auteurs, comme Vanderveken (1988), parlent d'*acte de discours*.

À partir des observations de Goffman, Roulet distingue deux types d'échange: les échanges *confirmatifs* (exemple 1[5]) «qui visent essentiellement à confirmer ou à établir une relation entre les interlocuteurs» (Roulet *et al.* 1985:24) et les échanges *réparateurs* (exemple 2) nommés ainsi parce qu'ils tendent à «neutraliser la menace potentielle pour la face négative de l'interlocuteur» (Roulet *et al.* 1985:26).

(1)

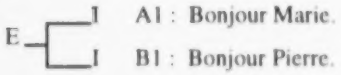

(2)

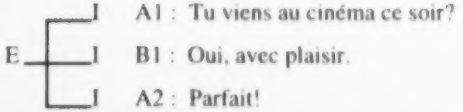

Les divers constituants de l'échange sont liés entre eux par des fonctions dites *illocutoires*. Dans l'exemple (1), le constituant initiatif A1 correspond à un acte illocutoire de salutation qui commande un acte similaire au constituant réactif B1. Généralement, l'échange confirmatif est constitué de deux tours de parole et présentent des actes illocutoires réciproques. Dans l'exemple (2), le constituant initiatif A1 correspond à un acte illocutoire de requête auquel réagit positivement le constituant réactif B1; le constituant réactif A2 consiste en une prise en compte de B1. L'échange peut alors se clore. Évidemment, ce n'est pas toujours le cas et l'échange peut compter bien au-delà de trois tours de parole. La poursuite de l'échange est intimement liée au caractère «complet» et «satisfaisant» du constituant réactif par rapport au constituant initiatif et à la situation énonciative dans laquelle il prend place.

---

5. Les exemples (1), (2) et (3) ont été créés à partir d'un exemple utilisé dans un séminaire de Roulet, à Genève (1992). Sur les figures qui les représentent, E indique l'échange et I, chacune des interventions constitutives de l'échange; A correspond au locuteur qui amorce l'échange et B, à son interlocuteur. Enfin, les nombres qui sont joints à chacune des lettres indiquent les différents tours de parole attribués à l'un et l'autre locuteurs.

> Un échange ne se termine que lorsqu'il est possible de le lui permettre, c'est-à-dire lorsque chacun a signifié qu'il se considère rituellement satisfait. (Goffman [1967] 1974:36)

Dans l'exemple (3), le constituant réactif n'est pas conforme à ce qui est attendu ou espéré par A1; l'échange se poursuit donc jusqu'à ce que les deux locuteurs aient atteint un certain accord.

(3)

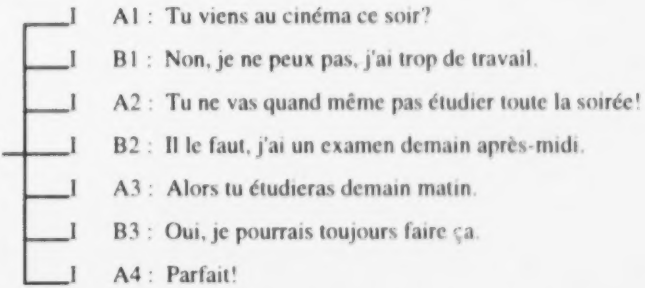

Dans les entrevues sociolinguistiques, les échanges confirmatifs sont produits en arrivant et en quittant le domicile de l'informateur, soit avant et après l'enregistrement de la conversation; par conséquent, bien qu'ils aient été produits, le corpus n'en rend pas compte. Par contre, les échanges réparateurs correspondent précisément à la structure caractéristique de l'entrevue: les couples question/réponse. Ils se composent généralement de trois interventions: la première a une fonction illocutoire initiative et correspond à la question de l'intervieweur; la seconde a une fonction illocutoire réactive et correspond à la réponse de l'informateur; enfin, la réaction de l'informateur commande une troisième intervention à fonction illocutoire réactive qui rend compte de l'évaluation de l'intervieweur.

> D'une façon générale, les entrevues sont organisées selon un modèle conversationnel Q-R: l'intervieweur pose des questions auxquelles l'interviewé répond. L'organisation de la conversation est déterminée par la situation même de l'entrevue; donc, la nature, la structure et la composition des interventions de l'intervieweur et de l'interviewé s'inscrivent dans une dynamique interactive d'opposition entre deux rôles. (Thibault et Vincent 1990:62)

L'exemple (4) présente deux échanges réparateurs correspondant au modèle proposé par Roulet. La question de

l'intervieweure constitue l'initiative et la réponse de l'informatrice, la réactive; finalement, l'intervieweure prend en compte la réponse de l'informatrice, «OK», avant d'entreprendre un nouvel échange par une autre question.

(4)

E1	I	*Intervieweure:*	Les grands-parents le savez-vous où: [d'où ils venaient?]
	I	*Informatrice:*	Je crois bien que c'était de Montréal. Bien c'est: Ils ont: comment je dirais bien ça. Je sais pas si les grands-parents: Je sais qu'il avait des parents de Québec. Mais des grands-parents pour dire: ça quand je me suis mariée les grands-parents étaient morts là <humhum> puis:
	I	*Intervieweure:*	OK.
E2	I	*Intervieweure:*	Puis vous depuis les dix ou quinze dernières années avez-vous déménagé?
	I	*Informatrice:*	Oui j'ai déménagé: (rire) <oui> Là j'ai déménagé plus souvent. <humhum> [59'84]

La prise en compte, au troisième constituant, est facultative; en situation d'entrevue, le simple fait de poser une nouvelle question suppose que la réponse est jugée satisfaisante et que l'échange peut être clos. Inversement, certaines manifestations de l'intervieweure constituent une stratégie destinée à relancer le discours de l'informatrice.

> L'intervieweur a pour objectif principal d'amener le locuteur à s'exprimer; c'est pourquoi il l'incite à développer un sujet en évitant de l'interrompre et en manifestant son intérêt par une série de sous-questions. (Thibault et Vincent 1990:49)

Ainsi, dans l'exemple (5), l'informatrice répond à la question de l'intervieweure par «non»; la réaction de l'intervieweure à cette réponse, «non?», provoque la poursuite du discours de l'informatrice en un long développement composé de séquences narratives et argumentatives.

(5) *Intervieweure*:
Puis il y a-tu un autre emploi que vous aimeriez faire ou que vous auriez aimé faire là?
Informatrice:
Non. (rire)
Intervieweure:
Non?
Informatrice:
J'adore mon métier. <oui> Ah mon métier je l'adore. <humhum> C'est fou tu sais. Même à midi je faisais rire les hommes. À matin j'avais pas d'ouvrage puis dans l'heure du midi il m'est arrivé mes deux manteaux pour fermer [coudre] puis je disais: "J'ai assez hâte de recommencer à travailler." (rire) <(rire)> Ils riaient. Moi je suis toujours après [en train de] faire des farces là-bas. Tu sais bien je suis <humhum> comme chez nous tu sais. <hum> Puis je disais au tailleur: "J'ai assez hâte de commencer à travailler." (rire) <humhum> (...). [59'84]

Les constituants réactifs comme «OK», dans l'exemple (4), et «non?», dans l'exemple (5), peuvent être considérés comme des signaux back-channel plutôt que comme de véritables tours de parole. Dans son ouvrage de 1992, Laforest fait la distinction entre ces deux types de production verbale. Le tour de parole doit satisfaire les conditions suivantes:

> Pour moi, le statut de locuteur est à entendre au sens symbolique du terme, c'est-à-dire qu'il ne suffit pas de parler pour le revendiquer, encore faut-il tenir la scène, dirais-je pour employer l'expression de Goffman; le locuteur est celui dont les contributions font progresser la conversation sur les plans thématique, discursif et/ou informatif (ouverture et fermeture de thème, glissement, digression, rupture, etc.). Ce rôle correspond à celui de locuteur principal pour Bublitz. Les contributions du locuteur sont les tours de parole (constitués d'au moins un mouvement discursif). La suppression d'un mouvement discursif rend la suite de l'échange incompréhensible. (Laforest 1992:92)

En effet, toutes les contributions verbales d'un locuteur n'agissent pas nécessairement sur la progression du discours; certaines d'entre elles sont davantage liées à la gestion de l'interaction:

> [elles] assurent la transmission adéquate de l'information selon les règles de l'interaction. Leur rôle est de guider l'interlocuteur tout au long de l'interaction, de le renseigner sur les possibilités d'intervention à venir et la qualité des interventions produites. (Laforest 1992:93)

Lorsqu'elles remplissent de telles fonctions, les paroles relèvent de ce que nous appelons le *back-channel*.

> Le back-channel est le canal de la communication rétroactive par lequel l'allocutaire envoie un continuel *feed-back* aux interventions du locuteur. L'émission d'un signal back-channel est une activité rétroactive d'ordre métacommunicationnel qui fait entre autres savoir au locuteur si ses interventions sont bien reçues, si elles sont pertinentes à un stade donné de l'intervention en cours, si leur forme est adéquate, et qui le renseigne sur l'éventuelle proximité d'un changement du tour à la parole et le confirme dans son rôle de locuteur. Si l'on définit le *main channel* comme celui de la progression thématique, discursive et/ou informative du discours oral, le back-channel apparaît comme vecteur de la progression interactive de ce discours, par lequel se fait la gestion du contact entre les interlocuteurs dans une situation donnée de communication. (Laforest 1992:97)

On doit considérer l'émission back-channel comme une stratégie qui, en entrevue, permet d'augmenter la production discursive des informateurs et, donc, la distinguer du tour de parole.

b) L'intervention

Le second niveau de structure, l'*intervention*, rend compte de «la plus grande unité monologale composant l'échange» (Moeschler 1985:81). Elle se distingue, comme on vient de le voir, du tour de parole défini par Sacks *et al.* (1974) et des signaux back-channel définis par Laforest (1992).

C'est à l'intérieur des interventions produites par l'informatrice que les discours argumentatifs à la base de cette étude ont été repérés. Cela ne veut pas dire qu'il ne sera pas tenu compte du discours de l'intervieweure dans l'analyse des procédés. Au contraire, les interventions de l'informatrice ne peuvent être interprétées et décrites que par rapport aux interventions de l'intervieweure; elles doivent nécessairement être considérées dans le cadre de l'échange dont elles sont les constituants.

c) L'acte discursif

L'*acte discursif* correspond au «segment discursif associable à un seul contenu propositionnel»[6] (Moeschler 1985:81). Il apparaît au troisième niveau de la structure hiérarchique de la conversation et correspond à «la plus petite unité monologale constituant l'intervention» (Moeschler 1985:81). Une intervention est constituée, obligatoirement, d'un acte discursif principal appelé *acte directeur* (Ad) et, facultativement, d'un ou de plusieurs actes *subordonnés* (As) (Roulet *et al.* 1985:27). Les actes subordonnés sont liés aux actes directeurs par des fonctions dites *interactives* qui reposent, dans bon nombre de cas, sur une certaine dépendance de nature argumentative — au sens d'Anscombre et Ducrot (1983) — entre les actes. Roulet *et al.* (1985:112) identifient quatre types de relations argumentatives par lesquelles un acte peut être subordonné à un acte directeur: une relation d'argumentation (exemple 6), une relation de consécution (exemple 7), une relation de contre-argumentation (exemple 8) et une relation de réévaluation (exemple 9)[7].

(6)

Ad : J'engage Pierre

As : parce qu'il est intelligent.

(7)

As : Pierre est intelligent

Ad : donc je l'engage.

---

6. Il est important de noter que l'*acte discursif*, comme son nom l'indique, est un constituant qui relève du discours et non une composante de la phrase. Dans les faits, l'unité discursive minimale correspond souvent à ce que la grammaire traditionnelle appelle une *proposition* (indépendante ou subordonnée). Toutefois, l'acte discursif et la proposition renvoient à deux dimensions linguistiques distinctes: la dimension discursive et la dimension phrastique. Puisque ces deux espaces linguistiques ne s'inscrivent pas dans le même prolongement et qu'ils constituent des champs d'analyse différents, les unités qui fondent l'un et l'autre, de même que les termes qui les désignent ne doivent pas être confondus.

7. Les exemples (6) à (12), (14) à (16) et (19) ont été créés à partir de l'énoncé «il est intelligent mais brouillon» tiré de Moeschler et de Spengler (1982:12).

(8)

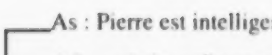

(9)

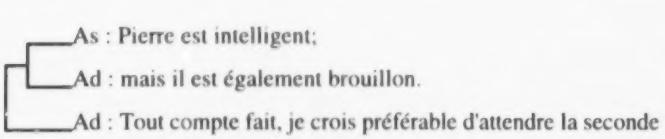

La relation d'argumentation consiste à présenter l'acte subordonné comme un argument justifiant l'acte directeur. Dans l'exemple (6) l'acte subordonné (As) «il est intelligent» doit nécessairement être interprété comme un élément en faveur de l'acte directeur (Ad) «j'engage Pierre». La relation de consécution consiste à présenter l'acte directeur comme étant la conséquence d'un acte subordonné. Dans l'exemple (7), l'acte directeur (Ad) «je l'engage» doit être considéré comme la conséquence de l'acte subordonné (As) «Pierre est intelligent». La relation de contre-argumentation consiste à rejeter ou à minimiser le contre-argument que constitue l'acte subordonné au profit de l'acte directeur. Dans l'exemple (8), le contre-argument (As) «Pierre est intelligent» qui infère une conclusion telle que «je l'engage» est en contradiction avec l'acte directeur (Ad) «je ne l'engagerai pas». Enfin, la relation de réévaluation consiste à prendre tous les actes présentés comme indépendants et à les subordonner, rétrospectivement, à un nouvel acte directeur qui tient compte de chacun d'eux. Dans l'exemple (9), «Pierre est intelligent» est un acte directeur (Ad) qui implique une conclusion positive du genre «nous l'engageons»; «il est également brouillon» est un second acte directeur (Ad) qui implique une conclusion négative du genre «nous ne l'engageons pas». Par la relation de réévaluation, ces deux actes indépendants se trouvent subordonnés à un nouvel acte directeur (Ad) qui les prend tous deux en considération: «je crois préférable d'attendre la seconde entrevue avant de l'engager». Il est important de noter que l'identification de chacune de ces relations est grandement facilitée par l'emploi des connecteurs: *parce que* en (6), *donc* en (7), *mais* en (8) et *tout compte fait* en (9).

Dans les conversations authentiques, les interventions sont souvent beaucoup plus complexes que les exemples précédents; de plus, ils peuvent combiner plusieurs relations interactives et/ou argumentatives. Dans l'exemple (10), l'acte subordonné (As) «il est

trop brouillon» est en relation d'argumentation avec l'acte directeur (Ad) «je ne l'engagerai pas». Cet ensemble composé d'un acte subordonné et d'un acte directeur, «je ne l'engagerai pas parce qu'il est trop brouillon», constitue une intervention principale enchâssée (Ip) à laquelle est subordonnée, par une relation de contre-argumentation, l'acte subordonné (As) «Pierre est intelligent». L'intervention Ip est dite *enchâssée* parce qu'elle est constitutive d'une intervention de rang supérieur (I); elle est également dite *principale* parce que c'est elle qui rend compte de la visée argumentative du discours.

(10)

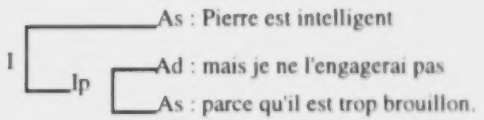

À l'intérieur d'une intervention de rang supérieur (I), une intervention enchâssée composée de plusieurs actes peut également se présenter comme secondaire (Is) par rapport à un acte directeur. Dans l'exemple (11), l'acte subordonné (As) «Pierre est intelligent» est en relation argumentative avec l'acte directeur (Ad) «il a été convoqué à une seconde entrevue»; cette relation forme une intervention enchâssée secondaire (Is), «Parce que Pierre est intelligent, il a été convoqué à une seconde entrevue», subordonnée à l'acte directeur (Ad) «cependant, il n'a pas été engagé».

(11)

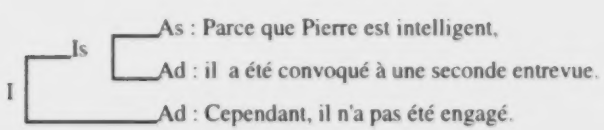

Les exemples (10) et (11) nous obligent à compléter la définition d'*intervention* proposée plus tôt: une intervention peut non seulement être constituée d'actes discursifs — directeurs et subordonnés —, elle peut également être constituée d'interventions enchâssées et même, d'échanges enchâssés (Roulet 1981:11-12 et Roulet *et al.* 1985:35). Dans l'exemple (12), l'échange principal (E) commence par une question: «Est-ce que Pierre a été engagé?». Avant de pouvoir produire l'intervention constituant la réponse à cette interrogation, le locuteur est obligé de demander à l'interlocuteur de la préciser. Il doit donc ouvrir un échange secondaire (Es): I «Pierre

qui?» / I «Pierre Untel» avant de pouvoir donner sa réponse: «Non, je ne crois pas».

(12)

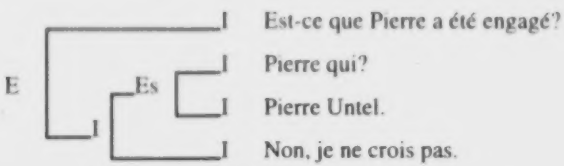

D'un point de vue théorique, le processus d'enchâssement est illimité: il est toujours possible d'intégrer un acte, une intervention ou un échange dans une intervention de rang supérieur; d'un point de vue pratique toutefois, le récurrence est limitée par certaines conditions de nature cognitive et par l'imposition de contraintes conversationnelles (Moeschler 1985).

Le premier critère de sélection de l'entrevue étant la loquacité de l'informatrice, on doit s'attendre à ce que les réponses soient complexes et qu'elles comportent plusieurs actes et interventions subordonnés. En revanche, la nature de l'entrevue sociolinguistique fait en sorte qu'il y a peu d'échanges enchâssés: l'intervieweure procède par relance, mais elle évite de contredire ou d'interrompre l'informatrice au milieu de son discours. De façon générale, les seules manifestations verbales de l'intervieweure dans le discours de l'informatrice correspondent à ce que Laforest (1992:93) appelle des «contributions faibles», c'est-à-dire des signaux back-channel simples comme «humhum», «ok» ou «oui oui», qui agissent à la manière d'accusés de réception.

Chacune des interventions de l'informatrice peut être décomposée en ses plus petites unités discursives, les actes discursifs, selon les quatre différents rapports argumentatifs décrits plus haut. L'exemple (13) présente une intervention complexe qui totalise 20 actes discursifs.

(13) Oui elle [ma voisine] habite toute seule
mais elle a toujours quelqu'un. <oui>
Comme [par exemple] là elle est partie là,
sa fille vient faire un tour,
son garçon vient faire un tour tu sais <humhum>
parce qu'ici, ce bout [quartier] ici //
une chose que j'aime pas c'est:
je le sais pas
peut-être que je me fais une idée <oui>

// mais c'est un bout de voleurs. (rire) <ah oui> <hum>
Puis [alors] tu sais ils [les habitants du quartier] ont tous peur.
Comme [par exemple] moi j'aime: c'est la seule chose que j'aime pas dans ce bout ici.
Parce que [autrement] je suis proche de tout.
Je suis proche de la rue Mont-Royal.
Je suis proche de tout
Mais qu'est-ce que tu veux on peut pas les empêcher.
Mais tu sais il y a des bouts où on dirait que c'est pire que d'autres bouts. <humhum>
Sur la rue Resther là j'aurais pu coucher les fenêtres toutes ouvertes
puis ça m'aurait pas dérangée.
Mais ici là tout est barré [verrouillé]
puis mon fils il s'est arrangé pour: (rire) <oui> [59'84]

La figure 1.1 présente la structure hiérarchique de l'exemple (13). Cette longue intervention se subdivise en quelques grandes interventions enchâssées: la première est subordonnée et introduit, en quelque sorte, les deux autres, la seconde étant elle-même subordonnée par rapport à la dernière qui reprend la visée argumentative du développement: «j'habite un quartier de voleurs».

La première intervention enchâssée est constituée de cinq actes discursifs: les trois derniers «comme là elle est partie», «sa fille vient faire un tour» et «son garçon vient faire un tour» sont des actes coordonnés entre eux et subordonnés à l'acte directeur «elle a toujours quelqu'un» par une relation d'argumentation. L'ensemble formé par ces quatre actes constitue une intervention principale à laquelle est subordonné le premier acte «oui elle habite toute seule» par une relation de contre-argumentation.

La seconde intervention enchâssée compte 10 actes discursifs. Les cinq premiers sont liés entre eux et forment une intervention subordonnée complexe: les actes «je le sais» et «peut-être que je me fais une idée» sont coordonnés entre eux et subordonnés à l'acte directeur discontinu «parce qu'ici, ce bout ici [...] c'est un bout de voleurs» par une relation de contre-argumentation; ces actes forment eux-mêmes une intervention enchâssée subordonnée à l'acte directeur «puis ils ont tous peur» par une relation de consécution; enfin, l'ensemble de ces constituants forment une autre intervention enchâssée subordonnée à l'acte directeur «une chose que j'aime pas c'est:» par une relation d'argumentation.

Figure 1.1
Structure hiérarchique de l'exemple (13)

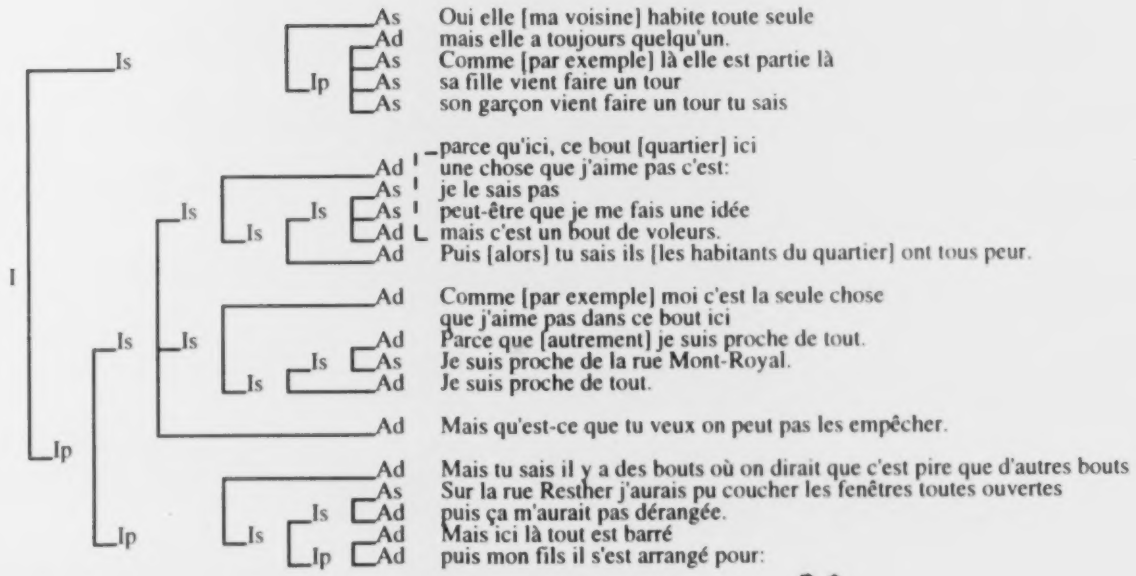

BEST COPY AVAILABLE

Les quatre actes suivants sont également liés entre eux pour former une autre intervention secondaire complexe coordonnée à la précédente: l'acte «je suis proche de la rue Mont-Royal» est subordonné à l'acte directeur «je suis proche de tout» par une relation d'argumentation; ces deux actes forment une intervention enchâssée subordonnée à l'acte directeur «je suis proche de tout» par une relation de réévaluation; enfin, les trois constituants forment une nouvelle intervention enchâssée subordonnée à l'acte directeur «comme moi c'est la seule chose que j'aime pas dans ce bout ici» par une relation d'argumentation. Les deux interventions enchâssées sont subordonnées à l'acte directeur «mais qu'est-ce que tu veux on peut pas les empêcher» par une relation de contre-argumentation.

La dernière intervention enchâssée est constituée de cinq actes discursifs: l'acte «sur la rue Resther là j'aurais pu coucher les fenêtres toutes ouvertes» est subordonné à l'acte directeur «puis ça m'aurait pas dérangée» par une relation de consécution. Tous deux forment une intervention subordonnée aux actes directeurs coordonnés «mais ici là tout est barré» et «puis mon fils il s'est arrangé pour:» par une relation de contre-argumentation; ensemble, ces quatre actes forment une intervention enchâssée subordonnée à l'acte directeur «mais tu sais il y a des bouts où on dirait que c'est pire que d'autres bouts» par une relation d'argumentation.

L'entrevue sociolinguistique correspond à un type d'interaction verbale fondée sur une structure d'échange particulière — le couple question/réponse — à laquelle s'ajoutent des éléments de relance qui contribuent au prolongement du discours de l'informatrice. Dans l'exemple (13), les cinq premiers actes correspondent à l'information demandée par l'intervieweure «Elle habite-tu toute seule cette madame-là?». Pourtant, après avoir reçu l'information, l'intervieweure ne reprend pas la parole: elle produit plutôt un signal back-channel, «humhum», qui rend évident le fait qu'elle n'a pas l'intention de prendre son tour de parole, qu'elle attend plutôt que l'informatrice poursuivre son intervention. Celle-ci conserve donc son tour de parole et prolonge son intervention par deux nouveaux épisodes: «ici c'est un quartier de voleurs» et «on dirait qu'il y a des quartiers pires que d'autres quartiers».

L'entrevue peut donc être représentée à partir des mêmes constituants — échange, intervention et acte discursif — et des mêmes relations entre ces constituants — relations illocutoires de question et de réponse entre les interventions; relations interactives fondées sur l'argumentation, la consécution, la contre-argumentation et la réévaluation entre les actes discursifs — qui fondent la structure hiérarchique de la conversation en général. Ces notions seront reprises

au chapitre suivant afin de faire ressortir les éléments propres à la structure argumentative du discours.

1.3. L'argumentation

L'argumentation a surtout été considérée dans le cadre de la rhétorique, moderne et classique, qui traite «de l'usage du discours pour plaire comme pour convaincre, pour plaider comme pour délibérer, pour raisonner comme pour séduire» (Aristote [Ruelle 1991:5])[8]. La rhétorique aristotélicienne se définit comme un objet dont il résulte deux domaines distincts: la rhétorique des figures, ou *théorie de la littérature*, et la rhétorique des conflits, ou *argumentation* (Aristote 1991:18). La rhétorique des figures se trouve tout occupée par le domaine littéraire, celui de la poétique en particulier, tandis que la rhétorique des conflits est réservée aux domaines politique et judiciaire.

> La rhétorique est donc un être hybride, située entre la dialectique, par son souci du raisonnement vraisemblable, et la politique, par son sens des fins. Scindée de la poétique proprement dite, insérée aux marges de la politique et de la dialectique, la rhétorique connaîtra le destin singulier de se voir de plus en plus restreinte, telle une peau de chagrin pour un *logos* défini idéalement par l'apodicticité. (Aristote 1991:20)

La rhétorique doit être considérée comme un ensemble de moyens permettant d'atteindre les buts de l'argumentation, lesquels consistent à «provoquer ou [à] accroître l'adhésion des esprits aux thèses qu'on présente à leur assentiment» (Perelman et Olbrechts-Tyteca 1988:59).

> Argumenter, c'est soulever une question sur laquelle on demande à l'interlocuteur de se prononcer, et la rhétorique met en oeuvre les moyens destinés à cette suggestion ou à cette évocation. (Aristote 1991:47)

De ce point de vue, il est indispensable de considérer les deux aspects de la rhétorique puisque les moyens linguistiques mis à la disposition des individus pour faire valoir leurs points de vue relèvent aussi bien de l'un que de l'autre. D'une part, il est admis que tout procédé relevant de la persuasion contribue nécessairement au développement argumentatif de la thèse. D'autre part, ce qui séduit étant plus propre à persuader que ce qui repousse, on doit également

---

8. Afin d'alléger le texte, cette référence sera désormais notée: Aristote (1991).

admettre que tout procédé relevant de la séduction participe, même si c'est de façon indirecte, à la structure argumentative du discours. Le chapitre 3 sera entièrement consacré aux procédés qui relèvent de la première catégorie: les types d'arguments; le chapitre 4 portera plus spécifiquement sur les éléments assimilables à la seconde catégorie: les techniques de présentation.

Dans une perspective plus linguistique, l'argumentation a fait l'objet de diverses études dont deux au moins sont en rapport direct avec le présent sujet: celle de Jean-Claude Anscombre et Oswald Ducrot à propos d'un *acte d'argumenter* et de celle de Jean-Blaise Grize à propos de la *logique naturelle*.

1.3.1. Anscombre et Ducrot: l'acte d'argumenter

Dans la perspective d'Anscombre et Ducrot, tout acte de langage s'inscrit dans une théorie de l'énonciation qui fournit les directives nécessaires à son interprétation. Parmi les plus importantes de ces instructions, il faut considérer les actes illocutoires qui agissent comme des guides dans l'interprétation des énoncés.

> (...) l'énonciation est caractérisée comme ayant certains pouvoirs. C'est de cette façon, en tout cas, que je comprends la théorie des actes illocutionnaires d'Austin. Dire qu'un énoncé est un ordre, une interrogation, une affirmation, une promesse, une menace, etc., c'est dire qu'il attribue divers effets à son énonciation, qu'il la présente notamment comme créatrice de droits et de devoirs. (Ducrot *et al.* 1980:36-37)

Concrètement, la valeur illocutoire des actes rend compte d'un certain point de vue énonciatif qui fait que l'exemple (14) sera interprété, soit comme un conseil, soit comme un ordre, voire une menace, et que l'exemple (15) sera interprété, soit comme un ordre, soit comme une prière.

(14) Je vous suggère vivement d'engager Pierre.

(15) Je vous demande d'engager Pierre.

Parmi les instructions qui relèvent de l'énonciation, Anscombre et Ducrot (1983) rendent compte d'un *acte d'argumenter* qui se définit de la même façon que les actes illocutoires présentés en (14) et (15). Il s'agit d'une instruction basique, inscrite dans la langue, qui consiste à donner au discours une orientation argumentative: «Tout énoncé, qu'il serve ou non de prémisse dans une argumentation, est l'objet d'un acte d'argumenter qui, pour nous, fait partie de son sens»

(Anscombre et Ducrot 1983:166). Ainsi, dans l'exemple (16), l'énoncé sera interprété non pas comme une assertion faisant la description de Pierre, mais plutôt comme un argument en faveur d'une conclusion implicite du genre «je l'engage».

(16) Pierre est intelligent [donc je l'engage].

Tel que défini par Anscombre et Ducrot — ou par Moeschler (1985) puisque les travaux de l'École de Genève s'inscrivent dans le prolongement des recherches d'Anscombre et de Ducrot — l'acte d'argumenter ne doit pas être confondu avec l'argumentation, au sens rhétorique du terme. Il se situe à un niveau plus fondamental que l'argumentation: le recours à cet acte oblige l'interlocuteur à insérer l'énoncé dans une relation argumentative, c'est-à-dire à l'utiliser comme argument en vue d'une conclusion spécifique.

> En distinguant argumentation et acte d'argumentation, il s'agissait de différencier la relation argumentative (reconnaître la relation discursive particulière liant un ou des arguments à une conclusion) de l'activité argumentative elle-même, c'est-à-dire l'acte illocutoire particulier d'argumentation réalisé par l'énonciation d'un énoncé présenté par le locuteur comme destiné à servir, i.e. faire admettre, une certaine conclusion. (Moeschler 1985:65)

L'acte d'argumentation s'appuie sur ce que Anscombre et Ducrot (1983:12) appellent un *topos*, c'est-à-dire un principe argumentatif qui permet d'inférer une certaine conclusion à partir d'une propriété ayant fonction d'argument. Ainsi, de l'énoncé «Pierre est intelligent» on peut conclure «je l'engage» sur la base d'un principe généralement admis, un *topos* — ou *lieu commun* —, qui veut que «quand un candidat a la propriété d'être intelligent, on devrait l'engager».

> Mais une loi de discours générale veut que l'énonciation qui accomplit un acte d'argumenter se présente comme justifiée, et justifiée par une propriété de l'objet à propos duquel on argumente. Si l'on prend la peine d'argumenter en faveur d'un objet, c'est qu'il possède certains critères légitimant cette argumentation. (Anscombre et Ducrot 1983:173)

Ajoutons que le locuteur qui produit un acte d'argumentation le fait sciemment: ainsi, en énonçant «Pierre est intelligent», le locuteur a déjà déterminé la visée argumentative de son énoncé. En ce sens, l'acte d'argumentation est un acte intentionnel qui doit être suffisamment clair pour être reconnu de l'interlocuteur; autrement, l'énoncé pourra

être interprété selon un acte différent — dans le cas de (16), il pourrait s'agir d'une assertion à fonction descriptive, par exemple — et risque alors d'être jugé peu pertinent — et même menaçant au plan interactionnel — dans le contexte de son énonciation. De tels malentendus peuvent cependant être corrigés par une demande explicite de l'interlocuteur: «pourquoi dis-tu ça?».

1.3.2. Grize: la logique naturelle

Dans la perspective de Grize et du Centre de Recherches Sémiologiques de l'Université de Neuchâtel, l'argumentation ne s'entend pas au sens élargi que lui donnent Anscombre et Ducrot, mais elle va un peu plus loin que le sens généralement admis par la rhétorique aristotélicienne et par laquelle on tente de faire admettre une thèse au moyen d'arguments: l'argumentation, chez Grize, consiste à «communiquer ses idées à quelqu'un» (Grize 1990:9).

> Argumenter, dans l'acceptation courante du terme, c'est fournir des arguments, donc des raisons, à l'appui ou à l'encontre d'une thèse. Ainsi, argumenter renvoie à justifier, expliquer, étayer. (Grize 1990:40)

Or, la nature des raisonnements grâce auxquels les idées sont communiquées aux autres dans le but idéal de les faire admettre constitue la matière de la logique naturelle qui se définit comme étant «l'étude des opérations logico-discursives qui permettent de construire et de reconstruire une schématisation» (Grize 1990:65).

La logique naturelle de Grize se distingue de la logique mathématique en ce qu'elle porte essentiellement sur les langues naturelles plutôt que sur des valeurs numériques et qu'elle renvoie, non pas à une science, mais à une compétence naturelle commune à tous les hommes. Alors que les raisonnements formels ont toujours lieu hors-situation et avec des valeurs immuables, la logique naturelle opère à partir d'objets de pensée vagues qui sont extrêmement sensibles aux conditions dans lesquelles ils sont produits.

> Il n'en reste pas moins que, un domaine étant donné, des savoirs plus ou moins flous s'attachent aux mots. Refuser de prendre ceci en considération, c'est quitter la logique naturelle au profit des langages logico-mathématiques, dans lesquelles des expressions d'abord vides de sens sont ensuite explicitement déterminées par des axiomes. (Grize 1990:80)

C'est pourquoi, à l'instar d'Anscombre et de Ducrot, Grize confère une place importante à la situation de communication et à ses

trois principales composantes: l'énonciateur, le destinataire et les diverses indications que fournit la langue même.

> Les preuves administrées par le moyen du discours sont de trois espèces: les premières consistent dans le caractère de l'orateur; les secondes, dans les dispositions où l'on met l'auditeur; les troisièmes dans le discours même, par ce qu'il montre ou paraît montrer. ([Rhétorique I, 1, 1354 a] Grize 1990:16)

Dans les travaux de Grize, la logique formelle joue un rôle important mais secondaire qui consiste à fonder un certain type de raisonnement argumentatif; la logique naturelle englobe la logique formelle puisqu'elle fournit un cadre à son développement: elle l'intègre dans une relation dialogique selon laquelle elle sera interprétée en fonction du contexte social où elle est produite.

1.3.3. Le discours de type argumentatif

Le discours sur lequel porte cette étude renvoie à une conception de l'argumentation proche de celle adoptée par Grize: d'un côté, elle a une portée plus restreinte que l'acte fondamental d'argumenter décrit par Anscombre et Ducrot; d'un autre côté, elle dépasse l'acceptation généralement reconnue en rhétorique en ce qu'elle ne s'applique pas uniquement au discours de type polémique[9].

Le discours scientifique porte sur des vérités universelles et relève d'un raisonnement logique formel; par définition, il est incontestable puisqu'il repose sur des faits. Ainsi, la proposition «la terre est ronde» ne peut en aucun cas constituer le point de départ d'une argumentation puisqu'elle correspond à un fait universellement admis[10]. Par contre, une proposition comme «les extraterrestres existent», lorsqu'elle est présentée comme une vérité universelle, est propice à l'argumentation parce qu'elle n'a pas été démontrée scientifiquement: elle ne peut donc pas être exprimée en terme de vérité, mais uniquement en terme de vraisemblance.

---

9. Rappelons que l'entrevue sociolinguistique est fort peu propice à la controverse. L'intervieweur a pour mandat d'encourager l'informateur et d'établir un contact aussi harmonieux que possible avec lui; il évite donc de le contredire.

10. Rappelons toutefois que cette proposition n'est reconnue comme vérité scientifique que depuis le seizième siècle; à l'époque de Galilée, la proposition relevait encore de l'argumentation.

Vincent (1994:97-98) classe un certain nombre de propositions selon leur aptitude à provoquer une argumentation. À partir de ce classement et des exemples relevés dans le corpus, trois types de propositions plus ou moins susceptibles de déclencher un processus argumentatif ont pu être identifiés: les propositions qui expriment un fait (exemple 17); les propositions qui n'engagent que le locuteur (exemple 18); les propositions auxquelles on attribue une portée générale (exemple 19).

(17) Oui mes parents sont nés tous les deux à Montréal. [59'84]

(18) Mon fils a toujours été meilleur que mes filles pour se faire à [manger]. [59'84#20]

(19) Tu sais c'est vrai que tout est cher. [59'84#12]

Les propositions qui expriment un fait sont celles qui relèvent du réel et qui sont, par conséquent, les moins contestables. Elles n'ont pas à être argumentées puisqu'elles décrivent des objets de pensée qui sont déjà admis, par observation ou par supposition, par un grand nombre d'interlocuteurs. Un énoncé comme «oui mes parents sont nés tous les deux à Montréal» est, soit vrai, soit faux, mais il est peu discutable. D'ailleurs, il n'a pas pour but de convaincre l'intervieweure de l'origine des parents; il établit simplement que l'informatrice se conforme à son mandat en répondant aussi sincèrement et aussi spontanément que possible aux questions qui lui sont posées. Les données factuelles ont donc peu de chance de déclencher un développement argumentatif.

Les propositions qui n'engagent que le locuteur, ses goûts, ses préférences personnelles, sont elles aussi peu contestables parce qu'elles ne concernent que l'individu qui les possède. On peut toujours ne pas les partager mais il est plus difficile de les discuter. C'est encore plus vrai en situation d'entrevue. Du point de vue de l'interaction, l'énoncé «mon fils a toujours été meilleur que mes filles pour se faire à [manger]» n'est pas plus contestable qu'un fait: d'une part, parce que l'intervieweure ne connaît ni l'informatrice ni sa famille; d'autre part, parce que même si c'était le cas, elle ne pourrait contester la proposition sans mettre en danger la face de l'informatrice. Ainsi, les jugements, tant qu'ils sont présentés comme personnels, sont peu favorables au déclenchement d'une argumentation.

Enfin, les *axiomes* (Vincent 1994:97), ces formules générales qui circulent dans une même communauté socioculturelle, fournissent d'excellentes prises au discours argumentatif. La plupart du temps, il

s'agit de valeurs floues, concernant un peu tout le monde, qui sont introduites comme des vérités universelles.

> C'est donc dans la mesure où elles sont vagues que ces valeurs se présentent comme universelles et qu'elles prétendent à un statut semblable à celui des faits. Dans la mesure où elles sont précises, elles se présentent simplement comme conformes aux aspirations de certains groupes particuliers. (Perelman et Olbrechts-Tyteca 1988:102)

En ce qui concerne les données du corpus, il s'agit presque toujours d'opinions, d'observations subjectives que l'informatrice présente comme des faits: «tu sais c'est vrai que tout est cher». De telles propositions sont particulièrement favorables au déclenchement d'un processus argumentatif puisqu'elles ne sont pas de nature véricconditionnelle, mais seulement vraisemblable:

> Les opinions qui ne sont que vraisemblables, les croyances qui sont fluctuantes, sinon contradictoires, prennent ici tout leur poids. (Aristote 1991:6)

Ainsi, «plus la propriété est générale et universelle [...], plus elle peut être sujette à discussion. Plus la propriété est spécifique et personnelle [...], plus il est délicat de contre-argumenter ou de relancer la discussion» (Vincent 1994:97). C'est à partir des propositions qui relèvent de la troisième catégorie donc, qu'il faut chercher les énoncés les plus susceptibles de déclencher un développement argumentatif.

1.3.4. La structure argumentative

Dans la perspective de Ducrot, l'acte d'argumentation se définit comme étant «une relation entre deux énoncés A et C où A (l'argument) est présenté comme destiné à faire admettre, justifier l'autre (C). i.e. la conclusion» (Moeschler 1985:197). Ainsi, l'exemple (19):

(19)

[argument:] Pierre est intelligent

[conclusion:] donc je l'engage.

correspond à la structure binaire suivante:

Dans la perspective restreinte de la rhétorique aristotélicienne, l'argumentation correspond davantage à une structure tripartite composée d'une *thèse*, d'une *argumentation*, à proprement parler, et d'une *conclusion*.

J'appelle *thèse* (T) l'élément qui provoque le discours argumentatif. Tel que mentionné au point précédent, il s'agit, le plus souvent, d'une opinion qu'on s'engage à défendre. En termes philosophiques, la thèse correspond à la prémisse qui sert de point de départ à une argumentation.

Le second élément, l'*argumentation* (A), comprend tous les procédés qui, de près ou de loin, sont liés à la thèse. Cette partie peut être plus ou moins complexe, c'est-à-dire constituée d'un ou de plusieurs éléments. Elle peut aussi contenir des procédés qui servent d'appui à la thèse ou qui la contredisent. En effet, l'argumentation implique une éventuelle contre-argumentation venant, soit de la part de l'interlocuteur, soit d'un changement d'orientation argumentative au cours de l'énonciation même du locuteur: «argumenter, dans l'acceptation courante du terme, c'est fournir des arguments, donc des raisons, à l'appui ou à l'encontre d'une thèse» (Grize 1990:40).

Enfin, le troisième élément consiste en la conclusion (C) de l'intervention. Selon la visée argumentative adoptée par le locuteur, cette conclusion sera, soit coorientée à la thèse (exemple 20), soit lui sera antiorientée (exemple 21)[11]. Dans l'exemple (20), l'argumentation consiste en un exemple qui sert d'appui à la thèse «ici c'est un quartier de voleurs»; la conclusion «ici on n'est pas en sécurité» implique donc une évaluation négative coorientée à celle de la thèse. Dans l'exemple (21), la thèse implique une conclusion négative du genre «je ne me sens pas en sécurité»; or, le locuteur apporte une argumentation qui va à l'encontre de la thèse en inférant que «le quartier est quand même moins pire que d'autres quartiers», d'où la conclusion «ici je me sens quand même en sécurité»; la conclusion se trouve antiorientée par rapport à la thèse.

---

11. Les exemples (20) et (21) ont été simplifiés pour les besoins de la démonstration.

(20)

[thèse] Ici c'est un quartier de voleurs.

[argumentation] Encore hier, mon amie s'est fait voler.

[conclusion] Ah ici on n'est pas en sécurité.

(21)

[thèse] Ici c'est un quartier de voleurs.

[contre-argumentation] Mais c'était encore plus dangereux où j'habitais avant.

[conclusion] Alors, ici je me sens en sécurité.

Ces deux exemples correspondent, respectivement, aux structures tripartites suivantes:

structure tripartite coorientée

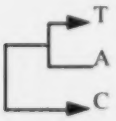

structure tripartite antiorientée

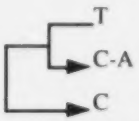

L'ensemble des trois éléments, — thèse, argumentation, conclusion — forme ce que j'appelle un *développement argumentatif*. L'identification de ces trois principales composantes selon l'articulation particulière de l'une ou l'autre des deux structures argumentatives précédentes permet d'isoler, dans les réponses de l'informatrice, les prolongements discursifs de nature argumentative.

*
* *

Même lorsqu'on les considère indépendamment l'une de l'autre, les notions de conversation et d'argumentation partagent une caractéristique fondamentale: elles s'inscrivent dans un cadre interactionnel, elles reposent sur une conception dialogique du discours et s'inscrivent «dans une situation socialement et psychologiquement déterminée» (Perelman et Olbrechts-Tyteca

1988:78). La conversation — du moins celle qui est produite dans une structure d'échange comme l'entrevue sociolinguistique — se réalise entre deux individus ou plus, chacun ayant pour mandat de collaborer activement au développement du discours de l'autre jusqu'à sa conclusion. L'argumentation, quant à elle, se construit en fonction d'un «auditoire» à convaincre; elle part d'une intention du locuteur d'agir sur la conscience de l'interlocuteur afin de faire valoir, sinon de faire admettre, son point de vue.

> La rhétorique est d'ailleurs, de façon générale, la négociation de la distance entre les sujets, en ce sens qu'elle modalise la mise en question de l'autre, mise en question qui révèle l'une ou l'autre passion. L'argumentation vise à la suppression de la distance par l'adhésion à une thèse que l'on cherche à rendre commune. (Aristote 1991:52)

Conversation et argumentation ont également ceci en commun qu'elles doivent satisfaire au plus important principe de l'interaction sociale: la sauvegarde de l'image des interactants. La conversation — et à plus forte raison l'entrevue sociolinguistique — rend compte de nombreux éléments qui portent moins sur le message à communiquer que sur le bon fonctionnement de l'interaction: marques d'intérêt, recherches d'approbation, encouragements divers, etc. Toutes ces précautions discursives sont d'autant plus importantes dans l'argumentation: elles contribuent à créer une ambiance qui prédispose l'interlocuteur à mieux recevoir les arguments de la partie adverse.

Dans la perspective interactionnelle du discours, la notion de *stratégie argumentative* prend tout son sens puisqu'elle implique, de la part d'un individu source, une volonté d'agir sur un individu cible, chaque interlocuteur étant en alternance source et cible.

> Le recours à cette notion [de stratégie] devient nécessaire dès que l'on cesse d'envisager l'étude du discours du point de vue de son organisation interne pour le mettre en rapport avec les pratiques des sujets parlants en situation, i.e. leurs intentions, motifs, buts communicatifs. (Auchlin et Moeschler, dans Roulet *et al.* 1985:195)

Ainsi, la conversation et l'argumentation présentent au moins trois éléments communs et essentiels: premièrement, elles naissent d'un geste intentionnel de la part de celui qui les enclenche; deuxièmement, elles visent un but déterminé qui consiste, ultimement, à atteindre l'accord du locuteur; troisièmement, elles rendent compte d'un choix, plus ou moins conscient, entre un certain nombre de procédés aptes à concrétiser l'intention et le but à atteindre.

Chapitre 2

LA STRUCTURE ARGUMENTATIVE

Il n'y a pas, à proprement parler, de modèle de structure pour les développements argumentatifs comme il en existe pour la conversation en général. Par contre, la structure de l'échange et l'argumentation partagent suffisamment de traits caractéristiques basiques pour pouvoir identifier et représenter la structure argumentative du discours à partir du modèle hiérarchique genevois.

2.1. La décomposition du corpus

Après un premier découpage en couples question/réponses, chacune des 85 interventions qui forment l'entrevue 59 a été décomposée en ses plus petites unités monologales, les actes discursifs, selon les différents rapports hiérarchiques qu'ils entretiennent entre eux. L'exemple (1) reprend l'intervention en 20 actes discursifs dont il a été question au chapitre précédent[1].

(1) (1) Oui elle [ma voisine] habite toute seule
(2) mais elle a toujours quelqu'un. <oui>
(3) Comme [par exemple] là elle est partie là,
(4) sa fille vient faire un tour,
(5) son garçon vient faire un tour tu sais <humhum>
(6) parce qu'ici, ce bout [quartier] ici,
(7) une chose que j'aime pas c'est:
(8) je le sais pas
(9) peut-être que je me fais une idée <oui>
(6) mais c'est un bout [quartier] de voleurs. (rire) <ah oui> <hum>
(10) Puis [alors] tu sais ils [les habitants du quartier] ont tous peur.

---

1. Voir la figure 1.1.

(11) Comme [par exemple] moi j'aime: c'est la seule chose que j'aime pas dans ce bout ici.
(12) Parce que [autrement] je suis proche de tout.
(13) Je suis proche de la rue Mont-Royal.
(14) Je suis proche de tout
(15) Mais qu'est-ce que tu veux on peut pas les empêcher.
(16) Mais tu sais il y a des bouts où on dirait que c'est pire que d'autres bouts. <humhum>
(17) Sur la rue Resther là j'aurais pu coucher les fenêtres toutes ouvertes
(18) puis ça m'aurait pas dérangée.
(19) Mais ici là tout est barré [verrouillé]
(20) puis mon fils il s'est arrangé pour: (rire) <oui> [59'84#6]

2.2. L'identification des développements argumentatifs

L'identification des développements argumentatifs consiste à repérer, à l'intérieur des interventions de l'informatrice, les parties du discours qui s'inscrivent dans une argumentation. Il faut donc chercher, parmi tous les actes discursifs qui composent les réponses de l'informatrice, les propositions qui constituent des thèses, c'est-à-dire des énoncés qui provoquent le déclenchement d'un développement argumentatif. Dans l'exemple précédent, les énoncés (1) à (5) correspondent à l'information demandée par la question de l'intervieweure «Elle habite-tu toute seule cette madame-là?». Par contre, l'énoncé (6), «ce bout ici, une chose que j'aime pas c'est [...] un bout de voleurs», constitue une proposition généralisante: l'informatrice émet un jugement personnel concernant l'ensemble du quartier où elle habite. Cette évaluation, bien que subjective, est présentée comme s'il s'agissait d'une vérité générale. Il s'agit donc une proposition particulièrement propice au déclenchement de l'argumentation. On notera, en effet, que les constituants qui suivent cette proposition y sont tous liés argumentativement. Pour cette raison, la séquence formée par les actes discursifs (6) à (20) forme un développement argumentatif.

Une fois circonscrits, tous les développements argumentatifs ont été isolés du reste de l'intervention et chacun des actes discursifs a été renuméroté en commençant par (1) à partir de la thèse. De plus, chaque développement s'est vu attribuer un titre et un numéro correspondant à son ordre d'apparition dans l'entrevue. Le développement argumentatif extrait de l'exemple (1) est intitulé «ici c'est un bout de voleurs»; il correspond au sixième développement isolé dans le corpus et se compose de 15 actes discursifs.

#6. Ici c'est un bout de voleurs
(1) parce qu'ici, ce bout ici,
(2) une chose que j'aime pas c'est:
(3) je le sais pas
(4) peut-être que je me fais une idée <oui>
(1) mais c'est un bout de voleurs. (rire) <ah oui> <hum>
(5) Puis tu sais ils ont tous peur.
(6) Comme moi j'aime: c'est la seule chose que j'aime pas dans ce bout ici.
(7) Parce que je suis proche de tout.
(8) Je suis proche de la rue Mont-Royal.
(9) Je suis proche de tout
(10) mais qu'est-ce que tu veux on peut pas les empêcher.
(11) Mais tu sais il y a des bouts où on dirait que c'est pire que d'autres bouts. <humhum>
(12) Sur la rue Resther là j'aurais pu coucher les fenêtres toutes ouvertes
(13) puis ça m'aurait pas dérangée.
(14) Mais ici là tout est barré
(15) puis mon fils il s'est arrangé pour: (rire) <oui>

Le développement argumentatif #6 est déclenché par une proposition présentée comme une vérité générale: «ici c'est un bout de voleurs» et il prend fin avec le dernier constituant de l'intervention, soit juste avant l'ouverture d'un nouvel échange. Dans l'ensemble du corpus, les constituants qui déclenchent et ceux qui concluent un développement argumentatif correspondent fréquemment à des cas tels que #6. Comme le laisse prévoir l'analyse de Vincent (1994) à propos des types de propositions les plus aptes à déclencher une argumentation, la majorité des énoncés qui ouvrent un développement argumentatif se présente comme une vérité générale. Dans certains cas, l'énoncé généralisant est d'abord introduit par une opinion qui ne concerne que l'informatrice (exemple 2) ou par un fait (exemple 3).

(2) tu sais moi je suis bien sensible
puis je me disais: "Ça se peut pas du monde méchant de même" tu sais [59'84#3]

(3) Ma grand-mère c'était l'Immaculée-Conception puis elle a jamais grouillé [bougé] de là puis elle est morte dans la paroisse de l'Immaculée-Conception. <humhum>
Tu sais il y en a qui s'entête de même. [59'84#1]

En (2), l'énoncé «je suis bien sensible» qualifie personnellement l'informatrice mais elle conduit à une proposition présentée comme générale «ça se peut pas du monde méchant de même»; en (3),

l'énoncé «ma grand-mère c'était l'Immaculée-Conception puis elle a jamais grouillé de là puis elle est morte dans la paroisse de l'Immaculée-Conception» constitue un fait qui conduit à la proposition généralisante «il y en a qui s'entête de même».

Parce qu'elles sous-entendent une vérité générale ou qu'elles entraînent une argumentation, certaines propositions exprimant des opinions personnelles ont également dû être considérées comme des thèses. Ainsi, dans l'exemple (4), l'informatrice parle de la peine que lui a causée la mort de son frère; cette expérience, bien que personnelle, sous-entend et contredit un lieu commun qui a généralement cours selon lequel «la peine causée par la mort d'un mari est plus grande que celle causée par la mort d'un frère». De plus, la suite du développement rend compte d'au moins deux généralisations: «dire qu'il y a tant de traîneux dans la vie» et «on dirait des fois que tout arrive en même temps».

(4) [Un décès peut provoquer des crises d'angoisse]
Mon frère est mort. Puis ça mon frère ça a été: Comment je dirais bien ça?
J'ai eu plus de peine quand mon frère est mort que quand que mon mari est mort là. <humhum>
Ah c'est bien simple puis surtout on l'a trouvé dans sa maison mort tout seul là. Tu sais j'ai pas <humhum> accepté ça tu sais.
Je me disais: "*Dire qu'il y a tant de traîneux* [fainéants] *dans la vie*
puis que lui c'était un bon gars." Ah j'ai pleuré j'ai pleuré, ça a été: C'était mon homme tu sais de confiance c'était: ça m'a bien:
Tu sais *on dirait des fois que tout arrive en même temps* tu sais <oui>
[...] [59'84#41]

L'analyse des propositions servant de thèses aux développements argumentatifs révèle que 85% d'entre elles expriment une vérité générale alors que 15% expriment une opinion personnelle.

Quant aux énoncés conclusifs, près de la moitié (49%) coïncide avec la clôture même de l'échange comme dans l'exemple (1) où, après le dernier constituant «mais ici là tout est barré puis mon fils il s'est arrangé pour:», l'intervieweure évalue l'intervention de l'informatrice et ouvre un nouvel échange. Dans l'autre moitié des cas (51%), la fin du développement correspond à la fin d'un épisode argumentatif, c'est-à-dire que le discours qui suit n'est plus lié argumentativement à la thèse.

2.3. La subdivision en mouvements argumentatifs

Les 55 développements argumentatifs sont composés, en moyenne, de 18,1 actes discursifs. La longueur de chacun de ces développements est extrêmement variée: elle comprend entre 2 et 89 actes. Dans la plupart des séquences qui dépassent la longueur moyenne de 18 actes discursifs, il est rare que le développement se déroule en une seul *mouvement*, sans changement de thème ou d'orientation argumentative entre la thèse et la conclusion ultime. Le plus souvent, ces longs développements se construisent en étapes successives.

Par définition, dans le discours oral spontané, l'informatrice n'a pas de réplique toute prête à fournir à l'intervieweure: elle développe librement son intervention à partir du thème qui lui est imposé par l'intervieweure. Or, l'évolution de son propre discours de même que les réactions et encouragements de l'intervieweure l'amènent à compléter, voire à réviser l'objet de pensée en cours de conversation. Le modèle de représentation de la conversation doit donc tenir compte de cet aspect dynamique du discours, c'est-à-dire de sa construction progressive dans le temps.

> L'approche dynamique, à partir de l'analyse hiérarchique et fonctionnelle, interroge les différents constituants du point de vue de leur capacité à satisfaire ou à imposer des conditions, de nature interactionnelle, structurelle ou d'enchaînement. Alors que l'approche statique était centrée essentiellement sur les relations entre constituants, l'analyse dynamique examine ces relations en termes du dilemme clôture/poursuite de l'interaction. (Moeschler 1985:119)

Dans l'exemple qui suit, l'informatrice répond à la question de l'intervieweure en deux temps: le premier rend compte des différents endroits où l'informatrice va faire ses courses; le second concerne plus particulièrement les feuillets publicitaires provenant des divers commerces parmi lesquels l'informatrice fait un choix. Il est important de noter que la première partie du discours pourrait, à elle seule, constituer une réponse. En effet, l'information fournie serait jugée satisfaisante par l'intervieweure et l'intervention pourrait se clore après «je vais chez Provigo». Pourtant, bien qu'elle forme une séquence discursive autonome, l'informatrice ne cède pas son tour de parole à l'intervieweure et poursuit son intervention à partir d'une autre information: les feuillets publicitaires. Cette seconde partie du discours constitue une nouvelle étape, indépendante discursivement de la première, mais toujours liée thématiquement à la question de

l'intervieweure puisque sa conclusion porte également sur le choix des épiceries: «ma place préférée cet hiver j'aime bien Steinberg».

(5) *Intervieweure*:
Faites-vous toute votre épicerie [vos courses] à la même place?

Informatrice:
Non bien là pour dire là je suis proche de tout hein. <oui> Je vais pas mal chez Steinberg chez Provigo tu sais. <oui> Je cours pas mal les spéciaux je vais dire comme on dit tout est si cher quand je vois des spéciaux là tu sais qui sont à mon goût bien je vais <humhum> chez Provigo.
D'abord on reçoit pas de papiers [feuillets publicitaires] ici. J'ai jamais vu une place à tant recevoir de papiers. Me semble que quand je restais sur la rue Resther j'avais pas: Ah les papiers que j'ai à tous les soirs là j'en ai de Provigo, de Steinberg de: comment ça s'appelle sur le boulevard St-Joseph? Coop. Ah j'ai jamais vu. <non> Canadian Tire. Ah j'ai jamais vu avoir tant de papiers ici ça fait que je peux choisir. <humhum> Il y a Métro aussi pas loin là. Je fais pas mal tu sais: Mais pour dire ma place préférée cet hiver j'aime bien Steinberg. <humhum hum> [59'84]

Chacune de ces deux étapes de construction de la conversation correspond à ce que Roulet (1986:195) appelle un *mouvement discursif*, c'est-à-dire une «intervention présentée comme autonome, indépendante et donc potentiellement constitutive d'échange au moment où elle est énoncée». L'autonomie discursive est régie par le concept de *complétude interactive*, selon lequel l'intervention doit satisfaire un certain degré d'achèvement avant de pouvoir être clos. Ainsi, la complétude interactive est, au niveau de l'intervention, le pendant de la complétude interactionnelle au niveau de l'échange: elle oblige tout locuteur — et à plus forte raison celui qui accepte un mandat d'informateur — à poursuivre son discours jusqu'à ce que tous les éléments jugés nécessaires à son interprétation aient été fournis. Dans l'exemple (5), l'informatrice tente de produire une intervention complète en fonction de la situation d'entrevue. Après avoir atteint un certain degré d'achèvement et formé une intervention autonome, elle entreprend un nouveau mouvement destiné à la compléter. Ces «ajustements successifs» (Roulet 1986:191) constituent autant de mouvements discursifs et témoignent de la nature dynamique du discours.

On retrouve également cette construction progressive de la conversation dans le cadre du développement de l'argumentation. En effet, les longs discours argumentatifs de l'informatrice sont

généralement produits par phases successives qui rappellent les mouvements discursifs et que j'appellerai donc des *mouvements argumentatifs*. Il est possible d'établir un parallèle entre ces deux types de mouvements: au plan de la conversation, les mouvements discursifs permettent «de concevoir le discours comme composé de blocs stables» (Moeschler 1985:135); au plan de l'argumentation, les mouvements argumentatifs correspondent à des épisodes bien organisés, des étapes successives de la progression de l'argumentation dans le discours. Toutefois, on ne doit pas confondre l'un et l'autre mouvements: le mouvement discursif consiste en une unité complète et autonome qui autorise la clôture de l'intervention — et éventuellement celle de l'échange —; le mouvement argumentatif consiste en une unité complète et autonome au plan de l'argumentation seulement: il permet de clore un développement argumentatif, mais il ne régit pas la clôture de l'intervention.

Dans l'exemple (6), le développement argumentatif n'est constitué que d'un seul mouvement argumentatif: il s'agit d'une courte argumentation où toutes les composantes sont liées à la thèse et/ou à la conclusion.

(6) Thèse: Quand j'ai parti de sur la rue Resther pour m'en aller seule <oui> là les enfants riaient bien. Je voulais prendre ma liberté.

Argumentation: Tu sais une maman c'est bien bon mais tu sais je vais dire comme on dit, comme une femme avait déjà dit tu sais: "tu te tannes [fatigues] d'élever des enfants." Tu sais c'est pas que je les aime pas mes enfants mais tu sais tu aimes à vivre tout seule.

Conclusion: Fait que [alors] là les enfants riaient. Ils ont dit: "Maman veut prendre sa liberté." Puis c'est ci c'est ça. [59'84#2]

Dans l'exemple (7), par contre, le développement argumentatif est constitué de deux mouvements argumentatifs, chacun d'eux correspondant à un argument autonome.

(7) Thèse générale: Dans le quartier qu'est-ce que j'aime. <humhum>

premier mouvement:

Thèse: J'aime parce que je suis proche de tout tout <humhum> tout

Argumentation: Je vais chez Steinberg je reviens porter mes paquets, je retourne au magasin de fruits je reviens porter <ah oui (rire)> mes paquets. Ah ici là ça je vais dire comme ma

fille: "Je suis dans le meilleur bout [la meilleure partie] de la rue Mont-Royal" hein. Puis tu sais je suis tellement proche.

Conclusion: J'aime bien ça tu sais.

deuxième mouvement:

Thèse: Puis à part de ça c'est tranquille. Tu sais c'est pas:

Argumentation: Regarde comme ici là tu vois tu entends rien rien rien. <oui> Bien c'est vrai que c'est tous des vieux. Tu sais on dirait qu'il y a des quartiers c'est plus vieux que d'autres quartiers. <humhum> Tu sais il y a pas gros d'enfants ici. C'est pas parce que j'aime pas les enfants mais tu sais je veux dire là <humhum> tu sais c'est: Regarde comme là vois-tu à côté c'est une femme âgée, l'autre côté c'est une autre femme âgée, en bas, en bas par exemple [par contre] il y a un petit, un petit enfant. Tu sais c'est le propriétaire [le fils du propriétaire]. <humhum>

Conclusion: Mais j'aime bien ça. [59'84#9]

Le premier mouvement argumentatif est déclenché par la thèse «j'aime [le quartier] parce que je suis proche de tout» qui est appuyée par une argumentation complexe concernant la proximité des services. Le mouvement est clos par la proposition «j'aime bien ça», énoncé conclusif coorienté à la thèse et qui fait en sorte de «boucler la boucle». Ainsi, du point de vue thématique, argumentatif et structurel, la première partie de l'argumentation de l'informatrice constitue une unité autonome sur laquelle pourrait prendre fin le développement argumentatif. Pourtant, plutôt que de clore l'argumentation, l'informatrice produit un nouveau mouvement argumentatif en donnant une seconde raison pour justifier son appréciation du quartier: «puis à part de ça c'est tranquille». Cette nouvelle thèse est appuyée par une argumentation complexe concernant, cette fois-ci, l'âge des voisins. La conclusion de ce second mouvement est identique au premier: «j'aime bien ça». L'exemple (7) est donc constitué de deux mouvements argumentatifs qui présentent chacun un argument différent justifiant l'évaluation positive du quartier par l'informatrice: la proximité des services et la tranquillité des voisins.

Le tableau 2.1 rend compte de la subdivision en 101 mouvements argumentatifs des 55 développements argumentatifs circonscrits dans l'entrevue 59. Il indique que plus de la moitié des développements (52,7%) sont constitués d'un mouvement unique,

révélant ainsi que les développements argumentatifs les plus complexes sont également les moins nombreux dans le corpus.

Tableau 2.1
La subdivision des développements en mouvements argumentatifs

101 mouvements argumentatifs

29 développements de 1 mouvement	16 développements de 2 mouvements	6 développements de 3 mouvements	4 développements de 4 mouvements et plus
52,7%	29,1%	10,9%	7,3%

Le tableau 2.2 présente la composition des développements et des mouvements argumentatifs en fonction des actes discursifs. On constate que les 55 développements qui se subdivisent en 101 mouvements argumentatifs totalisent 1012 actes discursifs, soit une moyenne de 18,4 actes par développement et de 10 actes par mouvement.

Tableau 2.2
La longueur des développements et des mouvements argumentatifs en actes discursifs

1012 actes	**55 développements**	**101 mouvements**
Séquence d'actes la plus courte	2	2
Séquence d'actes la plus longue	89	31
Longueur moyenne en actes	18,4	10

Le changement de mouvement argumentatif à l'intérieur d'un même développement correspond parfois à une déviation dans l'orientation de l'argumentation. Dans l'exemple (8), le premier

mouvement est déclenché par la thèse récupérée de l'intervention précédente: «ici c'est un quartier de voleurs». L'argumentation apporte plusieurs preuves témoignant de la présence des voleurs dans le quartier et conduit à la conclusion implicite «parce qu'ici c'est un quartier de voleurs». Le second mouvement est introduit par un énoncé qui rend explicite le changement d'orientation argumentative: «mais on dit ça». La nouvelle thèse se distingue en effet de la première puisqu'elle énonce que «faut pas se mettre ça dans la tête que c'est rien que dans ce bout ici [dans ce quartier-ci qu'il y a des voleurs]». L'argumentation présente une justification en faveur de cette thèse et le mouvement est clos par la conclusion «qu'est-ce que tu veux faut pas les blâmer».

(8) **premier mouvement:**

Thèse:	[Ici c'est un quartier de voleurs]
Argumentation:	Bien un soir on était après [en train de] jouer aux cartes chez ma petite amie puis l'autre en bas s'est fait voler le temps qu'on était en haut <ah bon> Puis le: rien qu'à voir le monde [les gens]. Ici même le propriétaire l'a dit. Regarde il y a toutes des lumières tout partout. Tout le monde ils ont des: [systèmes d'alarme] Là ma fille veut je me, je vais me faire poser un système d'alarme là. <humhum> Elle dit: "Tu vas être plus en sûreté [sécurité]" tu sais
Conclusion:	parce que: [ici c'est un quartier de voleurs]

deuxième mouvement:

	Mais on dit ça.
Thèse:	Écoutez là aussi je vais dire comme ma petite amie me disait hier: "faut pas se mettre ça dans la tête que c'est rien que dans ce bout [quartier] ici"
Argumentation:	parce que tu sais <oui> aujourd'hui hein il y a tellement de monde qui ont besoin d'argent.
Conclusion:	Qu'est-ce que tu veux faut pas les blâmer hein? <humhum> <hum> [59'84#7]

Parmi les développements argumentatifs qui sont composés de plus d'un mouvement, 65,2% des changements de mouvements sont introduits par un marqueur ou une combinaison de marqueurs (*mais aussi, puis à part de ça*). Plus d'une forme de marqueur peut être utilisée pour annoncer un changement de mouvement; cependant le marquage n'est pas obligatoire. Le connecteur *mais* est l'indice linguistique le plus fréquemment utilisé, en particulier dans les cas où

le passage d'un mouvement à un autre rend compte d'un changement d'orientation argumentative.

Tableau 2.3
Le marquage* des mouvements argumentatifs

mais	*puis*	*aussi*	*à part de ça*	*parce que*	*bien*
41,7% (15/36)	22,2% (8/36)	19,4% (7/36)	8,3% (3/36)	5,6% (2/36)	2,8% (1/36)

*Marquage facultatif et combiné: 65,2% (30/46) des changements de mouvements sont marqués linguistiquement; 36 marqueurs ont été relevés sur un total de 30 occurrences.

Reconnaître chacune des étapes du développement de l'argumentation dans le discours constitue le premier pas dans la description de sa structure. Le deuxième pas consiste à identifier, à l'intérieur de chacun de ces mouvements, les différentes composantes du discours argumentatif.

2.4. Les structures argumentatives

Comme il a été établi au chapitre précédent, le discours argumentatif peut être représenté par une structure tripartite: la thèse, l'argumentation ou la contre-argumentation et la conclusion. L'organisation de ces trois composantes renvoie à deux modèles principaux de structure: dans le premier, la conclusion est coorientée à la thèse; dans le second, la conclusion est antiorientée à la thèse. Ces deux modèles, respectivement A et C-A, correspondent aux représentations schématiques suivantes:

Modèle A

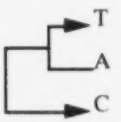

Modèle C-A

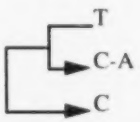

De façon générale, ces modèles de structure sont aptes à représenter la plupart des développements argumentatifs circonscrits dans le corpus. Ainsi, dans l'exemple (9), l'argumentation «ma

patronne est une artiste de talent mais elle est mauvaise cuisinière» appuie la thèse «on peut pas tout avoir»; thèse et argumentation conduisent donc à la conclusion générale coorientée «c'est bien beau mais:». De façon simplifiée, cet exemple correspond au modèle A de structure argumentative.

(9)

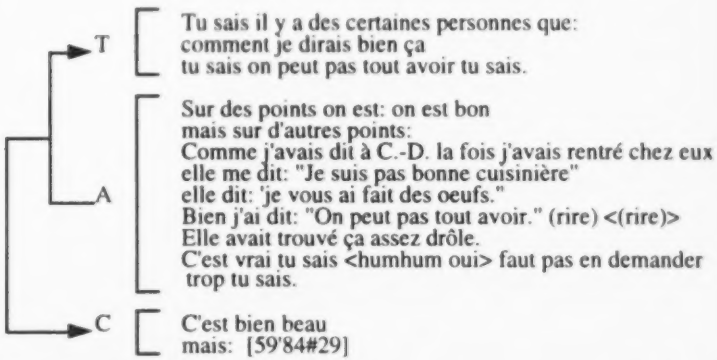

L'exemple (10) constitue une variante de ce modèle. En effet, l'argumentation complexe «je comprends les gens qui ne peuvent pas parler français» conduit directement à la conclusion «j'aimerais ça des fois parler anglais puis je suis pas capable» et c'est l'ensemble que forment l'argumentation et la conclusion qui appuie la thèse «on peut pas obliger tout le monde [à parler français]».

(10)

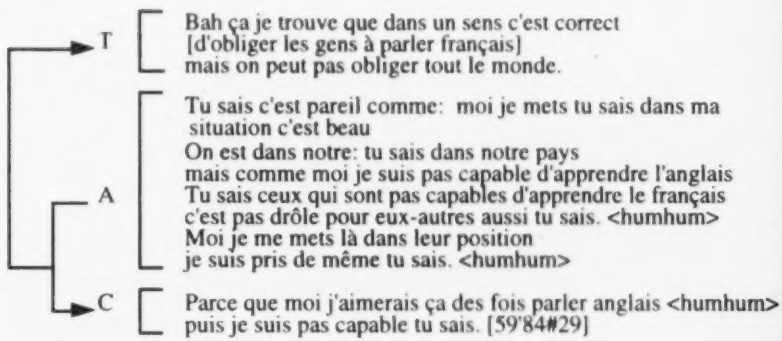

L'exemple (10) rend compte d'une structure argumentative correspondant à un modèle A' tel que représenté par le schéma suivant:

Modèle A'

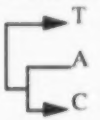

Les extraits (9) et (10) présentent deux types de structure dont la thèse et la conclusion sont coorientées argumentativement: la proposition émise en C confirme ou reprend la visée argumentative de la thèse émise en T. Toutefois, le développement de l'argumentation est différent. D'une part, l'exemple (9) s'apparente à une structure de type *proactif*, c'est-à-dire que «les intégrations successives composant l'intervention se font corollairement au déroulement du discours» (Moeschler 1985:139): la thèse commande une argumentation et la dernière proposition constitue l'acte principal du développement, celui qui englobe l'ensemble du discours précédent et lui sert de conclusion générale. L'exemple (10) correspond davantage à une structure de type *rétroactif*, c'est-à-dire que «les intégrations successives composant l'intervention se font inversement au déroulement du discours» (Moeschler 1985:140): la conclusion porte uniquement sur l'argumentation précédente et l'ensemble ainsi formé est ramené rétrospectivement à la thèse qui constitue l'acte principal du développement.

Les exemples (9) et (10) peuvent, toutefois, être considérés comme des variantes d'une même structure puisque, dans les deux cas, la thèse et la conclusion sont coorientées. D'ailleurs, l'exemple qui suit montre qu'il est parfois impossible de distinguer les deux variantes: en (11), la conclusion reprend presque mot pour mot la thèse; il n'est pas possible de déterminer laquelle des deux propositions constitue l'acte principal du développement.

(11)

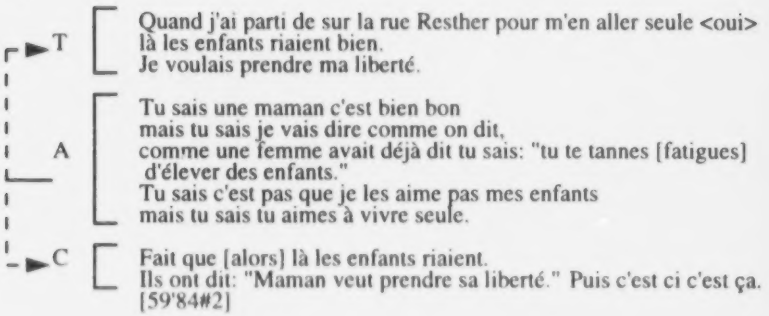

Le corpus a aussi fourni des exemples de structure argumentative correspondant au modèle C-A, c'est-à-dire des développements argumentatifs dans lesquels la thèse et la conclusion sont antiorientées. Dans l'exemple (12), la thèse «je devrais essayer de refaire ma vie» est contredite par l'argumentation «je me verrais pas avec un homme» ce qui provoque une conclusion «je le sais pas [si je devrais refaire ma vie]» différente de la proposition émise en thèse.

(12)

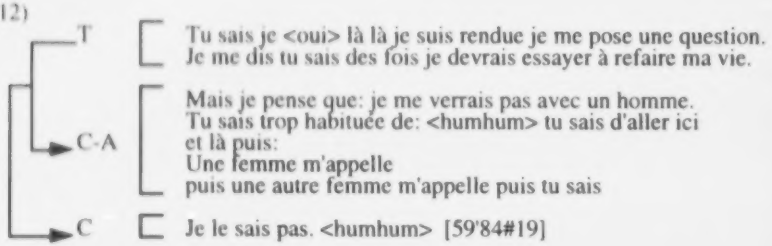

Il existe aussi une variante du modèle C-A. Dans l'exemple (13), l'argumentation complexe «j'ai plus de mémoire» conduit directement à la conclusion «ça m'empêche de prendre des cours»; or, l'ensemble que forment l'argumentation et la conclusion va à l'encontre de la thèse «des cours d'anglais des fois je me dis [j'aimerais ça en prendre]».

(13)

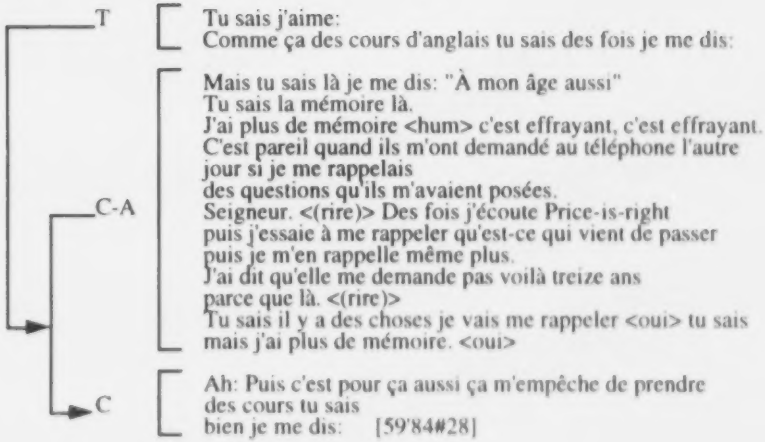

Ainsi, l'exemple (13) rend compte d'une structure argumentative correspondant à un modèle C-A' tel que représenté par le schéma suivant:

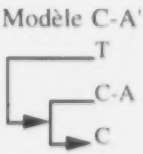

Aux modèles généraux de structure argumentative A et C-A, un troisième modèle , CN, a dû être ajouté afin de rendre compte des quelques cas de structures concessives relevés dans le corpus. Dans la concession, l'argumentation est antiorientée à la thèse, cependant, la conclusion ramène l'orientation argumentative de la thèse qui se trouve ainsi coorientée. Dans l'exemple (14), l'argumentation «j'aurais eu besoin d'instruction si mes enfants avaient pas été bons à l'école» est antiorientée à la conclusion «mes enfants étaient bons à l'école» qui implique que l'informatrice n'a pas eu besoin de beaucoup d'instruction; cette conclusion est donc coorientée à la thèse du développement selon laquelle l'instruction de l'informatrice se limite à «savoir lire, savoir écrire et savoir compter».

(14)

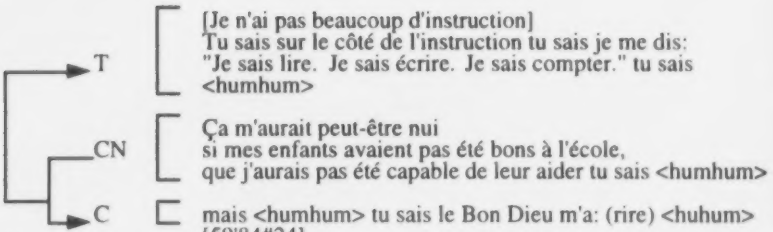

L'exemple (14) peut être représenté par le modèle CN de structure argumentative suivant:

Modèle CN

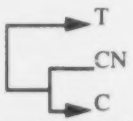

Les exemples (9) à (14) constituent des extraits de discours qui sont autonomes du point de vue thématique et argumentatif. En effet, chacun d'eux rend compte d'une argumentation particulière et atteint une conclusion qui permet la clôture du développement argumentatif. Par conséquent, ces extraits satisfont la définition de mouvement argumentatif proposée précédemment.

Il est important de préciser que les modèles de structure argumentative proposés ici permettent de représenter non pas le développement argumentatif dans son entier mais chacun des mouvements argumentatifs qui le composent. De façon concrète, on devra établir autant de structures argumentatives que de mouvements constitutifs d'un même développement pour rendre compte de l'ensemble de ce développement.

L'exemple (7') présente un développement composé de deux mouvements argumentatifs. En ce qui concerne le premier, l'argumentation complexe qui porte sur la proximité des services appuie la thèse «je suis proche de tout»; l'ensemble de la thèse et de l'argumentation conduit à la conclusion générale «j'aime bien ça». Ainsi, le premier mouvement de cet extrait correspond à un modèle A de structure argumentative.

(7')

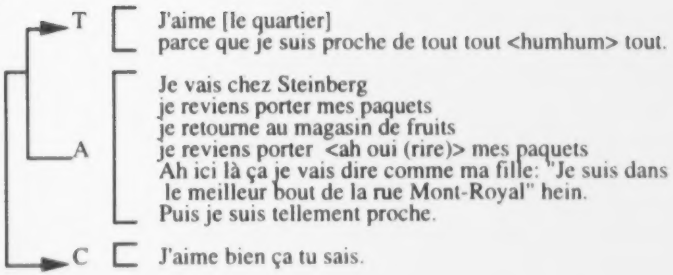

Le second mouvement rend compte de la même structure: l'argumentation complexe qui porte sur l'âge des gens du quartier appuie la thèse «le quartier est tranquille» et l'ensemble de la thèse et de l'argumentation conduit à la conclusion générale «j'aime bien ça».

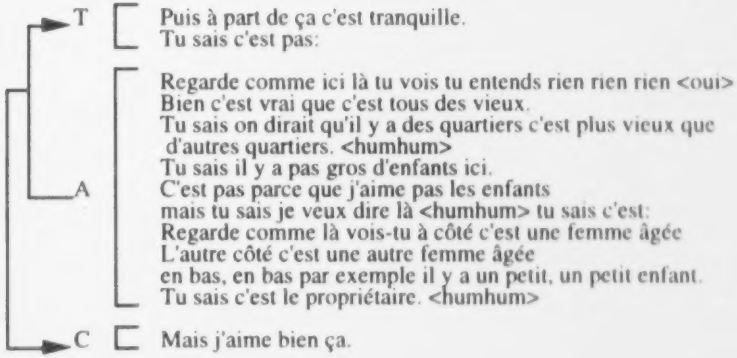

Les exemples précédents ont des structures argumentatives dont les trois composantes — thèse, argumentation, conclusion — sont représentées par des constituants explicites. L'exemple (8') est repris ici pour montrer que ce n'est pas toujours le cas. En effet, au premier mouvement, la thèse n'est pas explicitement mentionnée et doit être inférée à partir de la question de l'intervieweure qui porte, plus précisément, sur la thèse du développement argumentatif antérieur «parce qu'ici, ce bout ici, une chose que j'aime pas c'est [...] un bout de voleurs». La conclusion de ce premier mouvement doit également être inférée à partir du contexte précédent. Il serait plus juste de dire d'ailleurs, dans ce cas-ci, que ce n'est pas tant la proposition conclusive qui est inférable que son orientation argumentative. En effet, si les

mêmes termes de la thèse ont été repris en conclusion, c'est pour montrer qu'étant donné la visée argumentative, la conclusion est nécessairement coorientée à la thèse et que, même inachevé, le dernier constituant satisfait la complétude du mouvement argumentatif.

(8')

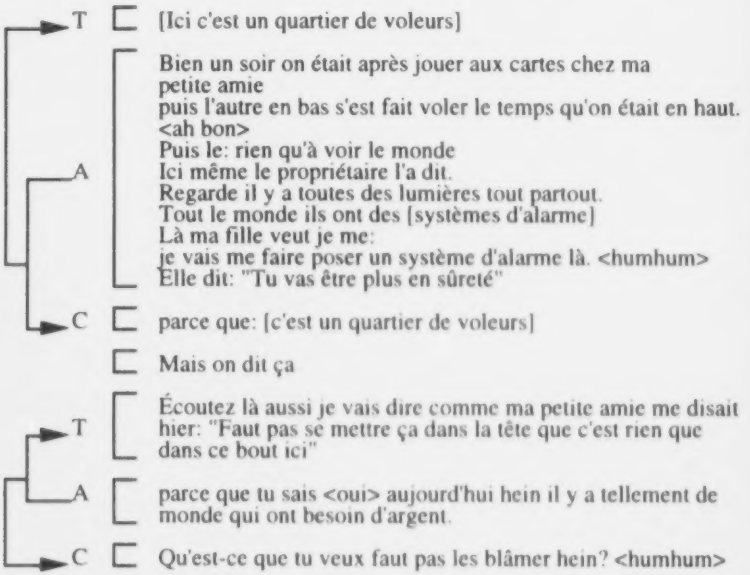

Les deux mouvements de l'exemple (8') correspondent à des structures argumentatives dans lesquelles la thèse et la conclusion sont coorientées: le premier mouvement peut être représenté par le modèle A': l'argumentation conduit à la conclusion implicite «parce que c'est un quartier de voleurs» qui rappelle la thèse également implicite «ici c'est un quartier de voleurs»; le deuxième mouvement peut être représenté par le modèle A: l'argumentation appuie la thèse «faut pas se mettre ça dans la tête que c'est rien qu'ici» et l'ensemble conduit à la conclusion générale «faut pas les blâmer». Enfin, les deux mouvements de ce développement argumentatif sont explicitement marqués par un changement d'orientation argumentative: «mais on dit ça». La composition argumentative de l'exemple (8') correspond ainsi à la figure schématique suivante:

Figure 2.1
Composition argumentative de l'exemple (8')

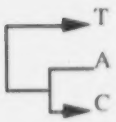

Premier mouvement : modèle A'

C.O.A. Changement d'orientation argumentative

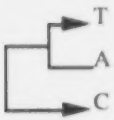

Deuxième mouvement : modèle A

Le tableau 2.4 présente la distribution des 101 mouvements argumentatifs qui composent les 55 développements du corpus selon leur modèle de structure argumentative. Il indique que le recours aux structures où la thèse et la conclusion sont coorientées est nettement privilégié puisqu'elles constituent 71,3% du corpus. La fréquence de ces structures indique que l'informatrice a tendance à s'en tenir à la proposition qui déclenche son mouvement argumentatif. L'entrevue sociolinguistique offrant peu d'occasions de controverse, l'informatrice conserve, le plus souvent, la même visée argumentative.

Dans les cas de structures argumentative coorientées, le modèle A', qui correspond à une structure rétroactive[2], est le plus fréquent (65,3%); par contre, dans les cas où la structure est antiorientée, c'est le modèle C-A qui est le plus utilisé (58,3%).

2. Les quelques exemples qui, comme (11), sont indéfinissables ont été considérés comme relevant du modèle général A dont la structure proactive suit l'ordre normal d'énonciation du discours.

Tableau 2.4
Les modèles de structure argumentative

Structures coorientées		Structures antiorientées		Structures concessives
71,3% (72/101)		23,8% (24/101)		
Modèle A	Modèle A'	Modèle C-A	Modèle C-A'	Modèle CN
34,7% (25/72)	65,3% (47/72)	58,3% (14/24)	41,7% (10/24)	4,9% (5/101)

2.5. Des actes discursifs aux actes argumentatifs

J'appelle *actes argumentatifs* les actes discursifs qui participent à un développement argumentatif. Les actes discursifs se trouvent à un niveau plus fondamental de la langue et ne doivent pas être confondus avec les actes propres au discours argumentatif. Selon Anscombre et Ducrot (1983), l'acte de langage, qui correspond, pour l'essentiel, à l'acte discursif, est un fait de langue; l'acte argumentatif renvoie plutôt à une fonction de l'acte discursif, à un emploi particulier où celui-ci serait utilisé ponctuellement comme élément d'une stratégie spécifique destinée à faire admettre un certain point de vue.

> Il est nécessaire de distinguer le statut hiérarchique et fonctionnel d'un constituant (subordonné VS directeur) de son *statut stratégique*. Un constituant d'intervention peut être hiérarchiquement subordonné et néanmoins stratégiquement initiatif relativement à l'intervention. (Auchlin et Moeschler, dans Roulet *et al.* 1985:207)

Il existe donc, entre ces deux types d'actes, un rapport semblable à celui qui s'établit entre l'acte d'argumenter décrit par Anscombre et Ducrot et l'argumentation au sens aristotélicien ou perelmanien du terme. Ce rapport est illustré par les exemples qui suivent.

(15)

Contexte : Pierre a postulé pour un emploi.

Ad : Pierre a été engagé

As : parce qu'il est intelligent.

(16)

Thèse : L'intelligence est le principal critère de sélection des employeurs.

Ad : Pierre a été engagé

As : parce qu'il est intelligent.

En (15), les actes discursifs «Pierre a été engagé» et «il est intelligent» n'entrent pas dans un développement de type argumentatif qui aurait pour but de convaincre qui que ce soit de la candidature ou de l'engagement de Pierre. Il existe, entre ces deux propositions, une relation selon laquelle l'acte directeur «Pierre a été engagé» est motivé par l'acte subordonné «il est intelligent». L'exemple (16) présente la même structure hiérarchique. Au surplus, toutefois, l'acte directeur «Pierre a été engagé» et l'acte subordonné «il est intelligent» s'inscrivent dans un raisonnement argumentatif qui tend à faire valoir la proposition générale: «l'intelligence est le principal critère de sélection des employeurs». Comme il est indiqué de le faire dans l'approche modulaire, la fonction relationnelle entre les constituants est marquée par une flèche. Cette représentation est reprise ici pour indiquer les relations argumentatives — au sens rhétorique du terme — entre les différentes composantes des développements argumentatifs.

Dans l'exemple (16), les actes discursifs présentent la même structure que les actes argumentatifs, d'où l'intérêt d'utiliser le modèle genevois de structure hiérarchique pour identifier les constituants de la structure argumentative. En effet, comme composantes de leur structure respective, les actes discursifs et les actes argumentatifs ont un important point en commun: les relations qu'ils entretiennent sont fondées sur des rapports hiérarchiques entre un acte principal et un acte secondaire. Dans le cas des actes discursifs, les relations interactives déterminent l'acte directeur et le(s) acte(s) subordonné(s); dans le cas des actes argumentatifs, les relations argumentatives déterminent la thèse, le(s) argument(s), et la conclusion.

Moeschler (1985:136) considère que l'intervention est «le lieu privilégié des relations argumentatives et donc, de la cohérence argumentative». Effectivement, la division des interventions de l'informatrice en actes discursifs a permis l'identification des unités qui

sont spécifiquement liées à la structure argumentative des développements. La figure 2.2 rend compte des 15 actes discursifs qui composent le développement argumentatif #7. Celui-ci est formé de deux interventions enchâssées, la première étant subordonnée à la seconde par une relation de contre-argumentation. La première intervention enchâssée est constituée de onze actes discursifs, dont dix renvoient, plus ou moins directement, à l'acte directeur «ici c'est un quartier de voleurs».

Comme on l'a mentionné, l'acte directeur «ici c'est un quartier de voleurs» est implicite et doit être inféré à partir du contexte précédent. Normalement, le modèle genevois n'admet, dans la structure hiérarchique, que les constituants *de surface* (Roulet 1991a:66), c'est-à-dire ceux qui sont explicitement produits dans le discours du locuteur. Par contre, la structure relationnelle permet l'insertion des constituants implicites qui sont stockés dans la mémoire discursive et qui entretiennent, avec les constituants explicites, des relations de nature interactive.

Les actes directeurs, «bien un soir on était après jouer aux cartes chez ma petite amie» et «puis l'autre en bas s'est fait voler le temps qu'on était en haut», sont coordonnés entre eux et forment une intervention subordonnée; les actes subordonnés «puis le: rien qu'à voir le monde», «ici même le propriétaire l'a dit» et «regarde il y a toutes des lumières tout partout» sont coordonnés. Les cinq actes suivants forment une intervention enchâssée complexe: l'acte «parce que:» est subordonné à l'acte directeur «elle dit: "tu vas être plus en sûreté"» par une relation d'argumentation; ces deux actes forment une intervention enchâssée principale à laquelle est subordonné l'acte «je vais me faire poser un système d'alarme là» par une relation de consécution[3]; ces trois actes forment une autre intervention enchâssée principale à laquelle est subordonné l'acte «là ma fille veut je me» par une relation de réévaluation; enfin, les quatre actes forment une intervention enchâssée principale à laquelle est subordonné l'acte «tout le monde ils ont des:» par une nouvelle relation de réévaluation.

---

3. La relation de consécution proposée ici correspond à l'interprétation suivante: «je vais me faire poser un système d'alarme *afin de* me sentir plus en sécurité»; une relation d'argumentation est également envisageable: «je vais me faire poser un système d'alarme *parce que* je veux être en sécurité».

Figure 2.2
Structure hiérarchique du développement #7

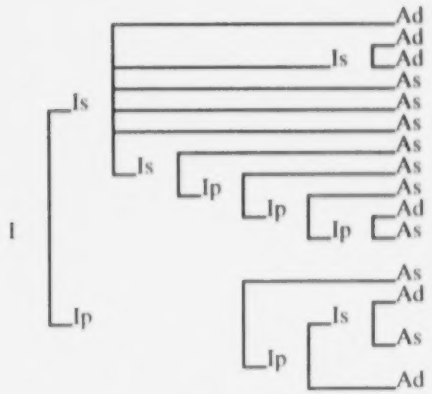

Ainsi, l'intervention «bien un soir on était après jouer aux cartes chez ma petite amie puis l'autre en bas s'est fait voler le temps qu'on était en haut», les actes «puis le: rien qu'à voir le monde», «ici même le propriétaire l'a dit» et «regarde il y a toutes des lumières tout partout», et l'intervention «tout le monde ils ont des: là ma fille veut je me, je vais me faire poser un système d'alarme là elle dit: "tu vas être plus en sûreté" parce que:» sont des constituants coordonnés entre eux et subordonnés à l'acte directeur «ici c'est un quartier de voleurs».

L'intervention enchâssée principale du développement #7 est constituée de quatre actes discursifs: l'acte «parce que tu sais aujourd'hui hein il y a tellement de monde qui ont besoin d'argent» est subordonné à l'acte directeur «écoutez là aussi je vais dire comme ma petite amie me disait hier: "faut pas se mettre ça dans la tête que c'est rien que dans ce bout ici"» par une relation d'argumentation et forme, avec lui, une intervention subordonnée à l'acte directeur «qu'est-ce que tu veux faut pas les blâmer hein» par une relation de consécution. L'ensemble de ces actes forme une intervention principale à laquelle est subordonné l'acte secondaire de préparation «mais on dit ça».

Une vue d'ensemble de cette structure hiérarchique a déjà fait ressortir les principales composantes de la structure argumentative (figure 2.1); cette structure est reprise à la figure 2.3. La subdivision du développement en deux interventions enchâssées, la première subordonnée, la seconde principale, correspond à la division du développement argumentatif #7 en deux mouvements argumentatifs, division marquée explicitement par l'acte «mais on dit ça» qui annonce le changement d'orientation argumentative.

À l'intérieur de chacun de ces mouvements, la plupart des actes directeurs correspondent aux fonctions de thèse et de conclusion du développement argumentatif. Dans le premier mouvement, tous les actes convergent vers l'acte directeur implicite «ici c'est un quartier de voleurs»; dans la structure argumentative, cet acte correspond à la thèse vers laquelle l'argumentation et la conclusion sont dirigées. Le dernier acte du premier mouvement cependant reçoit un traitement différent qui montre bien que les structures hiérarchique et argumentative ne doivent pas être confondues: dans la structure hiérarchique, «parce que:» est considéré comme un acte subordonné qui motive l'acte directeur «tu vas être plus en sûreté»; dans la structure argumentative, ce constituant joue un rôle particulier qui consiste à rappeler la thèse et à permettre la clôture du mouvement argumentatif: «parce que: [c'est un quartier de voleurs]». Il occupe donc une fonction stratégique dans le développement de l'argumentation, celle de conclusion.

Figure 2.3
Structure argumentative générale du développement #7

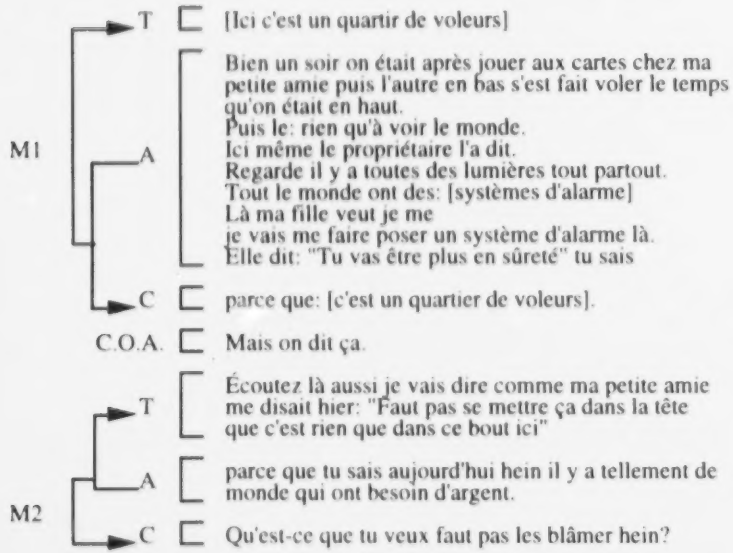

Après l'introduction du second mouvement par l'acte de préparation «mais on dit ça», la structure hiérarchique de l'intervention correspond parfaitement à sa structure argumentative: l'acte subordonné «parce que tu sais aujourd'hui hein il y a tellement de monde qui ont besoin d'argent» constitue l'argumentation en faveur de la thèse, soit l'acte directeur «écoutez là aussi je vais dire comme ma petite amie me disait hier: "faut pas se mettre ça dans la tête que c'est rien que dans ce bout ici"». Ces deux constituants forment une intervention subordonnée à la conclusion du mouvement, l'acte directeur «qu'est-ce que tu veux faut pas les blâmer hein».

Dans la suite de ce chapitre, la structure hiérarchique du développement #7 est mise en parallèle avec les différentes composantes de sa structure argumentative.

Acte discursif (1): «bien un soir on était après jouer aux cartes chez ma petite amie»
Acte discursif (2): «puis l'autre en bas s'est fait voler le temps qu'on était en haut»

Structure hiérarchique:

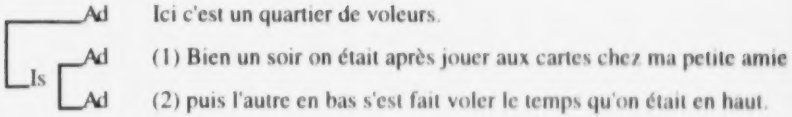

Structure argumentative:

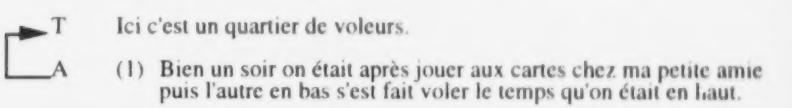

Dans la structure hiérarchique, les actes discursifs coordonnés (1) et (2) sont subordonnés à l'acte directeur «ici c'est un quartier de voleurs» par une relation d'argumentation. Dans la structure argumentative, ces actes correspondent à un seul argument de type exemple servant d'appui à la thèse «ici c'est un quartier de voleurs». Pour cette raison, les actes discursifs (1) et (2) sont considérés comme un seul acte argumentatif. Au-delà de la simple mention du vol, l'acte argumentatif évoque certains détails qui rendent compte de l'expérience personnelle qu'a vécue l'informatrice et qui lui permettent d'affirmer qu'il y a des voleurs dans son quartier.

Acte discursif (3): «puis le: rien qu'à voir le monde»

Structure hiérarchique:

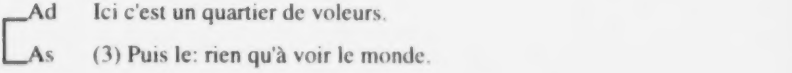

Structure argumentative:

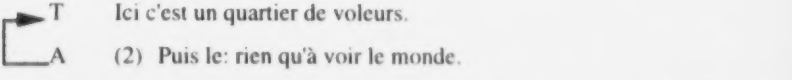

Dans la structure hiérarchique, l'acte discursif (3) est subordonné à l'acte directeur «ici c'est un quartier de voleurs» par une relation d'argumentation. Dans la structure argumentative, «puis le: rien qu'à voir le monde» correspond à un type particulier d'argument, la liaison symbolique, par lequel l'informatrice établit une relation

entre l'aspect extérieur des gens qui habitent son quartier et leur condition de voleurs.

Acte discursif (4): «ici même le propriétaire l'a dit»

Structure hiérarchique:

Ad Ici c'est un quartier de voleurs.
As (4) Ici même le propriétaire l'a dit.

Structure argumentative:

T Ici c'est un quartier de voleurs.
A (3) Ici même le propriétaire l'a dit.

Dans la structure hiérarchique, l'acte «ici même le propriétaire l'a dit» est également subordonné à l'acte directeur «ici c'est un quartier de voleurs» par une relation interactive d'argumentation. Dans la structure argumentative, cet acte correspond à un argument d'autorité qui consiste, pour l'informatrice, à utiliser le discours de son propriétaire comme preuve à l'appui de sa thèse. D'un point de vue argumentatif, cet acte est particulièrement important puisque son introduction par *même* nous oblige à l'interpréter comme un argument dont la force persuasive est plus grande que ceux auxquels l'informatrice a eu recours jusque-là.

Acte discursif (5): «regarde il y a toutes des lumières tout partout»
Acte discursif (6): «tout le monde ils ont des:»

Structure hiérarchique:

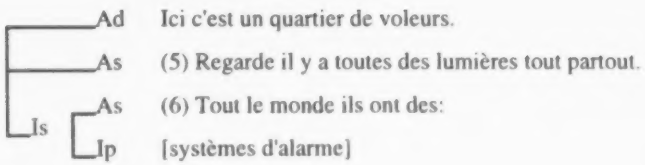

Structure argumentative:

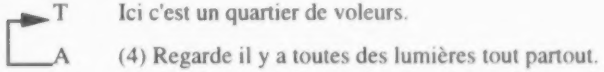

Ces deux actes sont traités différemment selon qu'on s'intéresse à leur structure hiérarchique ou argumentative. Dans le premier cas, l'acte «regarde il y a toutes des lumières tout partout» est subordonné à l'acte directeur «ici c'est un quartier de voleurs» par une relation d'argumentation; l'acte «tout le monde ils ont des:» recevra la même interprétation mais il devra d'abord être subordonné à une intervention principale qui permettra de le compléter «tout le monde ils ont des: [systèmes d'alarme]». L'acte (6) étant interrompu avant son terme, il a donc fallu, pour l'interpréter dans le cadre de la structure hiérarchique, l'assimiler au contexte suivant.

Dans le cas de la structure argumentative, cet acte a plutôt été assimilé au contexte précédent alors que les actes (5) et (6) ont été considérés comme relevant d'un même acte argumentatif. Dans un cas comme dans l'autre, en effet, l'informatrice prend l'intervieweure à témoin et l'enjoint de constater de ses propres yeux la présence d'indices qui témoignent de la mauvaise condition de son quartier, soit la présence de lumières et de systèmes d'alarme. De plus, ces actes discursifs rendent compte du même dépassement hyperbolique puisqu'il semble exagéré de croire qu'il y ait vraiment des lumières partout et que tous les habitants du quartier soient munis d'un système d'alarme.

Les structures hiérarchique et argumentative de ces actes montrent que, comme le recommande Roulet (1991:66-67) dans son approche modulaire, il est nécessaire de présenter séparément les indications qui relèvent de l'aspect hiérarchique du discours et celles qui relèvent de son aspect fonctionnel. Dans les extraits qui viennent d'être analysés, les actes reçoivent des statuts différents: dans la structure hiérarchique, l'acte (6) est subordonné à une intervention

principale; dans la structure argumentative, les actes *(5)* et *(6)* sont considérés comme un seul argument. Dans les deux cas toutefois, il s'agit d'éléments destinés à appuyer la thèse, l'acte directeur «ici c'est un quartier de voleurs».

Acte discursif (7): «ma fille veut je me:»
Acte discursif (8): «je vais me faire poser un système d'alarme»
Acte discursif (9): «elle dit: "tu vas être plus en sûreté"»
Acte discursif (10): «parce que:»

Structure hiérarchique:

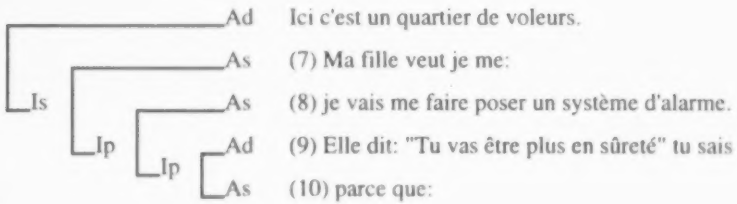

Structure argumentative:

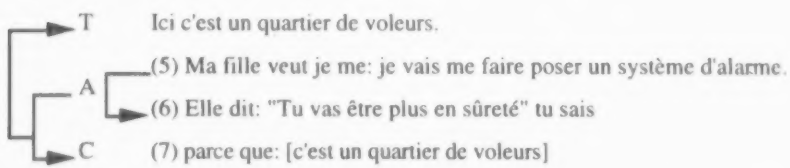

Dans la structure hiérarchique, l'acte «ma fille veut je me:» est subordonné à l'intervention principale composée des actes «je vais me faire poser un système d'alarme», «elle dit: "tu vas être plus en sûreté" tu sais» et «parce que:». Dans la structure argumentative, j'ai considéré l'acte «ma fille veut je me:» comme un faux départ et je l'ai assimilé au constituant suivant pour former l'acte argumentatif (5) «ma fille veut je me: je vais me faire poser un système d'alarme». Le résultat est semblable: du côté hiérarchique, les actes «ma fille veut je me:» et «je vais me faire poser un système d'alarme» sont subordonnés à une intervention principale dont l'acte directeur est «elle dit: "tu vas être plus en sûreté" tu sais»; du côté argumentatif, l'acte «ma fille veut je me: je vais me faire poser un système d'alarme» constitue une cause dont l'effet consiste à obtenir l'acte «elle dit: "tu vas être plus en sûreté"».

Par contre, l'acte «parce que:» reçoit un traitement tout à fait différent dans l'une et l'autre des structures. Dans la structure hiérarchique, il est subordonné à l'acte directeur «elle dit: "tu vas être plus en sûreté" tu sais» par une relation d'argumentation; dans la structure argumentative, la suite du constituant inachevé est inférable à partir de la thèse et sert ainsi de conclusion au mouvement argumentatif: «parce que: [ici c'est un quartier de voleurs]».

À l'exception de la fonction particulière de conclusion attribuée à l'acte argumentatif «parce que:», les structures hiérarchique et argumentative renvoient à des relations semblables: du côté hiérarchique, les actes (7) à (10) sont subordonnés à l'acte directeur «ici c'est un quartier de voleurs»; du côté argumentatif, les actes (5), (6) et (7) forment une argumentation secondaire de conséquence à cause qui implique que «quand on a besoin d'un système d'alarme pour se sentir en sécurité» c'est qu'on habite dans «un quartier de voleurs» et qui appuie donc encore une fois la thèse «ici c'est un quartier de voleurs».

Acte discursif (11): «mais on dit ça»

Structure hiérarchique:

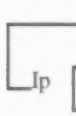

(11) Mais on dit ça.
[faut pas se mettre dans la tête que c'est rien que dans ce quartier-ci]
[faut pas les blâmer]

Structure argumentative:

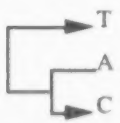

Ici c'est un quartier de voleurs.
(7) parce que: [c'est un quartier de voleurs]

Changement d'orientation argumentative

(8) Mais on dit ça.

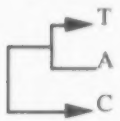

(9) [Faut pas se mettre dans la tête que c'est rien que dans ce quartier-ci]
(11) Qu'est-ce que tu veux faut pas les blâmer hein?

Dans la structure hiérarchique, «mais on dit ça» serait sans doute considéré comme un acte subordonné de préparation qui annonce que la suite de l'intervention. Dans la structure argumentative, cet acte correspond à l'acte argumentatif (8): il consiste en un marqueur métadiscursif qui explicite le changement de l'orientation argumentative entre les deux mouvements. Celui-ci se présente comme une «parenthèse» entre les deux mouvements argumentatifs qui composent le développement #7. Il est donc préférable de ne rattacher cet acte à aucun des deux mouvements.

Acte discursif (12): «je vais dire comme ma petite amie me disait hier: "faut pas se mettre ça dans la tête que c'est rien que dans ce bout ici"»
Acte discursif (13): «parce que tu sais aujourd'hui hein il y a tellement de monde qui ont besoin d'argent»
Acte discursif (14): «Qu'est-ce que tu veux faut pas les blâmer hein?»

Structure hiérarchique:

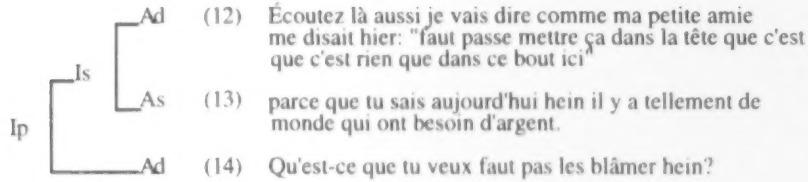

Structure argumentative:

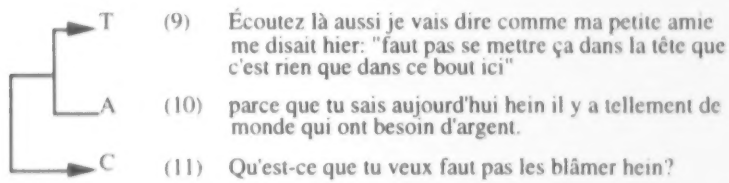

Enfin, la structure hiérarchique du deuxième mouvement est presque identique à la structure argumentative. Dans la première structure, l'acte «parce que tu sais aujourd'hui hein il y a tellement de monde qui ont besoin d'argent» est subordonné à l'acte directeur «je vais dire comme ma petite amie me disait hier "faut pas se mettre ça dans la tête que c'est rien que dans ce bout ici"» par une relation d'argumentation; ensemble, ces deux actes forment une intervention

subordonnée, par une nouvelle relation d'argumentation, à l'acte directeur «qu'est-ce que tu veux faut pas les blâmer hein?».

Dans la structure argumentative, l'acte argumentatif «parce que tu sais aujourd'hui hein il y a tellement de monde qui ont besoin d'argent» appuie la nouvelle thèse qui consiste en un discours rapporté de l'amie de l'informatrice «je vais dire comme ma petite amie me disait hier "faut pas se mettre ça dans la tête que c'est rien que dans ce bout ici"». Cet énoncé s'inscrit dans un raisonnement de conséquence à cause: «il existe des gens qui volent dans tous les quartiers parce qu'il existe des gens qui n'ont pas d'argent dans tous les quartiers». Ensemble, les deux actes argumentatifs constituent une cause dont la conséquence est «qu'est-ce que tu veux faut pas les blâmer hein?» qui conclut le développement argumentatif.

Du point de vue argumentatif, cet acte conclusif présente des caractéristiques particulières. D'une part, il témoigne de l'intérêt de l'informatrice pour l'intervieweure dont elle recherche l'approbation par l'emploi de la particule *hein* et de la question rhétorique *qu'est-ce que tu veux*. D'autre part, il constitue la clôture par excellence: il rend compte de l'évaluation de l'informatrice et revêt la forme de l'aphorisme, soit une formule généralisante qui englobe le discours antérieur.

Les observations précédentes montrent qu'il est possible, à partir du modèle hiérarchique de la conversation, d'élaborer une structure du discours de type argumentatif qui tienne compte de ses principaux éléments. En effet, la division de l'intervention en actes discursifs a permis d'isoler toutes les composantes argumentatives: les différentes étapes de construction de l'argumentation (les mouvements argumentatifs), la thèse et la conclusion de même que les éléments sur lesquels repose l'argumentation: les types d'arguments.

> Le modèle M d'analyse conversationnelle constitue certes un outil heuristique intéressant: basé sur des principes simples de composition (hiérarchique et fonctionnelle), il permet de donner une image cohérente, organisée d'un ensemble apparemment non structuré qu'est l'échange conversationnel. (Moeschler 1985:104)

Par contre, les structures hiérarchique et argumentative présentent trois divergences importantes. Par certains côtés, la structure argumentative constitue une simplification de la structure hiérarchique puisqu'elle regroupe les constituants des actes discursifs qui ont une fonction commune. Ainsi, comparativement à la figure 2.3 qui totalise 15 actes discursifs, la figure 2.4 qui suit ne compte que 11 actes argumentatifs: les actes discursifs (1) et (2) forment un

argument par l'exemple; les actes (5) et (6), une prise à témoin; les actes (7) et (8) ont été assimilés à la même relation de cause à conséquence. Des 1012 actes discursifs qui composent le corpus, 851 actes argumentatifs ont pu être identifiés.

Par d'autres côtés, la structure argumentative présente une complexification de la structure hiérarchique puisqu'en plus des constituants de surface, elle intègre des constituants implicites, stockés dans la mémoire discursive. C'est le cas de la thèse «ici c'est un quartier de voleurs» récupérée de la réponse précédente de l'informatrice.

Enfin, les structures hiérarchique et argumentative renvoient parfois à des statuts différents pour un même constituant. Ainsi, «parce que:», dans la structure hiérarchique, est interprété comme un acte subordonné alors que, dans la structure argumentative, il a fonction de conclusion.

La figure 2.4 schématise les 11 actes argumentatifs qui composent le développement #7 et marque leur articulation par des flèches. Les termes en caractère gras correspondent à la macrostructure du développement: les thèses, les conclusions et le changement de mouvements argumentatifs.

Quant au développement argumentatif proprement dit, il est présenté en détail sur la figure et prend en compte deux catégories principales d'éléments: ceux qui sont amenés comme preuve à l'appui de la thèse ou de la conclusion: les types d'arguments — présentés en majuscules sur la figure —, et ceux qui portent sur la forme particulière sous laquelle sont introduits les différentes composantes du développement argumentatif: les techniques de présentation — présentés en minuscules sur la figure.

Figure 2.4
Structure argumentative du développement #7

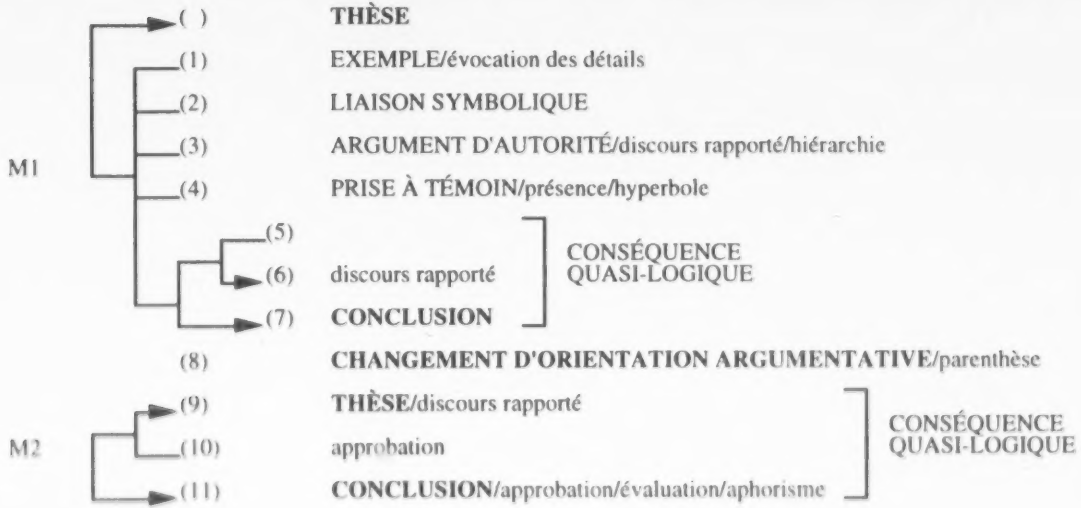

*
* *

L'application des notions d'interaction, de conversation et d'argumentation à l'entrevue sociolinguistique montre qu'il est possible d'isoler les développements argumentatifs des autres types de discours qui composent les interventions de l'informatrice. Il est d'ailleurs permis de croire que l'approche préconisée ici pourra également servir de point de départ à l'identification de telles séquences dans tous les discours dont la construction est hétérogène et qui présentent, à l'intérieur d'une séquence principale informative ou narrative, des développements relevant plus précisément du discours de type argumentatif.

De plus, les relations étroites qu'entretiennent l'interaction, la conversation et l'argumentation ont permis de construire un modèle de structure argumentative à partir de celui proposé par l'École de Genève. Le modèle ainsi réalisé permet de représenter, de façon schématique, les principales composantes du développement argumentatif: la thèse, la conclusion, les mouvements argumentatifs, de même que l'ensemble des actes qui forment l'argumentation et qui seront décrits subséquemment.

Chapitre 3

LES TYPES D'ARGUMENTS

Le présent chapitre est entièrement consacré à la description et au classement des différents types d'arguments relevés dans le corpus. Bien que les données sur lesquelles reposent cette étude soient très différentes de celles qui illustrent le *Traité de l'argumentation*, le classement qui y est proposé s'inspire largement de celui de Perelman et Olbrechts-Tyteca: d'une part, parce que cet imposant ouvrage fournit une description détaillée de la plupart des éléments identifiés dans le corpus de données orales; d'autre part, parce que les auteurs reconnaissent le caractère essentiellement dialogique de l'argumentation et accordent une grande place aux mécanismes proprement interactifs de ce type de discours.

3.1. Les procédés de liaison

Les procédés de liaison comportent deux propositions dont l'une sert à faire admettre l'autre. De façon générale, la proposition qui sert d'argument rend compte d'un acte ou d'un jugement déjà admis ou, en tout cas, plus facilement admissible, moins contestable par l'interlocuteur parce qu'il est plus concret ou plus proche de son expérience. La plupart des procédés de liaison consistent à faire glisser l'adhésion de l'interlocuteur de l'argument à la thèse selon un raisonnement qui peut s'exprimer de la façon suivante: «si vous croyez en l'argument, alors vous croirez nécessairement en la thèse». Ce rapport de causalité qui lie des éléments au plan du *dire* est à la base de la plupart des relations qui relèvent de la liaison; c'est la nature du lien au plan du *dit* qui donne lieu à un type spécifique d'argument.

3.1.1. L'argumentation quasi-logique

Dans l'argumentation quasi-logique, la nature du lien argumentatif est fondé sur un raisonnement formel mais il est appliqué à des propositions discursives plutôt qu'à des valeurs

numériques — d'où le terme *quasi*-logique. Ont été rangés dans cette catégorie, tous les actes argumentatifs qui reposent sur un raisonnement de type syllogistique. L'exemple (1) rend compte d'un syllogisme qui se présente sous la forme abrégée qu'on lui connaît généralement en discours, l'enthymème: la proposition générale — la *majeure*, dirait-on en logique — «quand on travaille la nuit, on dort le jour» n'est pas exprimée mais sous-entendue.

(1) [Ma fille ne peut pas suivre de cours][1]
Là elle travaille dans un club tu sais puis elle finit à trois heures du matin fait que [alors] là tu comprends dans le jour elle dort. [59'84#26]

Le discours oral spontané fournit également de nombreux exemples pour lesquels il faut reconstruire plus d'une proposition implicite pour suivre l'implication logique jusqu'à sa conclusion. L'extrait (2) montre que les syllogismes ne se présentent pas toujours sous la forme parfaite des exemples qui illustrent les traités de rhétorique et qu'il est parfois nécessaire de refaire une partie de la chaîne implicative[2] pour reconnaître le rapport logique entre l'argument et sa conclusion.

(2) [les jeunes volent des télévisions et des bijoux]
Mais pour [selon] moi ils [les voleurs] ont été dérangés tu sais
parce que Mon Dieu sa radio était juste à côté de la porte. [59'84#8]

a) les voleurs sont particulièrement intéressés à voler les radios;
b) or, il y en avait une dans l'appartement de l'amie cambriolée;
c) mais les voleurs ne l'ont pas prise;
d) c'est sans doute qu'ils n'ont pas eu le temps de la prendre;
e) donc, les voleurs ont été dérangés.

La différence entre les exemples (1) et (2) renvoie à leur degré respectif d'accessibilité à la conclusion: en (1), on y accède

---

1. La plupart des exemples qui illustrent le chapitre 3 sont précédés d'un énoncé qui en rappelle le contexte général et/ou la thèse et qui permet d'interpréter adéquatement la relation argumentative. Puisqu'il ne s'agit pas de la production de l'informatrice mais d'une paraphrase de l'analyste, cet énoncé apparaît entre crochets.

2. La chaîne implicative proposée ici comprend cinq propositions; un développement plus complexe serait, toutefois, nécessaire pour reconstruire tous les liens logiques entre les propositions du syllogisme.

directement; en (2), on y accède indirectement, en passant par un certain nombre de propositions implicites.

a) La conséquence quasi-logique

Toutes les relations qui s'appuient sur un raisonnement d'implication logique tel que celui décrit dans les exemples (1) et (2) ont été regroupées dans une catégorie particulière d'arguments appelée *conséquence quasi-logique* et qui constitue, chez Perelman et Olbrechts-Tyteca (1988:309), une sous-catégorie de l'implication logique: «La pratique argumentative n'utilise pas toutes les implications que peut définir la logique formelle. Mais elle utilise largement la relation de conséquence logique». Cette désignation convient bien aux arguments identifiés dans le corpus parce qu'elle ne limite pas la forme du raisonnement à celle du syllogisme pur tel qu'il est décrit en logique et tel qu'on ne le retrouve à peu près jamais dans le discours oral spontané.

Le syllogisme formel repose sur des éléments factuels valides pour l'ensemble de l'auditoire universel. La conséquence quasi-logique peut, quant à elle, porter sur des éléments de nature culturelle valides pour un auditoire limité à la communauté linguistique du locuteur. Dans l'exemple (3), le lien quasi-logique entre «être beau, prendre son bain» et «aller au Ritz Carlton», bien que largement répandu dans plusieurs communautés, ne peut être interprété qu'en fonction du contexte culturel.

(3) [On dit que l'habit ne fait pas le moine mais c'est mieux quand on est bien habillé]
puis là bien je disais: "Frédéric faut que tu sois beau
tu t'en vas au Ritz Carlton là
va falloir que tu prennes ton bain (rire) puis tout ça puis" <(rire)>. [59'84#36]

La conséquence quasi-logique permet également de traiter des relations de nature formelle qui présentent certaines «erreurs» dans la chaîne implicative du raisonnement. Ainsi, dans l'exemple (4), l'informatrice veut établir qu'on «perd sa timidité en vieillissant» Or, telle qu'elle se présente, l'argumentation pourrait également démontrer que l'informatrice vieillit.

(4) [Quand j'étais jeune, j'étais trop timide pour aller seule au restaurant. Maintenant, je pourrais entrer toute seule à l'Hôtel Mont-Royal.]
Moi je dis qu'en vieillissant là tu sais, je sais pas tu te dégênes [tu perds ta timidité].

Tu sais ah j'étais gênée [timide] moi quand j'étais jeune c'était pas possible. [59'84#33]

Sans le contexte qui précède cette argumentation, la relation syllogistique est ambiguë et pourrait être interprétée comme suit:

a) On perd sa timidité en vieillissant;
b) or, je suis moins timide qu'avant;
c) donc, je vieillis.

Dans les relations de conséquence quasi-logique, l'ordre des propositions indiquent qu'un raisonnement peut partir de la cause et en faire découler la conséquence. Dans l'exemple (1), la première proposition «elle travaille jusqu'à trois heures du matin» entraîne la conséquence émise dans la deuxième proposition «le jour elle dort». Inversement, d'autres relations rendent compte d'un raisonnement qui part de la conséquence pour remonter vers la cause. En (2), l'informatrice affirme que «les voleurs ont été dérangés»; cette opinion est justifiée par le fait que «la radio de son amie n'a pas été volée». Dans quelques cas, la relation est constituée de plusieurs propositions qui présentent aussi bien des causes que des conséquences. En (3) par exemple, le premier acte «faut que tu sois beau» remonte vers la cause «tu t'en vas au Ritz Carlton» et ce deuxième acte provoque la conséquence «va falloir que tu prennes ton bain».

Les exemples (1) à (4) constituent des cas banals de relation de conséquence quasi-logique. Le corpus a également permis d'identifier quelques cas particuliers d'implication logique: une relation de réciprocité (exemple 5), cinq relations de transposition (exemple 6), et cinq relations moyen/fin (exemple 7).

(5) [Les autres ont des défauts et moi j'ai les miens]
Faut pas se tenir avec quelqu'un qui est dépressif tout le temps
parce que ça nous rend dépressif. [59'84#32]

(6) [Je ne suis pas méchante: j'aime aider les autres]
Puis tu sais j'ai déjà été pauvre hein
fait que [alors] je me dis: "aider un autre" tu sais
j'ai tellement été aidée moi. [59'84#3]

(7) [Ici c'est un quartier de voleurs]
Là ma fille veut je me: je vais me faire pose un système d'alarme là
Elle dit: "Tu vas être plus en sûreté [sécurité]" tu sais. [59'84#7]

La *réciprocité* est une relation qui consiste à appliquer le même traitement à deux situations qui sont le pendant l'une de l'autre (Perelman et Olbrechts-Tyteca 1988:297). En (5), la cause et la conséquence sont en relation symétrique de telle sorte que la dépression semble agir par contagion. La *transposition* rend compte d'une relation où l'informatrice projette sur d'autres personnes des actions dont elle a elle-même fait l'expérience. En (6), l'aide dont elle a bénéficié motive sa décision d'en faire profiter quelqu'un d'autre. Enfin, en (7), l'installation d'un système d'alarme constitue un moyen pour la fin recherchée: être en sécurité.

Le tableau 3.1 présente la distribution des 125 occurrences de relation de conséquence quasi-logique relevées dans le corpus. Il indique, dans un premier temps, que près des deux tiers d'entre elles (63,2%) rendent compte d'une relation directe entre la cause et la conséquence tandis que, dans un peu plus du tiers (36,8%), la relation est indirecte, c'est-à-dire qu'il faut passer par un certain nombre de propositions implicites avant d'atteindre la cause ou la conséquence. Dans un second temps, le tableau indique que, dans près de la moitié des cas (45,6%), la relation argumentative part de la conséquence pour remonter vers la cause; 35,2% des cas présentent la relation contraire et partent de la cause pour en faire découler la conséquence; enfin, dans 19,2% des cas, la relation constitue un ensemble plus ou moins complexe de causes et de conséquences.

Tableau 3.1
La conséquence quasi-logique

Accessibilité		**Ordre de la relation**		
Directe	Indirecte	De la conséquence vers la cause	De la cause vers la conséquence	Causes et Conséquences
63,2% (79/125)	36,8% (46/125)	45,6% (57/125)	35,2% (44/125)	19,2% (24/125)

81

b) La liaison partie/tout

La *liaison partie/tout* consiste à transposer certaines caractéristiques d'une partie au tout auquel elle appartient et, inversement, les propriétés de ce tout aux parties qui le composent. Ainsi, dans l'exemple (8), l'informatrice attribue à la partie, «la grand-mère», une propriété, «avoir peu déménagé», qui caractérise le tout, «la famille».

(8) [Il y a des gens qui s'entêtent et ne veulent pas changer de quartier]
Elle [ma grand-mère] a pas déménagé souvent [parce que (...)]
Puis nous autres [la famille] on est pas des déménageurs [des gens qui déménagent souvent]. [59'84#1]

Comme en témoigne cet exemple, l'élément représentant la partie dépend, argumentativement, de celui qui représente le tout[3]: en (8), la grand-mère (la partie) n'a pas déménagé souvent à l'instar de sa famille (le tout). Dans toutes les occurrences du corpus, le tout est considéré comme étant l'antécédent de la relation et la partie comme le conséquent.

c) La comparaison quasi-mathématique

La *comparaison quasi-mathématique* se caractérise par l'utilisation des relations mathématiques «plus grand» (>) (exemple 9), «plus petit» (<) (exemple 10), et «égal» (=) (exemple 11). À partir d'une même échelle, elle permet de «confront[er] plusieurs objets pour les évaluer l'un par rapport à l'autre» (Perelman et Olbrechts-Tyteca 1988:326).

---

3. Dans leur classement, Perelman et Olbrechts-Tyteca présentent un type d'argument fondé sur la relation groupe/membre relevant non pas d'un raisonnement mathématique comme celui illustré ici, mais plutôt de l'argumentation fondée sur la structure du réel. Ils considèrent le lien groupe/membre comme une liaison de coexistence parce que «les individus influent sur l'image que nous avons des groupes auxquels ils appartiennent et, inversement, ce que nous croyons du groupe nous prédispose à une certaine image de ceux qui en font partie» (1988:433). Selon la définition de Perelman et Olbrechts-Tyteca, l'exemple (8) devrait donc relever de ce type d'argument, l'individu «grand-mère» étant représentatif du groupe «nous autres [sa famille]». Or, rien dans le corpus ne permet de distinguer clairement la relation groupe/membre de la liaison partie/tout, la première pouvant être considérée comme une sous-catégorie de la seconde.

(9) [Il y a des gens qui s'entêtent et ne veulent pas changer de quartier]
(rire) Moi j'ai déménagé plus souvent que mes parents. [59'84#1]

(10) [Les autres ont des défauts et moi j'ai les miens]
Je m'en viens moins sensible que j'étais puis: <oui>. [59'84#32]

(11) [Les religieuses nous faisaient détester l'école]
[Les maîtresses d'école] C'est aussi pire que les soeurs dans notre temps ça moi je trouve. [59'84#25]

Évidemment, aucun calcul statistique, aucune étude psychologique n'a été réalisée qui permettrait de prouver scientifiquement les trois affirmations produites par l'informatrice. Ces comparaisons sont fondées sur des observations plus ou moins subjectives et elles restent approximatives. Présenté sur un continuum allant du plus petit au plus grand, l'exemple (9) indique que, par rapport aux déménagements, ceux effectués par l'informatrice sont en plus grande quantité que ceux accomplis par ses parents (schéma 9'); l'exemple (10) indique que, par rapport à la sensibilité, l'état actuel de l'informatrice correspond à une quantité moins grande que son état antérieur (schéma 10'); enfin, l'exemple (11) indique que, par rapport aux qualités humaines requises pour l'enseignement, les maîtresses et les Soeurs occupent la même faible position (schéma 11').

9'

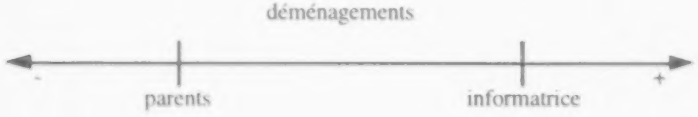

10'

11'

L'argument par le *sacrifice* (Perelman et Olbrechts-Tyteca 1988:341) constitue une sorte de comparaison de type mathématique puisqu'il consiste à évaluer la quantité d'un effort en fonction de l'importance de son résultat. L'exemple (12) évalue l'effort «aller faire des courses aux États-Unis» par rapport au résultat visé «épargner». Or, après un calcul approximatif qui demeure implicite dans l'argumentation — le coût des achats, plus la différence en argent américain, plus le coût du voyage lui-même, etc. —, l'informatrice juge le rapport effort/effet insatisfaisant: «ça vaut pas la peine».

(12) [On va faire nos courses aux États-Unis parce que ça coûte moins cher]
Mais là de ce temps-ci je veux pas y aller
parce que le change de l'argent [le taux de change] est bien trop cher [élevé] ça vaut pas la peine. [59'84#16]

Le tableau 3.2 présente la distribution des 42 occurrences de comparaison quasi-mathématique relevées dans le corpus. Il indique que, dans la grande majorité des cas, c'est la relation mathématique «plus grand» qui a été la plus utilisée (78,6%) alors que les relations «plus petit» et «égal» représentent respectivement 14,3% et 4,8% du corpus. Un seul cas d'argument par le sacrifice (2,4%) a pu être identifié.

Tableau 3.2
La comparaison quasi-mathématique

Relation «plus grand»	Relation «plus petit»	Relation «égal»	Sacrifice
78,6% (33/42)	14,3% (6/42)	4,8% (2/42)	2,4% (1/42)

d) L'équation quasi-mathématique

J'appelle *équation quasi-mathématique* le raisonnement qui consiste à appliquer à certaines propositions des opérations mathématiques telles que l'addition et la soustraction. En (13), par exemple, l'informatrice produit une addition de ses heures de travail de la journée dans le but de démontrer qu'il y a peu à faire à la manufacture.

(13) [Là de ce temps-ci, c'est censé être la haute saison pour la confection des manteaux de fourrure, pourtant, aujourd'hui, j'en ai cousu seulement deux.]
Bien il y en a un, tu sais il y en a un que c'est plus long
il y en a un c'est de l'Alaska tu sais
puis là j'ai pris une heure
puis l'autre j'ai pris une demi-heure.
J'ai travaillé pour dire une heure et demie là tu sais <humhum> [59'84#13]

(13')

. 1 heure
+
1/2 heure

1 1/2 heure

Le calcul présenté en (13') rend compte d'une addition complète dont la somme est exacte. Ce n'est pas toujours le cas. Quelques exemples relevés à l'extérieur des développements argumentatifs retenus pour cette étude montrent que certaines «erreurs» peuvent se produire dans les calculs de l'informatrice. Ainsi, le calcul de l'exemple (14) en (14') montre que le résultat de la soustraction devrait être dix et non «douze ou treize».

(14) Justement mon fils il était pas vieux [quand il y a eu l'incendie].
Aujourd'hui il a vingt-trois ans
ça fait treize ans vois-tu
il avait douze, treize ans. [59'84]

(14')

23 ans
-
13 ans

10 ans

Bien qu'elle en donne parfois l'impression, l'équation quasi-mathématique ne tend pas à l'exhaustivité scientifique. La plupart du temps, les calculs de l'informatrice restent approximatifs ou partiellement implicites. Ainsi, le calcul de l'exemple (15) en (15')

permet à l'intervieweure d'inférer qu'au moins deux des trois employés ne travaillent pas.

(15) [C'est la faute du syndicat s'il y a des coupures de personnel]
Mais c'est pas tout le monde qui travaille
Comme nous autres on était trois opérateurs
il y en a une qui travaille pas
puis moi je suis assise puis je fais rien. [59'84#13]

(15')

3 opérateurs

\- [1 opérateur qui ne travaille pas
\+ 1 opérateur qui ne fait rien

[1 opérateur dont on ignore s'il travaille ou pas]

Des six occurrences d'équation quasi-mathématique relevées dans le corpus, quatre (66,7%) s'appuient sur une opération d'addition et deux (33,3%) s'appuie sur une opération de soustraction.

e) La référence quasi-mathématique

J'appelle *référence quasi-mathématique* la relation qui consiste à utiliser une référence en chiffre pour exprimer la valeur, la longueur, la durée d'une chose. Parce que ces quantités correspondent davantage à des normes sociales qu'à des équations mathématiques, il est important de les distinguer de la catégorie précédente. Ainsi, dans l'exemple (16), l'informatrice mentionne qu'un mobilier de salon acheté au coût de quatre cent cinquante dollars doit être considéré comme «bon marché».

(16) [Mon mobilier de salon ne me convient plus]
J'ai eu ça bien bon marché
je l'avais payé quatre cent cinquante [dollars] je crois tu sais [59'84#54]

Le tableau 3.3 présente la distribution des 193 éléments qui relèvent de l'argumentation de type quasi-logique. Près des deux tiers du corpus (64,8%) sont constitués d'arguments qui reposent sur la conséquence quasi-logique. Les autres arguments s'inscrivent dans des relations plus spécifiquement mathématiques dont la plus fréquente est la comparaison quasi-mathématique (21,8%).

Anticipons sur le tableau 3.7 présenté à la fin du point 3.1. pour dire que l'argumentation quasi-logique compte pour 55,5% de tous les arguments qui procèdent par la liaison.

Tableau 3.3
L'argumentation quasi-logique

Conséquence quasi-log.	Liaison partie/tout	Comparaison quasi-math.	Équation quasi-math.	Référence quasi-math.
64,8% (125/193)	5,7% (11/193)	21,8% (42/193)	3,1% (6/193)	4,6% (9/193)

3.1.2. L'argumentation fondée sur la structure du réel

L'argumentation fondée sur la structure du réel consiste à établir, à partir de faits, de valeurs ou de présomptions déjà admis dans la réalité, une solidarité avec d'autres actes ou jugements que l'on cherche à promouvoir. Parmi les sous-groupes relevant de cette catégorie dans le *Traité de l'argumentation*, les éléments identifiés dans le corpus renvoient à la liaison de coexistence:

> les arguments s'appliquant à des liaisons de coexistence [...] unissent une personne à ses actes, un groupe aux individus qui en font partie et, en général, une essence à ses manifestations. (Perelman et Olbrechts-Tyteca 1988:353)

Ainsi, la liaison de coexistence consiste en une relation par laquelle on peut déduire l'existence d'une chose à partir de ses manifestations et, inversement, attribuer à ses manifestations, les faits, actes ou jugements accordés à leur essence (Perelman et Olbrechts-Tyteca 1988:395). C'est le cas de deux types d'arguments relevés dans l'entrevue 59: la liaison symbolique et l'argument d'autorité.

a) La liaison symbolique

La *liaison symbolique* (Perelman et Olbrechts-Tyteca 1988:446) est une relation entre un symbole et ce qu'il représente: le symbolisé. Elle consiste à reconnaître une certaine valeur de représentation entre une manifestation quelconque et ce qu'elle évoque. Dans l'exemple (17), l'apparence extérieure des gens qui habitent le quartier de

S7

l'informatrice est utilisée comme symbole pour deux représentations possibles: soit il témoigne d'une certaine condition morale et conduit à l'interprétation «les gens du quartier ont des têtes de voleurs», soit il témoigne de la peur qui se lit sur les visages et conduit à l'interprétation «les gens du quartier ont l'air inquiet».

Le symbole étant avant tout une représentation sociale, la force persuasive de la liaison symbolique est étroitement liée aux valeurs qui régissent la communauté où elle a cours. Dans la première interprétation de (17), elle témoignerait d'un préjugé reconnu par un vaste auditoire, dont celui constitué par l'entourage de l'informatrice.

(17) [Ici c'est un quartier de voleurs]
Puis le: rien qu'à voir le monde. [59'84#7]

Dans les cas identifiés dans le corpus, le symbole est toujours considéré comme étant l'antécédent de la relation argumentative et le symbolisé, le conséquent.

b) L'argument d'autorité

L'*argument d'autorité* (Perelman et Olbrechts-Tyteca 1988:415) est la preuve qu'apporte le témoignage d'une personne considérée comme un expert. Tout discours rapporté ne constitue pas un argument d'autorité: pour être considéré comme tel, celui-ci doit s'inscrire dans un développement argumentatif où il sert la thèse du locuteur.

> L'argument d'autorité, dans son principe même, implique que le locuteur récupère le discours provenant d'une voix qu'il considère comme plus imposante, généralement par son rôle social ou sa situation professionnelle, ou moins contestable que la sienne pour renforcer sa propre position. (Laforest et Martel 1995)[4]

Selon Perelman et Olbrechts-Tyteca (1988:416), «le fondement le plus allégué en faveur de l'autorité est la compétence». Ainsi, en cour, le rapport de l'expert médical constitue un excellent exemple de ce type d'argument. Il s'agit là d'une autorité certaine, de celle qui fait

4. Dans tous les exemples que fournit le corpus, l'autorité évoquée correspond à celle d'un tiers. Toutefois, il est possible d'imaginer qu'un locuteur puisse se citer lui-même comme autorité «à condition de faire appel, de façon explicite, à une voix énonciative qui ne correspond pas à celle qui présente la thèse à faire admettre, mais à celle qui dispose d'une certaine d'autorité pour l'appuyer» (Laforest et Martel 1995).

largement consensus. Dans le discours oral spontané, cependant, l'autorité se définit de façon plus sociale que scientifique et correspond davantage à ce que Vincent et Dubois (1996:106) appellent l'autorité *relative*: «on fait appel à des individus qui ne font pas autorité socialement, mais qui ont une compétence restreinte — mais non moins réelle — dans un domaine précis».

> De même, on peut présenter sa mère ou son voisin comme autorité si on lui reconnaît un certain poids dans le domaine traité. Éventuellement, une contre-argumentation pourra porter sur la valeur de l'autorité citée et il est toujours possible de contester une autorité par une autre (Perelman et Olbrechts-Tyteca 1988:413), cette possibilité augmentant avec la relativité de l'autorité. Toutefois, la crédibilité de l'autorité tient essentiellement à ce que lui reconnaît le locuteur et si cette crédibilité peut être contestée par l'interlocuteur, elle n'a pas à l'être par l'analyste du discours. (Laforest et Martel 1995)

Dans l'exemple (18), l'informatrice considère que son propriétaire a la compétence nécessaire pour juger de la qualité de son quartier et c'est pourquoi elle le cite comme preuve à l'appui de sa thèse «ici c'est un quartier de voleurs».

(18) [Ici c'est un quartier de voleurs]
Ici même le propriétaire l'a dit. [59'84#7]

Le corpus rend compte de plusieurs types d'instances pouvant être utilisés comme autorité. Il peut s'agir d'un individu spécifique (exemple 18), d'un groupe d'individus pris dans son ensemble (exemple 19) ou encore d'un document (exemple 20).

(19) [C'est la faute du syndicat s'il y a des coupures de personnel]
Puis dans [le secteur de] la fourrure, il y a eu beaucoup beaucoup de chômeurs.
Tu sais quand on a eu la dernière assemblée ils [les membres du syndicat] parlaient de ça. [59'84#13]

(20) [C'est la faute du syndicat s'il y a des coupures de personnel]
Tu sais parce qu'ils sont pas censés d'envoyer de l'ouvrage en dehors [à des contractants privés].
Tu sais comme ça travailler dans les maisons privées c'est défendu.
Tu sais <humhum> d'après les contrats [conventions de travail] qu'on avait avant. [59'84#13]

Dans l'exemple (18), l'informatrice fait appel à l'autorité, plus ou moins relative, d'un individu nommément désigné, «le propriétaire», pour faire admettre son point de vue «ici c'est un quartier de voleurs». Dans l'exemple (19), l'autorité est constituée d'un groupe d'individus pris dans leur ensemble et ayant une fonction commune: «les membres du syndicat». L'informatrice utilise les paroles des membres du syndicat pour appuyer un jugement concernant le taux élevé de chômage dans le secteur où elle travaille. Enfin, dans l'exemple (20), l'informatrice cite un document, sa convention de travail, dont les auteurs restent anonymes, comme preuve à sa proposition «c'est défendu aux patrons de donner du travail à l'extérieur de la manufacture».

Ces exemples s'inscrivent ainsi sur un continuum allant de l'instance la plus personnalisée à l'instance la moins personnalisée.

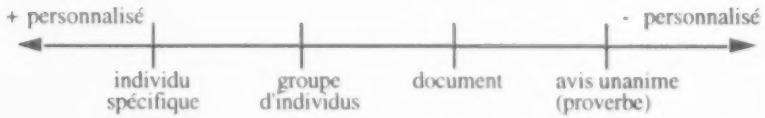

L'extrémité de ce continuum peut être occupée par ce qu'il est convenu d'appeler l'*avis unanime*, c'est-à-dire «le consentement de tous ou du plus grand nombre» (Perelman et Olbrechts-Tyteca 1988:412) dont la force tient surtout au consensus qu'il semble impliquer. Dans l'exemple (21), l'informatrice s'appuie sur l'opinion commune pour faire admettre sa thèse «c'est toujours mieux d'être bien habillé».

(21) [On n'est pas obligé de suivre la mode, mais c'est toujours mieux d'être bien habillé]
Tu sais on dit que l'habit fait pas le moine
mais tu sais si tu es bien habillé <hum> [c'est mieux] [59'84#36]

L'avis unanime se confond souvent avec le proverbe, un discours impersonnel «qui s'impose à notre créance du fait de sa forme, mais aussi de son ancienneté ou de son anonymat, lequel est comme une garantie de consensus, de chose jugée» (Reboul [1984] 1990:69).

Le tableau 3.4 présente la distribution des 11 occurrences d'argument d'autorité relevées dans le corpus. Il indique que près de la moitié des instances évoquées (45,5%) correspond à l'avis unanime;

l'individu spécifique, le groupe d'individus et le document représentent chacun 18,2% des occurrences.

Tableau 3.4
L'argument d'autorité

Individu spécifique	Groupe d'individus	Document	Avis unanime
18,2% (2/11)	18,2% (2/11)	18,2% (2/11)	45,5% (5/11)

Le tableau 3.5 présente la distribution des 16 arguments qui relèvent de l'argumentation fondée sur la structure du réel. Il indique que l'argument d'autorité est deux fois plus fréquent (68,8%) que la liaison symbolique (31,2%). Le tableau 3.7 établira que ce type d'argumentation représente 4,6% de tous les procédés de liaison.

Tableau 3.5
L'argumentation fondée sur la structure du réel

Liaison symbolique	Argument d'autorité
31,2% (5/16)	68,8% (11/16)

3.1.3. L'argumentation qui fonde la structure du réel

De façon générale, les procédés de liaison s'appuient sur l'un ou l'autre des deux types de raisonnements suivants: le raisonnement de type déductif et le raisonnement de type inductif. Le premier, également appelé synthèse ou enthymème, «part d'une prémisse générale qu'[il] omet parce qu'[il] la présuppose» tandis que le second, aussi appelé analyse ou exemplification, «part d'un fait particulier dont il cherche de quoi il est la particularisation» (Aristote 1991:28). L'argumentation quasi-logique et l'argumentation fondée sur la structure du réel procèdent par déduction, tandis que l'argumentation qui fonde la structure du réel procède par induction: elle part d'un fait

spécifique connu et admis pour rendre compte d'un point de vue plus général.

Dans le *Traité de l'argumentation*, les arguments qui fondent la structure du réel renvoient, soit au cas particulier, l'exemple, soit à l'analogie. À ces deux types d'arguments, j'ajouterai la *prise à témoin*, un argument qui repose sur la constatation et qui s'inscrit essentiellement dans une relation d'interaction en face à face.

a) L'exemple

Contrairement au syllogisme qui consiste à rapprocher un fait d'une vérité générale déjà admise, l'*exemple* s'appuie sur un raisonnement inductif qui consiste à établir une vérité générale à partir d'un cas particulier.

> L'exemplification consiste à attribuer un caractère général à ce que l'on observe ou thématise, attribution qui tient lieu de prémisse à un syllogisme implicite; et se livrer à une déduction rhétorique, c'est attribuer à un fait particulier une caractérisation générale. (Aristote 1991:30)

Par l'exemple, on assimile un objet à une classe d'objets déterminée par une propriété caractéristique (Miéville, dans Borel *et al.* 1983:189). Il y a donc deux parties à l'exemple: la partie exemplifiée, c'est-à-dire le *thème* du discours, celui que l'exemple illustre, et la partie exemplifiante, soit l'*exemple* lui-même, qui porte la caractéristique de la partie exemplifiée (Miéville 1983:194). Dans l'exemple (22), la partie exemplifiante «les kiwis» constitue un objet particulier à partir duquel l'informatrice induit une conclusion plus générale, soit la partie exemplifiée «il y avait pas autant d'affaires importées».

(22) [la nourriture a changé depuis le temps de nos parents]
Je pense qu'il y avait pas autant d'affaires importées [dans le temps de mes parents] que [aujourd'hui]: <hum>
Regarde comme aussi des affaires bruns là. Des kiwis, des kiwis. <humhum oui> On voyait pas ça avant <hum ah ça se peut hum> [59'84#52]

Pour toutes les occurrences relevées dans le corpus, la partie exemplifiante suit la partie exemplifiée et correspond à ce que Vincent (1994:101) appelle un *illustrateur*. Les cas inverses sont également possibles; toutefois, la tendance qui consiste à présenter la partie exemplifiante après la partie exemplifiée est nettement plus fréquente.

L'exemple partage certaines caractéristiques avec d'autres types d'arguments: principalement avec l'analogie — dont il sera question en b) — ainsi qu'avec la relation quasi-mathématique partie/tout dont la relation d'inclusion est parfois difficile à distinguer du raisonnement qui va du particulier au général.

Dans la liaison partie/tout, les propriétés attribuées au tout doivent nécessairement l'être à ses parties, soulevant ainsi une relation particulière d'antécédent à conséquent selon laquelle la partie est inévitablement liée au tout dont elle émane. Ainsi, on a vu, dans l'exemple (8), que la propriété du tout «nous autres on est pas des déménageurs» a nécessairement pour conséquence l'attribution de cette même propriété à la partie «ma grand-mère a pas déménagé souvent».

(8) Elle [ma grand-mère] a pas déménagé souvent [parce que (...)]
Puis nous autres [la famille] on est pas des déménageurs [des gens qui déménagent souvent]. [59'84#1]

Dans le cas de l'argument par l'exemple, c'est le contraire qui se produit: la relation d'antécédent à conséquent est inversée de telle sorte que les propriétés attribuées au général sont dépendantes de celles attribuées au particulier. Dans l'exemple (22), le particulier «on ne voyait pas de kiwis dans le temps de mes parents» constitue un antécédent ayant pour conséquence le général «il y avait pas autant d'affaires importées dans le temps de mes parents».

Ces différentes orientations correspondent bien aux deux modes de raisonnement dont rend compte Aristote: la déduction, dans le cas de l'argumentation de type quasi-logique, et l'induction, dans le cas de l'argumentation qui fonde la structure du réel. Combinés à des indices prosodiques et contextuels ainsi qu'à la présence de marqueurs linguistiques, ces mouvements allant du tout vers la partie et du particulier vers le général permettent de distinguer certains types d'arguments comme la liaison partie/tout et l'exemple.

L'argument par l'exemple peut être constitué d'un élément unique ou de plusieurs éléments. La plupart du temps toutefois, il se présente «sans extension» (Vincent 1994:99) et porte sur un fait singulier comme «kiwis» dans l'exemple (22). Par contre, certains exemples sont «extensibles» (Vincent 1994:99) et présentent une courte énumération. En (23) par exemple, l'informatrice veut démontrer que son quartier est habité par des gens âgés et elle donne en exemple deux de ses voisines.

(23) Tu sais on dirait qu'il y a des quartiers c'est plus vieux que d'autres quartiers.
Regarde comme là vois-tu à côté c'est une femme âgée
l'autre côté c'est une autre femme âgée. [59'84#9]

Le corpus a permis d'identifier 100 occurrences d'argument par l'exemple, chacune d'entre elles introduisant la partie exemplifiée avant la partie exemplifiante. La majorité des exemples (84%) est constituée par un fait singulier, alors que 16% contiennent une énumération. Ces résultats confirment ceux obtenus par Vincent (1994).

b) L'analogie

L'*analogie* partage certaines propriétés avec l'exemple. Alors que ce dernier repose sur une propriété qui détermine son appartenance à l'ensemble, l'analogie s'appuie sur une ressemblance qui, elle, se fonde sur une propriété commune entre les deux objets comparés (Miéville, dans Borel *et al.* 1983:152). Pour les distinguer, on se rappellera que l'exemple lie des objets dans une relation «verticale», allant du particulier au général tandis que l'analogie lie des objets dans une relation «horizontale», soit d'un singulier à un autre singulier (Miéville 1983:200).

L'analogie ne doit pas non plus être confondue avec la comparaison quasi-mathématique. Comme on l'a vu précédemment, cet argument s'appuie sur un raisonnement mathématique qui détermine, sur une échelle marquant la fréquence d'une seule et même propriété, la position de deux objets l'un par rapport à l'autre. L'analogie n'implique pas cette notion mathématique de fréquence entre les objets qu'elle compare; c'est leur ressemblance qu'elle compare sur la base d'une propriété commune. Ainsi, en (24), l'informatrice compare les Haïtiens avec les Canadiens sur la base de leur langage.

(24) [Les gens parlent tous de la même façon]
C'est pour ça l'autre jour on parlait des Haïtiens. J'ai dit: "Les Haïtiens dans un sens ils parlent très bien français eux autres, c'est pas *moé* puis *toé*".
Bien c'est à peu près comme un Canadien qui est bien éduqué tu sais. [59'84#30]

L'analogie se compose de deux parties: la partie comparée — ou *discours majeur* — et la partie comparante — ou *discours mineur* (Miéville, dans Borel *et al.* 1983:156). Dans l'exemple (24), la partie

comparée «les Haïtiens parlent bien» précède la partie comparante «comme un Canadien», c'est-à-dire que l'élément de comparaison sur lequel se fonde l'analogie est présenté dans la deuxième proposition. Dans l'exemple (25), la situation est différente: la deuxième proposition «même mon fils était comme ça» renvoie à un élément de la première proposition «j'étais gênée».

(25) [Moi je dis qu'en vieillissant là tu sais je sais pas tu perds ta timidité]
Tu sais ah j'étais gênée [timide] moi quand j'étais jeune c'était pas possible
Même mon fils était comme ça hein. <ah oui> [59'84#33]

Parmi les 29 occurrences d'analogie relevées dans le corpus, les deux tiers (65,6%) présentent la partie comparée avant la partie comparante. Ainsi, l'analogie suit une tendance similaire, bien que moins marquée, à l'exemple en ce qui concerne l'ordre des propositions.

c) La prise à témoin

J'appelle *prise à témoin* l'argument utilisé pour amener l'interlocuteur à constater par lui-même la véracité de la proposition dont on veut le convaincre. Dans l'exemple (26), l'informatrice contraint l'intervieweure à adhérer à sa thèse en lui fournissant une preuve directement vérifiable visuellement.

(26) [Ici c'est un quartier de voleurs]
Regarde il y a des lumières tout partout, tout le monde ils ont des [systèmes d'alarme] [59'84#7]

La majorité des arguments de ce genre oblige l'interlocuteur à faire une constatation de type visuel. De façon plus générale toutefois, la prise à témoin repose sur toute vérification de nature sensorielle qui requiert la présence physique de l'interlocuteur à qui s'adresse l'argumentation. Le corpus a d'ailleurs fourni un argument pour lequel l'informatrice fait appel à l'ouïe plutôt qu'à la vue de l'intervieweure (exemple 27). Il est intéressant de noter toutefois que, même dans ce cas, l'informatrice introduit son argument par deux verbes dont le sens est lié à la perception visuelle.

(27) J'aime [le quartier] parce que c'est tranquille
Regarde comme ici tu vois tu entends rien rien rien. [59'84#9]

Puisque la prise à témoin est fondée sur la présence physique de l'interlocuteur, on doit rendre compte de cet argument comme un cas particulier de l'argumentation en face à face.

Des 10 occurrences de prise à témoin relevées dans le corpus, 9 reposent sur une constatation visuelle; une seule occurrence porte sur une constatation auditive.

Le tableau 3.6 présente les trois types d'arguments qui relèvent de l'argumentation qui fonde la structure du réel. L'exemple est le plus utilisé de ces arguments et représente 71,9% des 139 occurrences identifiées dans cette catégorie. L'analogie et la prise à témoin comptent respectivement pour 20,9% et 7,2%. On verra, au tableau suivant, que l'argumentation qui fonde la structure du réel représente 39,9% de tous les arguments qui procèdent par la liaison.

Tableau 3.6
L'argumentation qui fonde la structure du réel

Exemple	Analogie	Prise à témoin
71,9% (100/139)	20,9% (29/139)	7,2% (10/139)

Le tableau 3.7 présente la distribution des 348 arguments qui, dans le corpus, procèdent par la liaison. Il est divisé une première fois en trois catégories principales correspondant à chacun des types d'argumentation identifiés par Perelman et Olbrechts-Tyteca (1988) dans le *Traité de l'argumentation* et reprises ici pour l'étude des procédés de l'oral.

Il ressort de ce premier classement que plus de la moitié (55,5%) des arguments utilisés par l'informatrice relèvent de l'argumentation quasi-logique. L'argumentation qui fonde la structure du réel représente 39,9% des procédés de liaison tandis que l'argumentation fondée sur la structure du réel compte pour seulement 4,6%.

Chacune de ces trois catégories renvoie à un argument nettement privilégié. Ainsi, la conséquence quasi-logique représente 65% des arguments qui relèvent du raisonnement quasi-logique; l'exemple représente 72% des arguments qui relèvent du raisonnement fondé sur la structure du réel; l'argument d'autorité représente 69% des arguments qui relèvent du raisonnement qui fonde la structure du réel.

Tableau 3.7
Les procédés de liaison

Argumentation quasi-logique					Argumentation qui fonde la structure du réel			Argumentation fondée sur la structure du réel	
55,5% (193/348)					39,9% (139/348)			4,6% (16/348)	
Consé-quence qu.-log.	Compa-raison qu.-math.	Liaison partie/tout	Référence qu.-math.	Équation qu.-math.	Exemple	Analogie	Prise à témoin	Argument d'autorité	Liaison symbolique
64,8% (125/193)	21,8% (42/193)	5,7% (11/193)	4,7% (9/193)	3,1% (6/193)	71,9% (100/139)	20,9% (29/139)	7,2% (10/139)	68,8% (11/16)	31,2% (5/16)

Par conséquent, chaque grande catégorie d'argumentation renvoie à une forme privilégiée et généralisée qui la représente, un recours permettant d'exprimer chacun des deux principaux modes du raisonnement argumentatif: la déduction et l'induction. Cette observation est particulièrement évidente puisque, à eux seuls, la conséquence quasi-logique, qui relève du processus déductif, et l'exemple, qui relève du processus inductif, comptent, ensemble, pour 65% de tous les procédés de liaison.

Dans une telle perspective, la comparaison quasi-mathématique (déduction) et l'analogie (induction) représentent un peu plus de 20% du corpus et constituent, en quelque sorte, des arguments de second recours.

La distribution des procédés démontre que l'informatrice possède les deux types raisonnement du système de l'argumentation et qu'elle les utilise en proportion comparable par le biais de formes privilégiées. Par conséquent, tenter d'établir une corrélation entre le recours à tel ou tel type de raisonnement et certains paramètres sociologiques comme le niveau de scolarité ou l'activité socio-professionnelle s'avérerait non significatif.

3.2. Les procédés de dissociation

Contrairement aux procédés de liaison par lesquels un locuteur tente de faire valoir son point de vue en le rapprochant d'une proposition plus facilement admissible, le recours à la dissociation procède par l'inverse: le locuteur veut faire admettre sa thèse en la présentant comme séparée d'une proposition qu'il considère discutable, voire invraisemblable, irrecevable. Cette stratégie consiste donc à valoriser ses actes ou ses jugements en les isolant de tout ce qu'il juge, pour lui-même et pour son interlocuteur, contestable et inadmissible.

De façon générale, la dissociation se pratique selon deux modèles particuliers: soit que les deux éléments se dissocient parce qu'ils s'excluent mutuellement; soit qu'ils se dissocient parce qu'on refuse, temporairement, de reconnaître le lien qui les unit. Ces deux modèles correspondent à ce que Perelman et Olbrechts-Tyteca (1988:550) appellent respectivement la *dissociation* (exemple 28) et la *rupture de liaison* (exemple 29). Dans sa description de la relation contre-argumentative, Moeschler (Roulet *et al.*, 1985:133) présente ainsi les deux types de dissociation:

q est dans un rapport de contradiction à *p* tel que:
– ou *q* invalide la relation d'implication de *p* à *non-q* convoquée par l'énonciation de *p* [exemple 29]
– ou l'acte d'argumentation réalisé en *q* invalide l'acte d'argument réalisé en *p* [exemple 28]

(28) [Les autres ont des défauts et moi j'ai les miens]
(*p*) Faut pas se tenir avec quelqu'un qui est dépressif tout le temps parce que ça nous rend dépressif
(*q*) Tandis que si tu es joyeux: [59'84#32]

(29) [C'est la faute du syndicat s'il y a des coupures de personnel]
(*p*) Là de ce temps-ci c'est censé être la grosse grosse saison [pour la confection des manteaux de fourrure]
(*q*) puis aujourd'hui j'ai fermé [cousu seulement] deux manteaux de fourrure. [59'84#13]

Dans l'exemple (28), la proposition *q* «être joyeux» exclut la proposition *p* «être dépressif», l'un et l'autre ne pouvant exister en même temps. En (29), *p* «ce temps-ci c'est censé être la grosse grosse saison» implique que l'informatrice aurait dû coudre plusieurs manteaux dans sa journée de travail (*non-q*). Or, *q* «j'ai fermé [seulement] deux manteaux» va à l'encontre de l'implication de *p*. Dans cet exemple, la proposition *q* ne nie pas la proposition *p*, elle ne fait que suspendre temporairement la relation de *p* à *non-q*. À l'instar de Perelman et d'Olbrechts-Tyteca, on parlera, dans le premier cas, de *dissociation notionnelle* et, dans le second cas, de *rupture de liaison*.

3.2.1. La dissociation notionnelle

La *dissociation notionnelle* s'appuie sur une contradiction fondamentale, l'exclusion, entre deux objets de pensée. Pour Perelman et Olbrechts-Tyteca (1988:557), le couple philosophique «apparence/réalité» est le prototype qui résulte d'une telle dissociation. Considérer l'apparence et la réalité comme composantes d'une dissociation notionnelle correspond précisément à une conception du monde fondée sur une scission selon laquelle, ou bien un objet relève de l'apparence, ou bien il relève de la réalité; en aucun cas peut-il relever à la fois de l'une et de l'autre.

Ces paires d'oppositions sont difficiles à identifier, en particulier lorsque les propositions à traiter portent non pas sur des vérités scientifiques mais sur des opinions générales qui relèvent de la vraisemblance, comme c'est le cas en argumentation. La dissociation notionnelle est intimement liée à une certaine conception philosophique du monde: elle n'est donc pas la même pour tous les

locuteurs; elle peut également varier au cours de l'existence d'un même locuteur. Pour le traitement des données du corpus, on s'en tiendra aux quatre catégories d'opposition suivantes:

a) Les cas de négation d'une proposition par une autre. Dans la perspective genevoise, il s'agit de toutes les relations où l'élément *q* constitue une négation de l'élément *p*. Dans l'exemple (30), la seconde proposition rejette celle qui la précède par l'emploi de la négation *pas*.
b) Les relations qui s'appuient sur l'opposition passé/présent. L'enquête sociolinguistique Montréal 84 faisant suite au corpus Sankoff-Cedergren de 1971, les informateurs ont été longuement interrogés sur les changements survenus dans leur vie entre 1971 et 1984. Ainsi, les comparaisons entre le passé et le présent sont fréquentes dans ses interventions de l'informatrice, comme en témoigne l'exemple (31).
c) Les cas d'exclusion sur la base d'une opposition sémantique. Dans l'exemple (32), la dissociation notionnelle porte sur l'opposition sémantique entre les adjectifs «dépressif» et «joyeux».
d) Les cas d'exclusion sur la base d'une opposition fondée sur des normes socioculturelles. Dans l'exemple (33), les deux propositions s'excluent en fonction d'une opposition fréquemment utilisée dans la communauté socioculturelle de l'informatrice: «les gens qui travaillent» et «ceux qui reçoivent des prestations d'aide sociale».

(30) [J'étais faite pour élever des enfants]
Des fois ils [mes enfants] me disent: "Maman tu as perdu ta vie".
J'ai pas perdu ma vie. [59'84#18]

(31) [Dans notre temps, il n'y avait pas d'activités]
Tu sais dans notre temps là on restait devant la porte chez nous puis on brodait puis tu sais il y avait pas d'activités.
Aujourd'hui aussi ils ont plus de possibilités que nous autres on en avait hein. [59'84#42]

(32) [Les autres ont des défauts et moi j'ai les miens]
C'est bien beau d'avoir pitié des autres mais faut pas se tenir avec quelqu'un qui est dépressif tout le temps parce que ça nous rend dépressif.
Tandis que si tu es joyeux tu sais: [59'84#32]

(33) [Ça se peut pas du monde méchant de même]
Puis elle, elle était sur le bien-être social [elle vivait de l'assistance sociale]

puis tu sais moi je travaillais.
[Alors elle était jalouse] [59'84#3]

Le tableau 3.8 présente la distribution des 73 occurrences de dissociation notionnelle relevées dans le corpus. Il indique que ce type de dissociation a surtout été réalisée par l'emploi d'une négation (38,4%). L'opposition passé/présent (27,4%) et l'opposition sémantique (26%) sont également courantes. On verra, au tableau 3.10, que la dissociation notionnelle compte pour 40,3% de tous les arguments qui procèdent par la dissociation.

Tableau 3.8
La dissociation notionnelle

Négation	Opposition passé/présent	Opposition d'ordre sémantique	Opposition d'ordre socioculturel
38,4% (28/73)	27,4% (20/73)	26% (19/73)	8,2% (6/73)

3.2.2. La rupture de liaison

Contrairement à la dissociation notionnelle, la *rupture de liaison* agit plus en surface et ne constitue pas une relation d'exclusion permanente: elle consiste en un refus, temporaire ou conditionnel, de reconnaître le lien qui unit deux propositions. Potentiellement, tous les procédés de liaison sont susceptibles d'être momentanément déliés. Dans le cadre du corpus, trois cas particuliers se sont présentés: la rupture de la relation de conséquence quasi-logique (exemple 34), la rupture de la liaison partie/tout (exemple 35) et la rupture de la liaison par l'exemple (exemple 36).

(34) [C'est la faute du syndicat s'il y a des coupures de personnel]
Là de ce temps-ci c'est censé être la grosse grosse saison [pour la confection des manteaux de fourrure]
puis aujourd'hui j'ai fermé [cousu seulement] deux manteaux de fourrure.
[59'84#13]

101

(35) [Comme enseignantes, les maîtresses sont aussi pires que les religieuses]
Puis là regarde mes filles elles ont été à [l'école] Émile-Nelligan là puis il leur fallait un costume puis il leur fallait quatre pouces [10 cm] en bas des genoux la jupe
puis il paraît que la maîtresse elle arrivait avec une belle petite jupe bien courte. [59'84#25]

(36) [Il y a des quartiers plus vieux que d'autres quartiers]
Regarde comme là vois-tu à côté c'est une femme âgée.
L'autre côté c'est une autre femme âgée.
En bas par exemple [par contre] il y a un petit enfant. [59'84#9]

Dans l'exemple (34), la première proposition oriente vers une conclusion du genre «j'ai cousu plusieurs manteaux»; or, la deuxième proposition «j'ai cousu seulement deux manteaux» vient défaire ce lien de type quasi-logique entre une cause et sa conséquence attendue. Dans l'exemple (35), qui s'appuie sur une relation partie/tout, la première proposition — le tout — «les élèves portaient des jupes quatre pouces en bas du genou» devrait conduire à une conclusion — la partie — du genre «la maîtresse portait elle aussi une jupe quatre pouces en bas du genou»; or, la deuxième proposition «la maîtresse portait une jupe courte» défait la liaison qu'on attend naturellement entre la maîtresse et ses élèves. Enfin, (36) rend compte d'une rupture de la liaison par l'exemple, c'est-à-dire un contre-exemple ou ce que Perelman et Olbrechts-Tyteca (1988:478) appellent un «cas invalidant». Dans cet exemple, l'informatrice veut rendre compte du fait que son quartier est majoritairement habité par des vieux. À preuve, elle doit donc fournir des exemples de personnes âgées. Les deux voisines correspondent à de tels exemples; le petit enfant, toutefois, constitue un contre-exemple puisqu'il servirait plutôt la thèse inverse: «le quartier est habité par des petits enfants».

Contrairement à la dissociation notionnelle, l'informatrice ne renie pas le lien entre les propositions présentées ci-dessus: elle reconnaît la relation de conséquence quasi-logique entre «la grosse saison» et «produire beaucoup de manteaux», la relation partie/tout entre «les règlements appliqués aux élèves» et «ceux appliqués à leur maîtresse», la relation par l'exemple entre «un quartier peuplé de vieux» et «les voisines âgées». Dans chacun de ces cas, la relation est momentanément abandonnée, suspendue.

Le tableau 3.9 présente la distribution des 47 occurrences de rupture de liaison relevées dans le corpus. On y retrouve les deux procédés privilégiés de la liaison: la conséquence quasi-logique (63,8%) et l'exemple (4,3%). Par contre, la rupture de la liaison

partie/tout (31,9%) a été plus fréquemment utilisée que la rupture de la liaison par l'exemple[5].

Tableau 3.9
La rupture de liaison

Rupture de la liaison de conséquence quasi-logique	Rupture de la liaison partie/tout	Rupture de la liaison par l'exemple
63,8% (30/47)	31,9% (15/47)	4,3% (2/47)

3.2.3. La prolepse

À l'encontre des principaux ouvrages de rhétorique qui la classent parmi les figures, la *prolepse* est ici considérée comme un procédé de dissociation. Fontanier la décrit comme une figure de pensée par raisonnement qui consiste «à prévenir ou à répéter d'avance une objection que l'on pourrait essuyer, ou qui peut donner lieu d'ajouter de nouvelles raisons à celles qu'on a déjà alléguées» ([1821] 1977:414[6]). Dans le *Traité de l'argumentation*, Perelman et Olbrechts-Tyteca la classent d'abord parmi les formes du discours et la présentent comme une figure du choix qui «vise à insinuer qu'il y a lieu de substituer une qualification à une autre qui aurait pu soulever des objections» (Perelman et Olbrechts-Tyteca 1988:235); la prolepse est ensuite reprise dans la troisième partie du *Traité* qui porte sur l'interaction des arguments où elle est définie comme une «réfutation anticipée [qui] prend la forme d'une objection que l'on se fait à soi-même» (Perelman et Olbrechts-Tyteca 1988:663).

Ainsi, la première difficulté que pose la prolepse concerne sa nature même: doit-elle être considérée comme une technique de présentation, c'est-à-dire une façon de présenter l'argumentation et de

5. Il est intéressant de noter, d'ailleurs, que la liaison partie/tout est plus fréquente comme procédé de dissociation que comme procédé de liaison. Voir le tableau 3.3.

6. Afin d'alléger le texte, cette référence sera désormais notée: Fontanier (1977).

favoriser son développement, ou constitue-t-elle un type d'argument fondé sur un raisonnement particulier entre deux propositions dont l'une sert d'appui à l'autre? L'analyse des données du corpus oriente vers la seconde option: la prolepse serait un type d'argument qui lie les constituants du discours dans une relation argumentative spécifique. Il faut admettre, toutefois, que la prolepse revêt une forme qui lui est propre et qu'elle provoque des effets particuliers sur l'interaction en prévenant le risque d'agression des faces. Anticipons sur le dernier chapitre pour dire que l'argument que constitue la prolepse et la technique de présentation qui consiste à protéger l'image des interlocuteurs, la figuration, forment une combinaison privilégiée. Ainsi, dans l'exemple (37), la prolepse «c'est pas parce que je les aime pas mes enfants» constitue un type particulier d'argument qui consiste à devancer un argument, réel ou potentiel, venant de la partie adverse; ce faisant, il contribue également à faciliter les rapports entre les participants au discours en prévenant un mauvais jugement de la part de l'interlocuteur[7].

(37) [Une mère a parfois envie de retrouver sa liberté]
Tu sais je vais dire comme on dit, comme une femme avait déjà dit tu sais: "tu te tannes [fatigues] d'élever des enfants."
Tu sais c'est pas que je les aime pas mes enfants
mais tu sais tu aimes à vivre toute seule. [59'84#2]

Dans certains cas, le besoin de protéger l'image de l'un ou l'autre des interlocuteurs est si impérieux que la prolepse provoque la discontinuité du discours principal. Dans l'exemple (38), l'informatrice interrompt son énoncé après *parce que* et insère une prolepse dont l'effet est de réduire le risque de menace pour sa face que provoque la suite de l'énoncé «je suis pas méchante».

(38) tu sais moi je suis bien sensible puis je me disais: "Ça se peut pas du monde méchant de même" parce que:
c'est pas pour me vanter
mais tu sais je suis pas méchante. [59'84#3]

---

7. Dans le cadre de l'entrevue sociolinguistique, la menace est, la plupart du temps, potentielle puisque l'intervieweure, dont le mandat est de favoriser au maximum le développement du discours, produit peu de commentaires qui risqueraient de mettre en danger la face de l'informatrice et, corollairement, le bon fonctionnement de l'entrevue.

La prolepse occupe donc une position ambiguë, à la limite entre la nature et la forme de l'argumentation. En fait, il est impossible, à partir des exemples identifiés dans le corpus, de séparer la forme et le fond en ce qui la concerne.

La seconde difficulté liée à la prolepse concerne l'orientation argumentative du procédé: doit-on la considérer comme relevant de la liaison ou de la dissociation? Dans son principe même, la prolepse utilise, par anticipation, un argument de l'adversaire dont la visée argumentative est différente de celle du locuteur. Toutefois, le recours à cet argument n'a d'autre but que de le rendre inutilisable par l'adversaire et, donc, de servir la thèse du locuteur. En (37) par exemple, la proposition de l'informatrice «tu te tannes d'élever des enfants» pourrait amener l'intervieweure à croire que l'informatrice n'aime pas les enfants. Or, celle-ci anticipe le reproche et le nie «c'est pas parce que je les aime pas mes enfants», empêchant ainsi l'intervieweure de le récupérer. Une fois la manoeuvre réussie, l'informatrice peut revenir à l'orientation argumentative de son discours par l'énoncé «mais tu sais tu aimes à vivre toute seule» qui permet d'inférer «tu te tannes d'élever des enfants».

Quoi qu'il en soit, la prolepse est une stratégie par laquelle le locuteur utilise, pour son propre compte, les arguments de son adversaire; ces arguments allant tous plus ou moins à l'encontre du point de vue que souhaite défendre le locuteur, il est justifié de considérer la prolepse plutôt comme un procédé de dissociation.

Ce choix soulève une troisième difficulté: comment distinguer la prolepse des autres types de dissociation? Il a été mentionné précédemment que la dissociation se pratique de deux façons, lesquelles correspondent aux modèles de relation contre-argumentative proposés par Moeschler (Roulet *et al.*, 1985:133). Selon ce dernier, deux propositions sont en relation de contre-argumentation, ou bien lorsque la seconde rejette la première (exemples 30 à 33: la dissociation notionnelle), ou bien lorsque la seconde invalide la relation d'implication de la première (exemples 34 à 36: la rupture de liaison). Dans les deux cas, la contre-argumentation correspond à une structure à deux éléments, arbitrairement désignés par *p* et *q*.

La prolepse correspond plutôt à une structure à trois éléments: *n*, *p* et *q*. Dans le cas de l'exemple (37'), l'élément *n* correspond à la proposition «tu te tannes d'élever des enfants» ou, de façon plus générale, au contexte qui précède la prolepse; l'élément *p* correspond à la prolepse elle-même «c'est pas parce que je les aime pas mes enfants»; enfin, l'élément *q* correspond à la proposition qui suit la

prolepse «mais tu sais tu aimes à vivre toute seule». Dans cette structure à trois membres, *p* est d'abord en relation avec *n* dont il contredit l'implication; ensuite, *q* ramène la visée discursive émise en *n*. Ainsi, il existe, comme dans le cas de la contre-argumentation, une relation d'opposition entre *p* et *q*: toutefois, cette relation n'a de sens que parce qu'elle s'inscrit dans le contexte de *n*. L'exemple (37") montre que sans le contexte *n* précédant la prolepse, la relation entre *p* et *q* pourrait être interprétée comme un cas de contre-argumentation.

(37') [Une mère a parfois envie de retrouver sa liberté]
n: Tu sais je vas dire comme on dit, comme une femme avait déjà dit tu sais: "tu te tannes d'élever des enfants."
p: Tu sais c'est pas que je les aime pas mes enfants
q: mais tu sais tu aimes à vivre toute seule.

(37") Tu te tannes d'élever des enfants
mais j'aime mes enfants.

Il est important de noter que, dans certains cas, l'élément *q* n'est pas explicitement exprimé; cependant, l'exemple (39) montre qu'il est toujours possible d'inférer la suite de la prolepse à partir du contexte *n* qui la précède.

(39) *n*: Même mon fils était comme ça [timide] hein <ah oui> puis là là je trouve donc que ça s'est bien amélioré. Je me dis bien si lui fait comme moi
p: Aujourd'hui je te dis pas que des fois:
q: [mais il s'est amélioré = *n*] [59'84#33]

Les données extraites du corpus permettent d'identifier deux types de prolepses. Le premier renvoie à une prolepse que Vincent et Heisler (1998) qualifient de *réfutative* (exemple 37). Par ce procédé, l'acte ou le jugement émis par la prolepse est rejeté: «c'est pas parce que je les aime pas mes enfants» constitue une négation, un rejet de la proposition. Le second type est qualifié de *concessive* (exemple 40): «tu es bien ailleurs» ne constitue pas un rejet mais une concession accordée à l'interlocuteur.

(40) [Le meilleur quartier, c'est celui où on a grandi]
Tu sais tu es bien ailleurs
mais tu es pas comme dans tu sais <humhum> dans ton bout [quartier]. <oui> [59'84#4]

La concession, argument défini par Perelman et Olbrechts-Tyteca (1988: 646-647) comme un procédé qui consiste à abandonner un point de discussion à l'adversaire pour en minimiser la portée, partage au moins deux propriétés fondamentales avec la prolepse. D'une part, elle présente un caractère d'anticipation aux objections ou aux jugements, réels ou présumés, de l'interlocuteur; d'autre part, elle procure le même résultat: l'argument concédé ne peut être récupéré par l'interlocuteur et, de ce fait, la position du locuteur se trouve renforcée: «par la concession, on veut bien accorder quelque chose à son adversaire, pour en tirer ensuite un plus grand avantage» (Fontanier 1977:415).

D'un point de vue interactionnel, la prolepse concessive est un procédé particulièrement adroit parce qu'elle favorise la protection des faces. En effet, «en restreignant les prétentions, en abandonnant certaines thèses, en renonçant à certains arguments, l'orateur peut rendre sa position plus forte, plus aisée à défendre, et témoigner en même temps dans le débat de fair-play et d'objectivité» (Perelman et Olbrechts-Tyteca 1988:646).

Des 61 occurrences de prolepse relevées dans le corpus, la majorité (62,3%) est de type concessif; les autres (37,7%) sont de type réfutatif.

Le tableau 3.10 présente la distribution des 181 arguments qui procèdent par la dissociation. La dissociation notionnelle représente 40,3% de tous les procédés de dissociation; la prolepse suit de près avec 33,7% et la rupture de liaison avec 26%. Le peu d'écart entre ces trois catégories ne permet pas d'identifier, comme dans le cas des procédés de liaison, un argument privilégié marquant la dissociation.

Tableau 3.10
Les procédés de dissociation

Dissociation notionnelle	Rupture de liaison	Prolepse
40,3% (73/181)	26% (47/181)	33,7% (61/181)

Enfin, le tableau 3.11 présente la distribution des 529 arguments relevés dans le corpus. Il indique, dans un premier temps, que les deux tiers des éléments répertoriés (65,8%) procèdent par la

liaison tandis que le tiers (34,2%) procède par la dissociation. L'argumentation quasi-logique (36,5%) et l'argumentation qui fonde la structure du réel (26,3%) constituent les deux raisonnements argumentatifs les plus fréquemment utilisés.

Tableau 3.11
Les types d'arguments

Procédés de liaison			**Procédés de dissociation**		
65,8% (348/529)			34,2% (181/529)		
Argumentation quasi-logique	Argumentation fondée sur la structure du réel	Argumentation qui fonde la structure du réel	Dissociation notionnelle	Rupture de liaison	Prolepse
36,5% (193/529)	3% (16/529)	26,3% (139/529)	13,8% (73/529)	8,9% (47/529)	11,5% (61/529)

*
* *

Appliqué à un corpus de données orales, le classement de Perelman et Olbrechts-Tyteca a dû être adapté de façon à tenir compte de tous les éléments répertoriés. La nouvelle classification est résumée au tableau 3.12.

Les catégories d'argumentation et les types d'arguments sont présentés dans un ordre décroissant par rapport à leur fréquence dans le corpus. Ainsi, l'argumentation quasi-logique, dont l'argument privilégié est la conséquence quasi-logique, est plus fréquente que l'argumentation qui fonde la structure du réel, dont l'argument privilégié est l'exemple. L'argumentation fondée sur la structure du réel est le procédé de liaison le moins utilisé. De façon générale, les procédés de dissociation, dont les différents arguments ont été employés dans des proportions semblables, sont moins fréquents que les procédés de liaison.

Tableau 3.12
Classification des types d'arguments

Types d'arguments (9,6)

Procédés de liaison (6,3)	Argumentation quasi-logique (3,6)	conséquence quasi-logique (2,3) comparaison quasi-math. (0,8) liaison partie/tout (0,2) référence quasi-math. (0,2) équation quasi-math. (0,1)
	Argumentation qui fonde la structure du réel (2,4)	exemple (1,8) analogie (0,5) prise à témoin (0,1)
	Argumentation fondée sur la structure du réel (0,3)	argument d'autorité (0,2) liaison symbolique (0,1)
Procédés de dissociation (3,3)		dissociation notionnelle (1,3) prolepse (1,1) rupture de liaison (0,9)

Le tableau 3.12 rend compte également d'un indice représentant le nombre moyen d'occurrences susceptibles de participer à chacun des 55 développements argumentatifs du corpus. Cette moyenne, calculée à partir du nombre total d'occurrences d'un élément déterminé divisé par 55, permet d'établir que chaque développement est constitué d'en moyenne 9,6 arguments. De ce nombre, on peut s'attendre à retrouver une moyenne de six procédés de liaison par développement — dont deux relations de conséquence quasi-logique (2,3), un exemple (1,8) et une comparaison quasi-mathématique (0,8) — et trois procédés de dissociation — dont une dissociation notionnelle (1,3), une prolepse (1,1) et une rupture de liaison (0,9).

Les autres types d'arguments apparaissent de façon plus sporadique: l'analogie est présente dans environ un développement sur deux (0,5); la liaison partie/tout, la référence quasi-mathématique, la prise à témoin et l'argument d'autorité, dans un développement sur

cinq (0,2); l'équation quasi-mathématique et la liaison symbolique, dans un développement sur dix (0,1).

Cet indice est révélateur d'un certain «dosage» dans l'utilisation des procédés argumentatifs. Ainsi, il semble usuel de recourir à plus d'une conséquence quasi-logique ou d'un exemple dans un même développement argumentatif; par contre, on peut difficilement concevoir un ensemble de développements constitué de plusieurs équations quasi-mathématiques ou d'arguments d'autorité. Cela étant dit, ce qui paraît habituel dans un cas peut très bien dépendre du type de discours à partir duquel sont extraites les argumentations. Dans le corpus à la base de cette étude, l'informatrice est interrogée sur des sujets qui concernent sa vie privée; elle a donc recours à des arguments qui, comme l'exemple, renvoient à son expérience personnelle. La référence à la réalité immédiate est, à n'en pas douter, un élément privilégié du discours argumentatif. Par contre, on pourra également concevoir que, comparativement à la conversation quotidienne, un discours politique portant sur le budget utilisera un peu plus d'équations quasi-mathématiques et qu'un ouvrage scientifique ou académique — comme la rédaction d'une thèse — aura davantage recours à l'argument d'autorité.

Malgré les modifications apportées au classement de Perelman et Olbrechts-Tyteca, il s'avère que le discours monologique oral spontané et le discours polémique savant peuvent être systématisés à partir des mêmes raisonnements. Cette observation rejoint précisément celle de Grize à propos des «opérations logico-discursives» à partir desquelles se construit la pensée naturelle:

> Ainsi la rigueur déductive est la même et la force de la conclusion est celle des prémisses: dans le premier cas [celui de la logique formelle], les prémisses sont vraies, comme le sont par exemple pour les Anciens les axiomes; dans le second cas [celui de la logique naturelle], les prémisses ne sont que probables, tels les lieux communs. (Grize 1990:15)

Dans la perspective de Grize, la logique formelle constitue la composante simple de la logique naturelle qui, elle, est beaucoup plus complexe et beaucoup plus hétérogène. En effet, alors que «les raisonnements formels se déroulent toujours hors-situation» (Grize 1990:55) et qu'ils portent sur des valeurs homogènes qui ne changent jamais de sens, la pensée naturelle est «essentiellement dialogique»: elle s'inscrit dans le cadre d'une situation d'interaction spécifique et dans un contexte social particulier où elle doit tenir compte des interlocuteurs (Grize 1990:22); de plus, elle s'exprime par un matériau

hétérogène, le langage, dont le sens est extrêmement fluctuant, plus encore en fonction de la situation de communication.

> Il n'en reste pas moins que, un domaine étant donné, des savoirs plus ou moins flous s'attachent aux mots. Refuser de prendre ceci en considération, c'est quitter la logique naturelle au profit des langages logico-mathématiques, dans lesquels des expressions d'abord vides de sens sont ensuite explicitement déterminées par des axiomes. (Grize 1990:80)

Les remarques de Grize, à propos de la complexité et de la rigueur du raisonnement naturel par rapport au raisonnement formel, s'appliquent aussi bien aux discours extraits de la conversation quotidienne qu'aux exemples littéraires et philosophiques cités par Perelman et Olbrechts-Tyteca. En effet, bien que les sujets abordés paraissent «moins sérieux», que la locutrice ne soit pas un personnage célèbre et qu'il faille parfois certains efforts d'imagination pour reconnaître les arguments du quotidien dans les exemples qui illustrent les traités de rhétorique, ceci n'altère en rien la nature du raisonnement qui, lui, conserve le même caractère formel.

De plus, comme on s'y attendait, la banalité des sujets ne se traduit pas par la monotonie des procédés qui, au contraire, sont nombreux — 529 arguments sur 851 actes de langage — et variés – 13 différents types d'arguments[8]. Or, cette diversité n'est pas produite dans la confusion mais selon un système bien organisé que confirme d'ailleurs la distribution des procédés de liaison; en effet, chacun des deux modes de raisonnement rend compte d'un type privilégié d'argument: la conséquence quasi-logique pour ce qui est du raisonnement déductif et l'exemple pour ce qui est du raisonnement inductif.

8. Au prochain chapitre, on ajoutera encore 1112 techniques de présentation regroupées selon 22 catégories différentes.

Chapitre 4

LES TECHNIQUES DE PRÉSENTATION

Les techniques de présentation se distinguent des types d'arguments en ce qu'elles ne concernent pas la nature du raisonnement entre l'argument et la thèse, mais plutôt la façon dont s'actualisent les procédés argumentatifs dans la conversation. De façon générale, elles servent à mettre en valeur certains éléments privilégiés de l'argumentation, à détourner l'attention de certains autres, à faciliter l'énonciation des arguments et à préparer les interlocuteurs à les recevoir. Plus généralement encore, les techniques de présentation permettent de créer une «ambiance» qui favorise l'argumentation, elles fournissent un cadre propice à son développement. C'est en ce sens que les éléments relevant de cette catégorie doivent être considérés comme des composantes importantes de la stratégie argumentative d'un locuteur.

> Une présentation efficace, qui impressionne la conscience des auditeurs, est essentielle non seulement dans toute argumentation visant à l'action immédiate, mais aussi dans celle qui vise à orienter l'esprit d'une certaine façon, à faire prévaloir certains schèmes interprétatifs, à insérer les éléments d'accord dans un cadre qui les rende significatifs et leur confère la place qui leur revient dans l'ensemble. (Perelman et Olbrechts-Tyteca 1988:191)

4.1. Les techniques de présentation qui rendent compte d'un choix

Le locuteur qui veut faire valoir son point de vue a à sa disposition un ensemble plus ou moins grand de procédés argumentatifs parmi lesquels il sélectionne ceux qu'il croit les plus aptes à convaincre son interlocuteur. Selon l'enjeu du discours — un plaidoyer ou une discussion de famille, par exemple — et le temps qu'il peut accorder à sa préparation — le discours écrit ou le discours oral spontané —, cette sélection se fait plus ou moins consciemment. Dans l'élaboration d'une plaidoirie, l'avocat tente de tirer le meilleur parti des éléments de preuve qu'il a en sa possession et c'est sciemment

qu'il choisit ceux qui sont le plus susceptible de servir sa cause: il conserve les plus pertinents, les plus frappants, ceux qu'il considère comme les plus aptes à convaincre l'auditoire à qui il les destine; il laisse de côté les arguments qui sont plus discutables, les procédés trop choquants ou moins adaptés à son auditoire.

> L'essentiel d'un grand nombre d'argumentations résulte de ce jeu d'interprétations innombrables et de la lutte pour en imposer certaines, en écarter d'autres. (Perelman et Olbrechts-Tyteca 1988:163)

Dans la conversation quotidienne, le locuteur effectue lui aussi une certaine sélection parmi les différents procédés destinés à étayer son opinion. Ces choix, qui se produisent de façon plus ou moins consciente, plus ou moins ordonnée, sont liés, en grande partie sans doute, à un conditionnement d'ordre social — notamment, le niveau de scolarité, l'activité socio-professionnelle, l'âge et, plus généralement, l'attachement à certaines valeurs symboliques — qui détermine l'émergence d'une forme plutôt qu'une autre dans son esprit. L'intérêt d'étudier le discours oral spontané est justement de rendre possible l'accès à ces procédés privilégiés qui surgissent naturellement en cours d'argumentation et dont l'emploi a pour effet «d'imposer ou de suggérer [ces] choix» (Perelman et Olbrechts-Tyteca 1988:233) à l'interlocuteur.

> Ce qui nous retiendra dans l'examen de la forme du discours, pour autant que nous la croyions discernable de sa matière, ce sont les moyens grâce auxquels une certaine présentation des données situe l'accord à un certain niveau, l'imprime avec une certaine intensité dans les consciences, met en relief certains de ses aspects. C'est en pensant à des variations de forme, à des présentations diverses d'un certain contenu, qui n'est d'ailleurs pas tout à fait le même quand il a été autrement présenté, qu'il sera possible de dépister le choix d'une forme déterminée. (Perelman et Olbrechts-Tyteca 1988:192)

Puisque, de toute évidence, le locuteur n'utilise jamais l'ensemble des moyens qui s'offrent à lui pour faire valoir son point de vue, il faut en conclure que toute argumentation, même non préméditée, est sélective et qu'ainsi «le choix des termes, pour exprimer sa pensée, est rarement sans portée argumentative» (Perelman et Olbrechts-Tyteca 1988:200). Il est important de noter que le choix des différentes stratégies argumentatives porte aussi bien sur la nature du procédé — les types d'arguments — que sur la manière de les introduire dans le discours — les techniques de présentation elles-mêmes.

> Toute argumentation suppose donc un choix qui consiste non seulement dans la sélection des éléments dont on se sert mais aussi dans la technique de leur présentation. Les questions de forme se mêlent à des questions de fond pour réaliser la présence. (Perelman et Olbrechts-Tyteca 1988:160)

4.1.1. La présence

La *présence* relève du choix qu'a le locuteur de ne rendre compte que des éléments qui servent sa thèse et de passer sous silence ceux qui pourraient nuire à son adhésion. Dans le discours écrit, le locuteur a la possibilité de décider au préalable des arguments qu'il juge les plus convaincants et de laisser tomber ceux qu'il considère trop évidents, trop faibles, trop discutables ou moins adaptés à son auditoire. Sauf erreur de sa part, les éléments éliminés ne laissent aucune trace matérielle dans le discours écrit et tout ce qui rend compte d'une position autre que celle défendue par le locuteur pourra être interprété comme faisant partie de sa stratégie argumentative[1].

Dans le discours oral spontané, de nombreux procédés permettent de souligner l'importance des éléments les uns par rapport aux autres: ainsi, on valorisera certains d'entre eux en les accentuant; inversement, on tentera de faire oublier certains autres en les soustrayant de l'énonciation. Que ce soit à l'écrit ou à l'oral, qu'elle se produise plus ou moins consciemment, la sélection des éléments est biaisée argumentativement: les éléments qu'on choisit de présenter et la suppression même non délibérée de certains autres rendent compte du parti pris du locuteur. Soustraire certains éléments de l'attention de l'interlocuteur en les inachevant ou en les sous-entendant (Perelman et Olbrechts-Tyteca 1988:194) témoigne de la position subjective du locuteur quant au sujet exposé. On peut donc dire que, dans l'argumentation, l'absence de procédé est tout aussi stratégique que sa présence: «What speakers avoid doing is as important as what they do» (Schegloff *et al.* 1977:361).

Dans le corpus, 119 des 851 actes argumentatifs sont inachevés, c'est-à-dire qu'ils ont été amorcés dans le discours mais interrompus avant leur terme. C'est d'ailleurs à partir de cette caractéristique qu'il a été possible de les identifier. Les raisons qui motivent ces interruptions sont indéterminables; toutefois, leur analyse a permis de les classer selon deux catégories principales: celles dont la partie inachevée peut

---

1. La *prétérition*, dont aucun exemple n'a pu être relevé dans le corpus, est sans doute la forme la plus évidente de ce procédé: elle consiste, pour le locuteur, à mentionner qu'il ne parlera pas d'une chose pour mieux la présenter.

être inférée à partir du contexte qui les précède (exemple 1) et celles qui sont provoquées par l'énonciation d'un nouvel élément (exemple 2).

(1) Mais tu sais c'est vrai que *tout est cher*
parce qu'on compare
Aye comme l'autre soir on comparait
regarde donc mon salaire tu sais avant là
C'est vrai qu'on a des plus gros salaires <humhum>
Mais comment ce que tu paies le manger puis comment tu sais:
Pour dire là tout est: [cher] [84'59#12]

(2) Parce qu'ici, ce bout [quartier] ici, *une chose que j'aime pas c'est:*
je le sais pas peut-être que je me fais une idée <oui>
mais c'est un bout de voleurs. (rire) <ah oui> <hum> [84'59#6]

Dans l'exemple (1), la proposition «pour dire là tout est:» est inachevée mais peut facilement être complétée par «cher» en revenant sur la proposition qui déclenche l'argumentation «mais tu sais c'est vrai que tout est cher». L'interruption de cet énoncé, qui évalue et résume ce qui précède, provoque au moins deux importants effets sur l'argumentation. D'une part, une telle présentation fait l'économie de répéter à nouveau ce qui a déjà été dit en le sous-entendant; cette procédure rappelle la maxime de quantité et de manière de Grice (1979:61): «que votre contribution contienne autant / [pas plus] d'information qu'il n'est requis» et «évitez les obscurités, d'être ambigu, soyez bref, ordonné». D'autre part, elle laisse le soin à l'interlocuteur de «finir le travail»; il aura alors l'impression que la conclusion qu'il a atteinte est le résultat de ses propres déductions et il y tiendra davantage: «celui qui par lui-même est parvenu à une conclusion a tendance à y tenir, si je puis dire, comme à la prunelle de son oeil, au point qu'il est capable de la maintenir contre toute évidence» (Grize 1990:48).

Dans l'exemple (2), l'imposition de l'acte argumentatif «je le sais pas peut-être que je me fais une idée» provoque la discontinuité de la proposition initiale «parce que ce bout ici [...] c'est un bout de voleurs». Cette interruption permet d'introduire une évaluation personnelle de l'informatrice de même qu'une précaution visant à protéger son image.

Dans les développements argumentatifs d'où sont tirées les données, les interruptions dues à une autocorrection — *self-repair* (Schegloff 1979) — ou, de façon plus générale, à un faux départ sont rares et elles n'ont été considérées comme procédés argumentatifs que lorsqu'elles produisaient un effet quelconque sur le développement de l'argumentation. Les interruptions comme «puis le:», en (3), ne

peuvent être considérées comme des actes argumentatifs; par contre, en (4), «ils avaient volé:» est un constituant interrompu afin d'apporter une précision utile au développement de l'argumentation «c'était des jeunes voleurs».

(3) [Ici c'est un quartier de voleurs]
Puis le: rien qu'à voir le monde [84'59#7]

(4) [Les voleurs ont été dérangés]
Puis ils [les voleurs] avaient volé sa télévision. <oui> *Ils avaient volé:*
bien des jeunes hein
c'est la télévision qu'ils volent puis les bijoux. [84'59#8]

Des 119 occurrences d'interruption identifiées dans le corpus, un peu plus de la moitié (56,3%) peuvent être inférées à partir d'un élément du contexte précédent; dans les autres cas (43,7%), les propositions sont interrompues par un nouvel élément.

4.1.2. L'ouverture

L'*ouverture* consiste à présenter les procédés argumentatifs choisis comme faisant partie, soit d'un ensemble fermé (exemple 5), soit d'un ensemble ouvert (exemple 6). Dans le premier cas, l'informatrice présente les deux seules activités permettant d'appuyer sa thèse: «les cartes et la danse»; dans le second cas, elle utilise un seul argument, «les centres de loisirs», et laisse sous-entendre, par l'usage de la particule *puis tout ça*[2], que d'autres éléments de la même catégorie — les lieux de rencontres et d'activités pour les jeunes — pourraient encore être apportés.

(5) [Je ne m'ennuie pas]
Bien mon activité préférée c'est pas mal les ca: <oui>
Bien les cartes puis la danse tu sais
[...]
J'aime bien les deux là pour dire là <oui>
ma vie est basée sur les cartes puis la danse. [84'59#44]

(6) Aujourd'hui aussi ils [les jeunes] ont plus de possibilités que nous autres on en avait hein <humhum>
regarde avec tous les centres de loisirs qu'il y a je veux dire <oui> puis tout ça tu sais <hum> [84'59#42]

---

2. Voir Dubois (1989) pour une description des particules d'extension de l'oral québécois.

L'exemple (5) constitue le seul cas (3,7%) d'élément présenté en classe fermée dans le corpus; les 26 éléments qui, comme l'exemple (6), sont présentés en série ouverte comptent pour 96,3%.

4.1.3. La hiérarchie

Comme le font observer Perelman et Olbrechts-Tyteca (1988:207), «il y a déjà argumentation dans la position même des prémisses» et l'importance accordée à un procédé argumentatif peut être marquée par le rang qu'il occupe dans l'ensemble du développement argumentatif (1988:212). Or, il existe «divers morphèmes, expressions ou tournures qui, en plus de leur contenu informatif, servent à donner une orientation argumentative à l'énoncé, à entraîner le destinataire dans telle ou telle direction» et à établir «un ordre parmi les arguments, en parlant d'arguments plus forts et plus faibles que d'autres» (Ducrot 1980:15 et 17). Ces différents morphèmes correspondent généralement à ce que Ducrot (1983:9) appelle des *opérateurs argumentatifs*. Les exemples (7) et (8) illustrent une telle hiérarchie dans l'argumentation.

(7) [Ici c'est un quartier de voleurs]
Bien un soir on était après [en train de] jouer aux cartes chez ma petite amie puis l'autre en bas s'est fait voler le temps qu'on était en haut <ah bon>
Puis le: rien qu'à voir le monde [les gens]
Ici même le propriétaire l'a dit [84'59#7]

(8) Bien pour ma part moi tu sais: Moi je me disais avec le métier que j'ai ça prend pas grand instruction. <hum>
Tu sais c'est plutôt le métier là
parce que en autant que tu sais lire puis que tu sais écrire tu sais <humhum> [84'59#23]

En (7), l'informatrice déclenche un développement argumentatif afin de démontrer que «ici c'est un quartier de voleurs»: le premier argument est constitué par l'exemple «un soir on était après jouer aux cartes chez ma petite amie»; le second argument est la liaison symbolique «rien qu'à voir le monde»; enfin, le troisième argument consiste en l'argument d'autorité «même le propriétaire l'a dit». L'opérateur *même* oblige l'interlocuteur à interpréter cet argument comme étant plus fort argumentativement que les deux autres produits précédemment.

> Notre thèse est donc que *même* a fondamentalement une valeur argumentative, que son apparition au cours d'une énonciation présente une proposition *p'* comme un argument en faveur d'une conclusion *r*, et un argument plus fort que des propositions *p* antérieures, pour cette conclusion et pour le locuteur considéré, bien entendu. Dans cette optique, *même* révèle l'existence d'une organisation argumentative inscrite dans la langue — primitive donc —, et en particulier non déductible de valeurs informatives ou logiques. (Anscombre et Ducrot 1983:58)

En (8), l'introduction de la proposition par *en autant que* produit un effet différent: «savoir lire et écrire» doit alors être interprété comme une condition minimale, suffisante, par rapport à d'autres conditions plus fortes, réelles ou imaginées, en vue de la conclusion «travailler comme couturière». Sur une échelle argumentative d'employabilité dans ce domaine, par exemple, les conditions d'embauche imaginées pourraient être graduées de la façon suivante, de l'exigence minimale aux exigences supplémentaires, non nécessaires:

a) savoir lire et écrire
b) détenir un diplôme d'études secondaires
c) détenir un certificat d'études collégiales en confection

La condition a) serait considérée comme le critère le plus faible: «*en autant qu'*il sait lire et écrire, le candidat est admissible», et la condition c), comme le critère le plus fort: «non seulement le candidat est admissible, il détient *même* un certificat d'études collégiales en confection».

Dans ce contexte, le marqueur *en autant que* remplit un rôle semblable à *au moins* dont la fonction d'indicateur scalaire a déjà été confirmée par Anscombre et Ducrot (1983:144).

> [...] en disant *O*, *au moins* , est *P*, on présente *P* comme le seul avantage attribuable à *O* dans la comparaison avec *O'*. L'argumentation en faveur de *O* apparaît de ce fait comme relativement faible, puisqu'elle est fondée sur une seule supériorité, alors que l'on pourrait envisager une double supériorité, ou une triple, ...etc. Cela ne signifie pas que la présence de *P* représente en soi un argument faible: tout ce qu'implique notre analyse, c'est la possibilité d'imaginer une argumentation plus forte. Mais c'est une loi de discours fréquemment mise en oeuvre que l'on fait apparaître une argumentation comme faible en montrant la possibilité d'une argumentation plus forte.

Dans le corpus, les éléments considérés comme étant plus forts argumentativement représentent 81,8% des 33 occurrences de la technique de hiérarchisation; les éléments considérés comme étant plus faibles représentent 18,2%.

4.1.4. Le domaine de réalité

Le *domaine de réalité* renvoie au caractère réalisé ou non réalisé des éléments qui appuient la thèse du locuteur. Les actes et les jugements énoncés par le locuteur sont analysés en fonction du fait qu'ils relèvent, soit de l'existence effective, de la «réalité», soit de l'existence virtuelle, de l'«éventualité».

Cette technique de présentation réunit deux classes principales d'éléments: ceux qui sont effectivement complétés (exemple 9) et ceux qui ne peuvent être qu'imaginés, supposés ou, en termes plus généraux, *non réalisés* (Labov [1972] 1978:324[3]) (exemple 10). Les premiers relèvent du registre dit *sérieux* (Searle [1979] 1982:119) ou *fondamental* (Bange 1986:216), appelé ainsi «parce qu'il est le mode d'utilisation de la langue dans la "réalité sociale quotidienne"» ([Schütz 1962] Bange 1986:216); les seconds relèvent du registre dit *simulé* (Searle [1979] 1982:119) ou *ludique* (Bange 1986:216), appelé ainsi parce qu'il feint ou imite la réalité. Fondés sur le même principe de cohérence que les éléments effectivement réalisés (Searle [1979] 1982:111), c'est par assimilation que les éléments appartenant au registre simulé peuvent remplir les mêmes fonctions que ceux appartenant au registre sérieux. Dans l'exemple (9), l'informatrice fonde son opinion des «petits gars de dix douze ans» sur un fait réel tiré de sa propre expérience: son petit-fils a dix ans. Dans l'exemple (10), elle présente un jugement favorable concernant sa fille «elle est comme moi, elle entretient très bien sa maison»; ce jugement est appuyé par un objet qui n'est pas matériellement présent au moment de l'entrevue: la maison de la fille de l'informatrice. L'argument utilisé constitue une prise à témoin qui repose sur la constatation visuelle de l'intervieweure; or, dans le cadre de l'entrevue, cette constatation est irréalisable. Malgré cela, la valeur argumentative de l'argument est reconnue, de la même manière que s'il s'agissait d'un fait réel.

(9) [Les jeunes d'aujourd'hui sont moins timides]
il arrive une gang [bande] de petits jeunes
ils avaient à peu près dix douze ans les petits gars. [...]
puis les petits gars ils se chamaillent

3. Afin d'alléger le texte, cette référence sera désormais notée Labov (1978).

Je connais ça
j'en ai un moi il a dix ans tu sais [84'59#35]

(10) [Ma fille est comme moi: elle entretient bien sa maison]
ah bien ma Claudette ça
Tu sais on dit toujours qu'il y a quelqu'un qui retient de nous autres.
C'est pas parce que je veux la vanter
mais <(rire)> si tu voyais sa maison [84'59#21]

Du point de vue de l'argumentation, l'interlocuteur est généralement en mesure de reconnaître les éléments qui relèvent du registre simulé et, dans la mesure où ils ne contreviennent pas à certaines règles de cohérence ou de pertinence, il les accepte comme s'il s'agissait de faits réels. Ainsi, contrairement à ce qu'on pourrait croire, les arguments effectivement réalisés ne semblent pas présenter plus de force persuasive que les arguments non réalisés: bien qu'ils ne représentent rien de façon concrète, ce qu'ils expriment a un impact cognitif sur l'argumentation (Reboul 1986:34).

La fiction relève aussi du domaine de réalité: elle consiste à créer des personnages et des événements, à feindre «de se référer à des gens et de raconter les événements qui leur adviennent» (Searle [1979] 1982:117). Le domaine de réalité pourrait rendre compte de l'émergence de discours fictifs dans le registre sérieux du discours oral spontané — Bange (1986:216) parlerait alors de *fictionalisation*; toutefois, aucune occurrence de discours fictif n'a pu être identifiée dans les 55 développements argumentatifs qui composent le corpus.

Comme le mentionne Kallmeyer à propos de la fiction, le domaine de réalité peut être envisagé comme un type particulier de modalité, soit «comme un aspect de la structuration des interactions verbales correspondant à l'interprétation par le locuteur de ce qui constitue la réalité» ([1979a] Bange 1986:215). De façon complémentaire aux éléments qui relèvent de l'existence concrète du locuteur, cette technique de présentation regroupe des énoncés qui, comme la fiction, procèdent par l'imagination, la supposition, la mise en situation, pour faire «l'assimilation subjective de la réalité» (Bange 1986:225).

Le tableau 4.1 présente les quatre techniques de présentation qui suggèrent un choix. Au total, 207 occurrences ont pu être identifiées, soit 24,3% des 851 actes argumentatifs qui composent le corpus. De ce nombre, plus de la moitié (57,5%) sont constituées par des propositions interrompues qui permettent de soustraire à l'esprit

de l'interlocuteur certaines parties de l'argumentation. Les trois autres techniques ont été utilisées dans des proportions comparables.

Tableau 4.1
Les techniques de présentation qui suggèrent un choix

Les techniques du choix : 24,3%
(207 occurrences pour 851 actes argumentatifs)

Présence (interruption)	Ouverture	Hiérarchie	Domaine de réalité
57,5% (119/851)	13% (27/851)	15,9% (33/851)	13,5% (28/851)

4.2. Les techniques de présentation qui accroissent la présence

Une fois sélectionnés les éléments sur lesquels le locuteur entend faire porter son argumentation, celui-ci peut vouloir attirer l'attention de l'interlocuteur sur des arguments particuliers, sur des faits ou des jugements qu'il privilégie. Or, le caractère spontané de la conversation empêche le locuteur de déterminer à l'avance les points forts de son argumentation, les arguments qui agiront plus fortement sur l'auditoire, les procédés qui les prédisposeront le mieux à se laisser convaincre. Les techniques de la présence permettent de suppléer au manque de préméditation et d'ajuster l'argumentation au fur et à mesure de sa production, au fur et à mesure aussi des réactions de l'auditoire. Leur principale fonction consiste à fixer l'esprit de l'interlocuteur sur un point précis de l'argumentation, soit en présentant l'objet privilégié sous une forme marquée, soit en lui consacrant plus de temps d'énonciation.

> [...] certains éléments indubitables méritent pourtant qu'on s'étende longuement sur leur signification et leur importance, au lieu de les sous-entendre ou simplement de les mentionner. En prolongeant l'attention qu'on leur accorde, on augmente leur présence dans la conscience des auditeurs. (Perelman et Olbrechts-Tyteca 1988:194)

Les techniques qui accroissent la présence d'un élément sont nombreuses, variées, et comptent parmi les mieux décrites dans les

traités de rhétorique traditionnels. De manières diverses, elles fixent l'attention de l'interlocuteur sur un point précis du développement argumentatif au moyen d'un procédé particulier.

4.2.1. Les procédés de concrétisation

La concrétisation consiste à créer de l'insistance sur un point de l'argumentation en lui consacrant beaucoup de temps (Perelman et Olbrechts-Tyteca 1988:194), en fournissant de nombreux détails, en recréant, aussi précisément que possible, la scène des événements, leur ambiance, leur tension même. De façon générale, ce procédé stimule l'imagination de l'interlocuteur en rendant tangibles les faits, actes ou jugements dont on veut le convaincre. La concrétisation constitue donc une technique d'accentuation qui produit un effet de réel autour d'éléments privilégiés du développement argumentatif.

a) La narration

Le récit, ou *narration* selon le terme labovien, constitue «une méthode de récapitulation de l'expérience passée consistant à faire correspondre à une suite d'événements (supposés) réels une suite identique de propositions verbales» (Labov 1978:295). Dans les interventions de l'informatrice, les narrations ont pu être identifiées à partir de la définition proposée par Laforest et Vincent (1996):

> Une narration est une unité discursive qui relate un épisode singulier (non habituel) constitué d'au moins deux actions ou événements qui se suivent dans le temps et qui ont entraîné un dénouement (entendu dans un sens très large); le narrateur doit être un des acteurs (ou être suffisamment proche d'un des acteurs pour s'être approprié les événements) ou témoin direct des événements (Laforest et Vincent 1996:21).

Toutes les occurrences de narrations isolées dans le corpus servent à illustrer un fait ou un jugement de l'informatrice (exemple 11). C'est ce que Brès (1991:2) appelle le «récit offert exemplaire». Amenée comme élément de preuve, la narration se trouve enchâssée dans le développement argumentatif et lui est si étroitement liée qu'il est souvent difficile d'en discerner les bornes (Laforest et Vincent 1996:8).

(11) [Les enfants qui habitent loin de leurs parents les négligent]
Puis bah c'est pas parce qu'il reste loin par exemple [par contre]
il m'appelle souvent puis il vient me voir

puis un dimanche j'ai dit: "Comment ça se fait que Michel m'a pas appelée?"
Fait que [alors] je l'appelle. Il dit tout de suite en prenant la ligne il dit: "Voilà ton fils sans-coeur." (rire) <(rire)>
Parce que là il a des grosses grosses études tu sais <oui>
il dit que ça fait deux trois matins qu'il se lève à quatre heures du matin. Il dit: "Là maman je suis dans les études par-dessus la tête."
Je sais pas si il a un examen à passer là <humhum>
Il dit: "Là" il dit " Dans une semaine ou deux là" il dit "tu vas me voir plus souvent."
Mais tu sais je connais mon fils. Quand il se plante dans les études [il a décidé d'étudier] lui c'est sacré tu sais. [84'59#10]

Dans cet exemple, l'argumentation de l'informatrice consiste à montrer que, malgré la distance qui la sépare de son fils, celui-ci ne l'abandonne pas et prend souvent de ses nouvelles. Cette proposition est appuyée par un argument de type exemple qui aurait pu être présenté comme un fait singulier (exemple 11'). Or, plutôt que de rappeler uniquement le téléphone de dimanche dernier, l'informatrice présente l'argument sous la forme d'une narration et raconte, dans ses moindres détails, la conversation qu'elle a eue avec son fils: les circonstances, les paroles qu'elle a prononcées, ce qu'a répondu son fils, ainsi que des évaluations concernant les réponses obtenues.

(11') Puis bah c'est pas parce qu'il reste loin par exemple
il m'appelle souvent puis il vient me voir
Comme là dimanche dernier on s'est parlé au téléphone.

La narration accroît la présence d'un argument de plusieurs manières: d'abord, elle augmente le temps d'énonciation consacré à l'argument; ensuite, elle stimule l'imagination en reproduisant verbalement la scène; finalement, ses nombreux recours au discours rapporté accentuent encore davantage l'illusion de réalité en actualisant les paroles et le temps de l'événement. La narration constitue une technique privilégiée d'imitation du présent. De plus, la lenteur du style, l'effet de réel et le rythme des dialogues contribuent à faire naître l'émotion autour de l'argument (Perelman et Olbrechts-Tyteca 1988:194).

b) L'évocation des détails

L'*évocation des détails* produit des effets comparables à la narration; elle s'en distingue cependant par son organisation. Comme le font remarquer Laforest et Vincent (1996:7-8), la narration exige

que soient liées chronologiquement au moins deux actions qui aboutissent à un résultat; dans le cas de l'évocation des détails, ces actions sont souvent indépendantes les unes des autres et n'entraînent pas de dénouement. De ce point de vue, l'évocation des détails peut être constitutive de la narration mais elle ne constitue pas, à elle seule, une séquence narrative au sens labovien du terme.

Selon Perelman et Olbrechts-Tyteca (1988:195), l'évocation des détails est une technique qui consiste à accumuler des faits secondaires, accessoires, autour d'un élément privilégié, le rendant ainsi plus présent dans l'esprit de l'interlocuteur. De façon générale donc, elle correspond à ce que Labov (1978:300) appelle, dans le cadre de la narration, des «indications», c'est-à-dire des propositions libres qui concernent les circonstances entourant un événement particulier: un repère temporel ou géographique, les répliques d'un proche, une précision, etc. Dans l'exemple (12), l'informatrice évoque certains détails concernant le déménagement de ses parents après quarante-quatre ans de résidence au même endroit.

(12) [Il y a des gens qui s'entêtent et ne veulent pas changer de quartier]
Mes parents ont resté quarante-quatre ans à la même place. <ah bon>
Quand mon père est mort bien c'est là qu'on a laissé la maison.
Ça faisait quarante-quatre ans qu'on restait à la même place. <ah bien>
[84'59#1]

Ces quelques détails concernant les circonstances du déménagement ne forment pas une narration; toutefois, ils provoquent des effets similaires sur l'argumentation: ils contribuent à augmenter la présence d'un élément en accaparant plus de temps de conversation que la simple mention du fait, ils stimulent l'imagination de l'interlocuteur en recréant certains passages de l'événement et ils favorisent l'effet dramatique.

c) Le discours rapporté

Le *discours rapporté* est une technique qui relève elle aussi de la concrétisation et ses effets sont semblables à ceux provoqués par le recours à la narration et à l'évocation des détails. Il consiste à:

> rendre présent, par la seule magie de son verbe, ce qui est effectivement absent, et qu'il [le locuteur] considère comme important pour son argumentation, ou de valoriser, en les rendant plus présents, certains des éléments effectivement offerts à la conscience. (Perelman et Olbrechts-Tyteca 1988:156)

En reprenant les paroles qu'un individu a effectivement prononcées lors d'un événement antérieur, le discours rapporté crée l'illusion de leur présence concrète. C'est du moins ce qui, traditionnellement, caractérise le procédé et ce qui lui a valu son nom: discours *rapporté*.

Or, des études récentes (de Gaulmyn 1992; Vincent et Dubois 1996) montrent que le discours rapporté n'est pas entièrement consacré à la reproduction de paroles, qu'il n'est pas non plus exclusivement consacré à la reproduction des paroles d'autrui et que les paroles qu'il est censé reproduire le sont sous différentes formes.

La analyses réalisées par Vincent et Dubois (1996:108) indiquent que moins de la moitié des paroles rapportées relèvent effectivement de la reproduction (exemple 13); dans la plupart des cas, les paroles qui se présentent sous la forme du discours rapporté n'ont peut-être jamais été verbalement exprimées (exemple 14). Les données extraites du corpus confirment cette tendance: seulement 26,5% (36/136) de l'ensemble des discours rapportés répertoriés relèvent de la première catégorie.

(13) [On peut pas tout avoir]
C.-D. [ma patronne] la première fois que j'avais rentré chez eux *elle me dit: "Je suis pas bonne cuisinière" elle dit "je vous ai fait des oeufs."* [84'59#29]

(14) Tu sais je <oui> là là je suis rendue je me pose une question.
Je me dis tu sais des fois: "je devrais essayer à refaire ma vie." [84'59#19]

Le discours rapporté constitue la manifestation par excellence de la polyphonie: «le héros et l'auteur s'expriment conjointement [;] dans les limites d'une seule et même construction linguistique, on entend résonner les accents de deux voix différentes» (Bakhtine [1929] 1977:198).

Parallèlement à la notion de polyphonie, Roulet (Roulet *et al.* 1985) et Perrin (1995) réservent le terme *diaphonie* pour qualifier un locuteur qui reprend, dans son propre discours, les paroles de l'interlocuteur.

> Dans une structure diaphonique, l'énonciateur [...] commence par reprendre et réinterpréter dans son propre discours la parole du destinataire, pour mieux enchaîner sur celle-ci». (Roulet *et al.* 1985:71)

Ainsi, dans l'exemple (15), les paroles rapportées, bien que non effectives[4], dans le discours de l'informatrice, sont attribuables à l'intervieweure et relèvent donc de la diaphonie.

(15) [Certains hommes sont aussi efficaces que des femmes dans la maison]
Michel il s'arrangeait.
Tu sais tu vas dire [que] c'était des boîtes de cannage qu'il se prenait
<humhum>
bien encore même il faisait du pain. Il faisait toutes sortes d'affaires.
<humhum> [84'59#20]

Dans la même foulée terminologique, la notion d'*autophonie* désignera les cas qui, comme l'exemple (14), consistent, pour un locuteur, à reprendre, dans son propre discours, des paroles réelles ou fictives citées par lui-même dans un discours antérieur. Ce sont, d'ailleurs, les cas les plus fréquents relevés dans le corpus: 57,4% (78/136). Les cas de polyphonie représentent 41,9% (57/136); un seul cas de diaphonie a pu être identifié.

Enfin, le discours peut être rapporté directement ou indirectement. Le discours direct est généralement introduit par un verbe de parole contenu dans l'énoncé qui le précède ou qui le suit. L'énoncé rapporté et son énoncé introducteur sont syntaxiquement indépendants l'un de l'autre (exemples 13, 14 et 15). Le discours rapporté indirectement est lui aussi généralement introduit par un verbe de parole mais l'énoncé rapporté et son énoncé introducteur sont liés syntaxiquement l'un à l'autre par le pronom relatif *que*[5].

À ces deux formes s'ajoutent quelques occurrences d'énoncés rapportés en style indirect libre (exemple 16). Selon Bakhtine ([1929] 1977:198), le discours de style indirect libre a «deux visages», ce qui constitue une forme particulièrement habile de polyphonie par laquelle «l'auteur présente l'énonciation du héros comme si lui-même la prenait en charge» (Bakhtine [1929] 1977:206).

---

4. «La notion de diaphonie potentielle (vs effective) s'applique à l'ensemble des cas où le locuteur fait écho à une intervention imaginaire, par exemple pour anticiper sur une réaction possible et y répondre par avance, ou tout simplement pour suppléer à la non coopération d'un interlocuteur qui ne saisit pas son tour de parole au moment souhaité.» (Perrin 1995:14)

5. Il est important de noter qu'à l'oral, cette marque morphologique de subordination est très souvent élidée. Pour une étude détaillée des verbes introducteurs du discours rapporté, voir Vincent et Dubois 1996.

(16) [C'est la faute du syndicat s'il y a des coupures de personnel]
Tu sais comme ça travailler dans les maisons privées c'est défendu.
Tu sais <humhum> d'après les contrats [conventions de travail] qu'on avait avant. <humhum> [84'59#13]

Des 136 occurrences de discours rapportés identifiées dans le corpus, 70% sont produites en discours direct; le style indirect et indirect libre comptent, ensemble, pour 30% du corpus. Ces résultats rejoignent les tendances obtenues par Vincent et Dubois (1996), soit 80% pour le discours direct et 20% pour le discours indirect.

d) La description

Bien qu'elle se trouve dans la conversation quotidienne, la *description* est surtout connue comme composante du discours littéraire. Cette technique présente une certaine ressemblance avec l'évocation des détails dont on pourrait dire qu'elle constitue une version prolongée et mieux organisée.

Perelman et Olbrechts-Tyteca (1988:196) la décrivent comme étant une énumération «des étapes successives d'un phénomène». Pour Dubois (1989:62), l'énumération correspond à un ensemble d'objets coordonnés selon une propriété particulière; en ce sens, elle constitue un excellent indicateur linguistique facilitant le repérage de la description dans le discours. D'ailleurs, l'énumération est présente dans toutes les occurrences de description identifiées dans le corpus. Toutefois, la description dépasse la simple énumération. Comme le souligne Adam (1993:95 et 102), cette dernière consiste en une opération élémentaire, platement linéaire, à la base de la description. La description utilise l'énumération et l'intègre dans une structure spécialement hiérarchisée pour les besoins du discours.

> Reposant sur une procédure de hiérarchisation très stricte (qui la distingue nettement de la liste-énumération), la description peut être définie comme un type de mise en séquence régi par un nombre restreint d'opérations. (Adam 1993:114-115)

Dans l'exemple (17), l'informatrice commence la description de son plat préféré par l'énumération des principaux ingrédients. Cette liste est ensuite considérée dans son ensemble pour composer «la sauce». Selon le type de description présenté — Fontanier (1977:420-433) en distingue près d'une dizaine —, la séquence est organisée différemment: organisation chronologique pour la description des temps, organisation spatiale pour la description des lieux et des personnes, etc.

(17) [La gastronomie italienne, c'est pas de la pizza et des spaghetti]
"Eh oui les nouilles à la Mimi".
C'est tu sais c'est fait avec de la crème de tomate, de la crème, des tomates, il y a du bacon là-dedans off <ah oui> c'est bon. Eux autres ils font des sauces. Bien c'est tout des affaires engraissantes hein <humhum hum> [84'59#50]

Cette structuration, qui distingue l'énumération de la description, n'est pas sans lien avec la visée argumentative du discours. En effet, «de la même façon que le choix des parties sélectionnées par le descripteur est déterminé par l'effet recherché» (Adam 1993:110 et 115), leur organisation témoigne d'une certaine orientation argumentative de la séquence descriptive. De plus, en présentant individuellement diverses parties d'un acte ou d'un objet, le locuteur rend ceux-ci plus concrets dans l'esprit de l'interlocuteur (Adam 1993:109). À cet égard, l'exemple (17) est particulièrement éloquent comme procédé d'accroissement de la présence. Cette description fait partie d'un développement argumentatif déclenché par l'affirmation: «le restaurant italien où on va, la gastronomie c'est pas de la pizza puis des spaghetti comme ailleurs». À l'appui de cette proposition, l'informatrice donne l'exemple de son plat préféré auquel, d'ailleurs, on a donné son nom: «les nouilles à la Mimi». Employé seul, cet argument attire déjà l'attention de l'intervieweure; au surplus, minutieusement décrit, il touche l'imagination et peut même agir assez fortement pour provoquer l'appétit de l'interlocuteur. L'argument acquiert alors beaucoup plus de force persuasive. Évidemment, ce procédé peut également entraîner la réaction inverse et provoquer de la répulsion plutôt que l'envie. L'informatrice est consciente de ce risque puisqu'elle prévoit une objection potentielle «c'est toutes des affaires engraissantes». Mais c'est justement le propre de toute argumentation que de s'exposer à la réplique de la partie adverse.

e) La répétition

La *répétition* constitue la technique la plus simple, la plus efficace et la plus fréquente pour créer la présence (Perelman et Olbrechts-Tyteca 1988:194). Elle consiste à «employer plusieurs fois les mêmes termes ou le même tour, soit pour le simple ornement du discours, soit pour une expression plus forte et plus énergique de la passion» (Fontanier 1977:329).

Dans l'exemple (18), «l'Immaculée-Conception» est repris une première fois dans le même constituant, puis c'est l'énoncé entier «puis elle est morte dans la paroisse de l'Immaculée-Conception» qui est repris au troisième constituant. Cette répétition permet de créer de

l'insistance autour de l'élément «ma grand-mère a jamais grouillé de l'Immaculée-Conception» présenté comme argument pour «il y en a qui s'entête de même».

(18) [Il y a des gens qui s'entêtent et ne veulent pas changer de quartier]
Ma grand-mère c'était *l'Immaculée-Conception* puis elle a jamais grouillé [bougé] de là puis elle est morte dans la paroisse de *l'Immaculée-Conception*. <humhum>
Tu sais il y en a qui s'entête de même [comme ça].
Elle elle était comme ça ma grand-mère. *Puis elle est morte dans la paroisse de l'Immaculée-Conception.* [84'59#1]

La répétition est, par définition, facilement repérable puisqu'elle «reproduit les mêmes signifiants avec le même sens» (Reboul 1990:52) afin de créer autour d'eux une insistance particulière: on répète «pour faire pression, pour «enfoncer le clou», pour exprimer une émotion intense, une sincérité, pour marquer une différence» (Reboul 1990:53).

f) La reprise

La *reprise* (Rossari 1994:15-16) renvoie à des procédés qui partagent certaines caractéristiques avec la *reformulation* (Rossari 1994; Gülich et Kotschi 1983) et l'*autocorrection* (Schegloff *et al.* 1977; Schegloff 1979). Dans certains cas, la reprise consiste en un «constat de formulations successives visant à exprimer un état de chose qui reste fondamentalement le même d'une formulation à l'autre, d'où la perception d'une équivalence entre les différents actes produits» (Rossari 1994:16). Ainsi, dans l'exemple (19), l'idée exprimée par la seconde formulation «il y a pas gros d'enfants ici» est liée par une certaine *équivalence sémantique* (Gülich et Kotschi 1983:307) à la première formulation «il y a des quartiers c'est plus vieux que d'autres quartiers».

(19) [J'aime le quartier parce que c'est tranquille]
Tu sais on dirait qu'il y a des quartiers c'est plus vieux que d'autres quartiers. <humhum>
Tu sais il y a pas gros d'enfants ici. [84'59#9]

La reprise se distingue toutefois de ce que Rossari appelle, à proprement parler, la *reformulation*, c'est-à-dire «une opération de changement de perspective énonciative émanant d'une rétro-interprétation du mouvement discursif antécédent» (Rossari 1994:9), chacun de ces mouvements constituant, par définition, une unité

autonome, ce qui n'est le cas d'aucun des exemples relevés dans le corpus.

Les opérations de reformulation considérées par Rossari sont fréquemment introduites par un *marqueur de reformulation paraphrastique* (*MRP*) (Rossari 1994:15-16) tel que *c'est-à-dire, en tout cas, en somme, en d'autres termes*, etc. Dans le corpus, la reprise correspond à une paraphrase de ce qui précède, à une répétition, pourrait-on dire, mais en des termes différents. En aucun cas, cette équivalence sémantique n'est indiquée par un marqueur de reformulation paraphrastique, peut-être, comme le mentionnent Gülich et Kotschi, parce que la relation entre les deux constituants est suffisamment claire pour ne pas devoir être désambiguisée.

> Ceci nous amène à émettre l'hypothèse que la fonction des MRP, à savoir l'établissement d'une relation paraphrastique, est plus ou moins présente dans tous les cas qui peuvent être interprétés comme paraphrases, et qu'elle devient de plus en plus dominante au fur et à mesure que l'équivalence sémantique diminue. (Gülich et Kotschi 1983:326)

Il existe toujours une certaine nuance de sens entre un énoncé et sa reprise; toutefois, cette dernière peut être envisagée comme un cas de *duplication discursive* (Gülich et Kotschi 1983:308) qui, sur l'échelle de l'équivalence sémantique, constitue le dernier échelon avant la duplication parfaite: la répétition. C'est la raison pour laquelle la reprise est classée comme une technique particulière de l'accroissement de la présence: «le procédé de paraphrasage peut avoir pour fonction l'accentuation du caractère directeur d'un acte» (Gülich et Kotschi 1983:310).

Dans d'autres cas, la reprise s'apparente davantage à l'*autocorrection* qui consiste, pour le locuteur, à interrompre son discours afin de réparer, de préciser ou d'apporter certaines nuances à sa visée discursive:

> The term 'correction' is commonly understood to refer to the replacement of an 'error' or 'mistake' by what is 'correct'. The phenomena we are addressing, however, are neither contingent upon error, nor limited to replacement. (Schegloff *et al.* 1977:363)

Dans l'exemple (20), la reprise «je suis vieille» apporte une certaine nuance dans le degré de vieillesse devant être attribué à l'informatrice[6].

(20) [Faut préparer notre retraite]
Fait que [alors] là tu sais ça me donne un avant-goût de <humhum> mais que je sois [quand je serai] vieille, plus <humhum> vieille
Bien je suis vieille
mais tu sais mais que je sois [quand je serai] plus vieille. <(rire)> [84'59#17]

L'autocorrection représente 80% des occurrences de reprise; la reformulation compte pour 20%.

> Différents procédés d'organisation discursive permettent de reformuler un énoncé. La paraphrase compte parmi ces procédés, elle en est même un des plus importants — d'autres sont par exemple des procédés correctifs ou des procédés évaluatifs ou commentatifs. (Gülich et Kotschi 1983:334)

Les six techniques de concrétisation qui viennent d'être décrites procèdent semblablement: en accumulant les détails, chacune d'elles crée une image plus précise et plus concrète dans l'esprit de l'interlocuteur. De façon générale, ces techniques se fondent sur l'expérience personnelle du locuteur, sur les faits dont lui-même, ou une personne proche de lui, a eu connaissance, sur ce qu'il a vu, ce qu'il a entendu, ce qu'il a ressenti.

Dans le discours de type informatif, qui consiste à exposer aussi clairement et aussi concisément que possible l'objet de sa pensée, l'accumulation des détails, la répétition, toutes ces formes pourraient être jugées inutiles, superflues, non pertinentes et allant à l'encontre des maximes de Grice. Dans le discours argumentatif, les techniques qui accroissent la présence par la concrétisation retrouvent toute leur légitimité: elles constituent de puissants recours permettant au locuteur de créer un effet de réalité — sa réalité — et de capter efficacement l'attention de son auditeur.

> De deux démonstrations, toutes les deux contraignantes, partant des mêmes prémisses pour aboutir aux mêmes conclusions, la plus courte paraîtra presque toujours la plus élégante: produisant les mêmes effets,

---

6. Ce constituant correspond également à une prolepse qui vise à prévenir une objection potentielle de l'interlocuteur: «vous êtes vieille».

> entraînant le même degré de conviction, étant aussi satisfaisante et aussi complète, sa brièveté ne présente que des avantages. Il n'en sera pas de même dans le cas de l'argumentation: l'ampleur de celle-ci joue un rôle qui manifeste de façon éclatante la différence entre démonstration et argumentation. (Perelman et Olbrechts-Tyteca 1988:628)

Le tableau 4.2 indique la distribution des 296 techniques de présentation qui accroissent la présence des composantes argumentatives en procédant par concrétisation. À lui seul, le discours rapporté représente près de la moitié de ces techniques, soit 45,9%. La répétition (29,4%) et l'évocation des détails (14,2%) constituent des recours secondaires.

Tableau 4.2
Les techniques de la présence qui procèdent par la concrétisation

Narration	Évocation des détails	Discours rapporté	Description	Répétition	Reprise
3,7% (11/296)	14,2% (42/296)	45,9% (136/296)	1,4% (4/296)	29,4% (87/296)	5,4% (16/296)

4.2.2. Les procédés d'abstraction

Contrairement aux procédés de concrétisation qui accroissent la présence des éléments à caractère argumentatif en multipliant les détails et en produisant un effet de réalité, les techniques de présentation qui relèvent de l'abstraction procèdent de la manière inverse: elles utilisent des formes moins usuelles, des images plus abstraites, qui exigent de l'interlocuteur un certain effort de concentration et qui forcent son esprit à se fixer avec plus d'application.

> [...] il est permis de se demander si l'un des effets bienfaisants de certains textes obscurs n'est pas de vivifier l'attention; la «présence d'esprit» rendrait présent ce que l'on veut communiquer. (Perelman et Olbrechts-Tyteca 1988:195)

La figure rhétorique traditionnelle constitue la manifestation par excellence de ce type de procédé. Elle se caractérise par la combinaison de deux éléments qui sont indépendants l'un de l'autre

mais qui doivent nécessairement être réunis pour produire leur effet: une forme particulière et un usage inhabituel dans le discours.

> Deux caractéristiques semblent indispensables pour qu'il y ait figure: une structure discernable, indépendante du contenu, c'est-à-dire une forme (qu'elle soit, selon la distinction des logiciens modernes, syntaxique, sémantique ou pragmatique) et un emploi qui s'éloigne de la façon normale de s'exprimer et, par là, attire l'attention. (Perelman et Olbrechts-Tyteca 1988:227)

Jusqu'à récemment, les figures de rhétorique ont surtout été étudiées par les littéraires pour leur valeur stylistique. Et, en effet, elles sont mieux connues pour cet aspect que pour leur rôle stratégique dans l'argumentation. Pourtant, ces mêmes effets qui provoquent l'admiration, la joie, la détente ou l'excitation, servent également à créer une ambiance propice au développement argumentatif (Perelman et Olbrechts-Tyteca 1988:192).

> [...] la figure entretient deux rapports avec l'argumentation. D'abord un rapport extrinsèque; la figure facilite l'argumentation; elle capte ou captive l'attention, imprime le souvenir, adapte le raisonnement à l'auditoire, etc. Ensuite, un rapport intrinsèque. La figure s'insère elle-même dans la trame de l'argumentation. (Reboul et Garcia 1989:22)

Bien que, dans le cadre de cette étude, la fonction stylistique soit moins intéressante que la fonction argumentative, on peut dire que, dans le cas des figures, «l'esthétique et le persuasif sont indissolublement liés» (Reboul 1990:36), et qu'elles favorisent «l'adhésion par le plaisir qu'elle provoque» (Reboul 1990:62).

> Les Tropes revêtent d'une forme sensible et font comme voir à l'oeil, comme toucher au doigt, les idées les plus déliées et les plus abstraites; ils prêtent aux idées physiques une forme étrangère qui les déguise sans les cacher, et les fait paraître avec bien plus d'avantage qu'elles ne paraîtraient sous leur forme ordinaire, ou enfin, à la faveur, et comme à l'ombre de certaines idées qu'ils mettent en jeu, ils en font passer ou venir adroitement d'autres qui risqueraient à se montrer directement ou à découvert; et il en résulte qu'ils donnent au langage, outre cette richesse et cette abondance si merveilleuse, plus de noblesse et plus de dignité, plus de concision et plus d'énergie, plus de clarté et plus de force, et enfin plus d'intérêt et plus d'agrément. (Fontanier 1977:167)

Dans leur classification traditionnelle (Fontanier 1977; Reboul 1990; Reboul et Garcia 1989), les figures sont regroupées selon

quatre catégories principales: les figures de mots, les figures de sens, les figures de construction et les figures de pensées. Le classement proposé pour l'étude de l'argumentation s'inspire davantage de Perelman et Olbrechts-Tyteca (1988) et reflète l'effet argumentatif du discours:

a) les figures du choix: dont l'effet consiste à «suggérer un choix» (Perelman et Olbrechts-Tyteca 1988:233)
b) les figures de la présence: dont l'effet consiste à «rendre présent à la conscience l'objet du discours» (Perelman et Olbrechts-Tyteca 1988:235)
c) les figures de la communion: dont l'effet consiste à «créer ou [à] confirmer la communion avec l'auditoire» (Perelman et Olbrechts-Tyteca 1988:239)

Une telle catégorisation des figures permet de classer non seulement les figures rhétoriques, mais l'ensemble des techniques de présentation identifiées dans le corpus; chacune d'elles, en effet, est liée, soit au choix des éléments à caractère argumentatif, soit à l'accroissement de la présence, soit à l'harmonisation des rapports entre les interlocuteurs.

Quant aux figures de rhétoriques proprement dites, toutes celles qui ont été relevées dans le corpus ont un effet commun sur le développement de l'argumentation: elles rendent plus saillants les éléments sur lesquels elles portent et, ce faisant, en accroissent la présence dans l'esprit de l'interlocuteur.

> Nous savons que certaines façons de s'exprimer peuvent produire un effet stylistique, lié à l'harmonie, au rythme, à d'autres qualités purement formelles, et qu'elles peuvent avoir une influence argumentative par l'admiration, la joie, la détente, l'excitation, les reprises et les chutes d'attention qu'elles provoquent, sans que ces divers éléments soient analysables en fonction directe de l'argumentation. (Perelman et Olbrechts-Tyteca 1988:192)

a) L'antithèse

L'*antithèse* est une figure de style par rapprochement qui «oppose deux objets l'un à l'autre, en les considérant sous un rapport commun, ou un objet à lui-même en le considérant sous deux rapports contraires» (Fontanier 1977:377).

Dans l'exemple (21), le rapprochement des termes *plus tard* et *plus tôt* rend plus saisissantes les différences entre les circonstances normales des parties de cartes de l'informatrice et celles qui ont

entouré le vol. De plus, cet exemple rend compte du fait que «l'antithèse rhétorique est une opposition fondée sur la répétition de mots, de syllabes, de rythmes» (Reboul 1990:53).

(21) [Les voleurs ont été dérangés]
Parce que d'habitude on finissait de jouer aux cartes *plus tard*
puis là on a fini à jouer aux cartes *plus de bonne heure* <humhum> [84'59#8]

Parmi les nombreux cas d'antithèse dans le corpus, notons deux occurrences d'*oxymore* — ou *oxymoron* —, une figure qui consiste à «associer des termes incompatibles» (Reboul 1990:50). Dans l'exemple (22), les termes *vieux* et *jeunes* sont employés pour décrire les mêmes individus. Avec plus de force encore que l'antithèse, l'oxymore frappe l'imagination de l'interlocuteur par le contraste et le caractère inattendu que provoque l'association de deux termes normalement incompatibles.

(22) [Les gens âgés ne sont pas gentils]
Tu sais comme je dis aux femmes: "il y a du monde vieux qui sont vieux *mais il y a du monde vieux qui sont jeunes."* <humhum> [84'59#5]

b) L'hyperbole

L'*hyperbole* «augmente ou diminue les choses avec excès, et les présente bien au-dessus ou bien au-dessous de ce qu'elles sont, dans le but, non de tromper, mais d'amener à la vérité même, et de fixer, par ce qu'elle dit d'incroyable, ce qu'il faut réellement croire» (Fontanier 1977: 123). L'exagération, même lorsqu'elle est reconnue, est une figure saisissante qui permet d'augmenter la présence d'un argument.

Dans l'exemple (23), il est exagéré de dire que la grand-mère de l'informatrice n'est jamais sortie de son quartier; «elle a jamais grouillé de là» est utilisé, non dans le but d'abuser l'interlocuteur qui, d'ailleurs, se rend parfaitement compte de l'amplification et l'accepte, mais pour mieux faire ressentir une idée que les mots, dans leur usage habituel, ne pourraient rendre: «Le "trop" de l'hyperbole ne prétend pas exprimer la réalité, mais notre impuissance à exprimer la réalité telle que nous la sentons» (Reboul 1990:49).

(23) [Il y a des gens qui s'entêtent et ne veulent pas changer de quartier]
Ma grand-mère c'était l'Immaculée-Conception puis *elle a jamais grouillé* [bougé] *de là* puis elle est morte dans la paroisse de l'Immaculée-Conception. [84'59#1]

Selon Perrin (1989:213), l'hyperbole est «un vrai coup de force argumentatif»: en effet, ou bien elle est perçue comme vraisemblable par l'interlocuteur qui en reconnaît la légitimité et l'accepte, ou bien elle dépasse la vérité, n'est pas reconnue comme figure, et échoue dans sa tentative d'attirer l'attention de l'interlocuteur.

> Elle consiste bien à exagérer, mais il faut que cette exagération réponde à des critères de vraisemblance et de légitimité: «L'hyperbole, en passant la croyance, ne doit pas passer la mesure; elle ne doit pas heurter la vraisemblance en heurtant la vérité». ([Fontanier 1977: 124] Perrin 1989:199)

c) La métaphore

La *métaphore* est un trope par ressemblance qui consiste «à présenter une idée sous le signe d'une autre idée plus frappante ou plus connue qui, d'ailleurs, ne tient à la première par aucun autre lien que celui d'une certaine conformité ou analogie» (Fontanier 1977:99).

Il faut dire toutefois que les éléments métaphoriques relevés dans le corpus ne sont jamais aussi «saisissants» que les exemples qui illustrent les traités de rhétorique. Ils sont d'autant plus difficiles à repérer qu'ils correspondent tous à un usage plus ou moins lexicalisé de la métaphore. Dans l'exemple (24), *il se plante* est utilisé pour marquer l'assiduité du fils aux études.

(24) Parce que là il [mon fils] a des grosses grosses études tu sais. <oui>
Il dit que ça fait deux trois matins qu'il se lève à quatre heures du matin. Il dit: "Là maman je suis dans les études par-dessus la tête." Je sais pas si il a un examen à passer là <humhum> Il dit: "Là" il dit " Dans une semaine ou deux là" il dit "tu vas me voir plus souvent."
Mais tu sais je connais mon fils. Quand *il se plante* dans les études [il a décidé d'étudier] lui c'est sacré tu sais. [84'59#10]

La métaphore consiste en une *fusion analogique* (Perelman et Olbrechts-Tyteca 1988:549) dont la force argumentative est plus grande que l'analogie parce que plus condensée. La relation sur laquelle elle s'appuie étant implicite, la métaphore repose sur un certain savoir culturel partagé avec l'interlocuteur: elle est donc mieux adaptée à l'auditoire auquel elle est destinée (Reboul et Garcia 1989:23). La métaphore est plus riche aussi et plus significative que l'analogie parce qu'elle laisse inexprimées les relations analogiques qui la fondent et qu'elle intègre au langage (Perelman et Olbrechts-Tyteca 1988:537 et 549). Il faut noter de plus que la métaphore

s'accompagne généralement d'un certain «dépassement hyperbolique» (Perelman et Olbrechts-Tyteca 1988:541) qui augmente encore sa force persuasive.

De façon générale, l'usage métaphorique permet d'augmenter la présence d'un élément en vivifiant l'attention de l'interlocuteur (Perelman et Olbrechts-Tyteca 1988:195): elle «apparaît comme un raccourci d'argument par analogie, d'autant plus saisissant qu'il est plus court et inattendu» (Reboul et Garcia 1989:10).

d) La métonymie

La *métonymie* est un trope par correspondance qui consiste à désigner «un objet par le nom d'un autre objet qui fait comme lui un tout absolument à part, mais qui lui doit ou à qui il doit lui-même plus ou moins, ou pour son existence, ou pour sa manière d'être» (Fontanier 1977:79). Les deux objets entretiennent entre eux un lien «de la cause pour l'effet; de l'instrument pour la cause active ou morale; de l'effet pour la cause; du contenant pour le contenu; du lieu de la chose pour la chose même; du signe pour la chose signifiée; du physique pour le moral; du maître ou patron de la chose pour la chose même; de la chose pour le maître ou pour le patron» (Fontanier 1977:79), etc. Dans le cas de l'exemple (25), la liaison repose sur un matériau fréquemment utilisé par l'informatrice: le *papier contact*.

(25) [ma fille Claudette est comme moi: elle est bricoleuse]
Elle a bricolé avec moi.
Tu sais comme quand j'ai passé au feu [j'ai été incendiée] là elle là elle avait douze ans Claudette <humhum>
puis ma petite fille il m'appelait le papier contact
je posais du papier contact, j'arrangeais tout avec du papier contact <humhum> tu sais [84'59#21]

La métonymie est à la liaison symbolique ce que la métaphore est à l'analogie, soit «un argument condensé qui joue sur le lien symbolique» (Reboul et Garcia 1989:13). La force persuasive de la métonymie repose «sur de solides habitudes culturelles, sur des symboles qui font d'elle la figure de la familiarité» (Reboul 1990:44). Ajoutons également que, comme dans le cas de la métaphore, la métonymie rend compte d'un certain dépassement hyperbolique.

e) La pseudo-tautologie

Contrairement à la tautologie qui n'enseigne rien de neuf (Perelman et Olbrechts-Tyteca 1988:290), la *pseudo-tautologie* vivifie

l'attention de l'interlocuteur en le forçant à distinguer les nuances entre le sujet et le prédicat (Reboul et Garcia 1989:25). En (26), l'informatrice veut acheter un mobilier de salon qui a «l'air d'un set de salon», sous-entendant ainsi que celui qu'elle possède déjà n'en a pas l'apparence.

(26) [Il y a des mobiliers de salon qui ne ressemblent pas à des mobiliers de salon]
Mais là je voudrais m'avoir *un set* [mobilier] *de salon qui a l'air d'un set de salon.* (rire) <oui (rire)> [84'59#54]

Dans son argumentation, l'informatrice explique que son mobilier est trop petit et que la pièce principale qui le compose, le canapé, peut être transformé en lit. Selon son explication, un tel meuble est généralement conçu pour les étudiants qui vivent dans des studios ou des petits appartements. C'est pourquoi l'informatrice souhaite remplacer son mobilier par un modèle plus conventionnel qui correspond mieux à une adulte qui travaille. Ainsi, un *set de salon* peut se rapporter, soit à un objet d'usage conventionnel, soit à un objet d'usage particulier; il n'y a alors plus de redondance entre le sujet et le prédicat de l'exemple (26) qui doit être interprété comme: «je voudrais avoir un mobilier de salon qui correspond à l'usage conventionnel qu'on connaît de ce type de meuble plutôt qu'un mobilier de salon comme celui que j'ai et qui correspond à l'usage particulier des étudiants».

Cet exemple montre bien qu'un certain nombre des figures précédemment décrites ont provoqué le rire chez les interlocuteurs. Outre la répétition de l'expression dans la tautologie, on peut imaginer que le rapprochement de termes opposés dans l'antithèse, l'exagération dans l'hyperbole et les relations analogiques dans la métaphore et la métonymie sont propices à l'émergence d'images cocasses, de pensées amusantes dans l'esprit des interactants. Cet effet n'est pas sans favoriser l'harmonie entre les interlocuteurs; il contribue à créer une ambiance agréable pour le développement de l'argumentation.

f) L'onomatopée

L'onomatopée fait partie des figures de style par imitation; elle consiste en

> un choix et une combinaison de mots, dans une contexture et une ordonnance de la phrase ou de la période, telles que par le ton, les sons, les nombres, les chutes, les repos, et toutes les autres qualités physiques,

> l'expression s'accorde avec la pensée ou avec le sentiment, de la manière la plus convenable et la plus propre à frapper l'oreille et le coeur. (Fontanier 1977:392)

Dans l'exemple (27) l'onomatopée «wa wa wa wa» est utilisée par l'informatrice pour rendre compte d'une façon désagréable de s'exprimer. Cette production de sons constitue une imitation de ce qui «sonne drôle à l'oreille». Ainsi, l'onomatopée a pour effet de rendre présent à la conscience l'objet du discours en simulant le bruit qui l'accompagne (Perelman et Olbrechts-Tyteca 1988:235).

(27) [C'est toujours plus beau quelqu'un qui parle bien]
Tu sais il y en a qui parlent là tu sais c'est *"Wa wa wa wa"* tu sais là <humhum>
ça sonne drôle à l'oreille. <oui> <OK> [84'59#31]

Le tableau 4.3 présente la distribution des 181 occurrences de figures rhétoriques identifiées dans le corpus. Les figures les plus fréquentes sont l'antithèse (34,3%) et l'hyperbole (28,7%). À elles seules, ces deux figures représentent près des deux tiers de toutes les occurrences relevées dans le corpus.

Tableau 4.3
Les techniques de la présence qui procèdent par l'abstraction

Antithèse	Hyperbole	Métaphore	Métonymie	Pseudo-tautologie	Onomatopée
34,3% (62/181)	28,7% (52/181)	20,4% (37/181)	12,7% (23/181)	2,2% (4/181)	1,7% (3/181)

4.2.3. Les procédés de généralisation

La généralisation est une technique qui permet de ramener à l'essentiel une argumentation complexe. Les procédés qui relèvent de cette opération apparaissent le plus souvent en conclusion; ils facilitent le travail d'interprétation de l'interlocuteur en fixant son attention sur un point particulier qui résume l'ensemble de l'argumentation ou la généralise.

a) La synthèse

Labov (1978:299) définit le *résumé* comme un énoncé qui introduit le récit et en récapitule l'histoire et la *chute* (*coda*) comme la dernière partie d'une narration par laquelle «le narrateur signale que son récit est achevé» (1978:301). Ce que j'appelle *synthèse* emprunte certaines des caractéristiques propres à ces deux termes; elle s'en distingue toutefois en ce sens qu'elle se présente toujours en fin de discours et qu'elle résume aussi bien des faits d'ordre argumentatif que narratif.

L'exemple (28) rend compte des deux principales fonctions exercées par la synthèse: d'une part, elle renvoie au principe de complétude qui définit la composition du mouvement discursif en favorisant «ce sentiment de contentement et de plénitude que l'on éprouve face à une oeuvre achevée et totalement justifiée» (Labov 1978:302); d'autre part, elle permet de «combler le vide qui sépare la fin des événements rapportés du moment présent [en ramenant] le narrateur et son auditeur au point où ils étaient avant d'entrer dans le récit» (Labov 1978:302).

(28) Bien mon activité préférée c'est pas mal les ca: <oui>
Bien les cartes puis la danse tu sais
la danse aussi j'aime bien ça tu sais
Comme admettons je travaille pas le vendredi
tu es sûre que le jeudi soir que je m'en vais danser tu sais puis: <humhum>
Là j'y vais pas
c'est parce que je me dis tu sais le lendemain quand tu travailles que:
D'abord les danses ça commence pas de bonne heure hein <humhum>
fait que [alors]:
puis ça finit pas de bonne heure. <humhum>
Mais aussitôt:
J'aime bien les deux là pour dire là <oui>
ma vie est basée sur les cartes puis la danse. [84'59#44]

La synthèse, constituée par les deux derniers énoncés du mouvement discursif «j'aime les cartes et la danse», renvoie aux deux premiers énoncés «mes activités préférées sont les cartes et la danse»; ce faisant, elle permet de «boucler la boucle» de l'argumentation.

b) L'aphorisme

L'*aphorisme* consiste en une petite formule généralisante, souvent à valeur morale (Ouellet 1993:113-114), qui s'apparente au

proverbe: une «vérité d'expérience, conseil de sagesse pratique et populaire commun à tout un groupe social, exprimé en une formule elliptique généralement imagée et figurée» (*Le Petit Robert* 1991). En fait, l'aphorisme correspond à la version *prêt-à-porter* du proverbe; construit à partir des mêmes caractéristiques, il a une portée géographique et temporelle restreinte à la communauté socioculturelle de son utilisateur.

> Le rôle du proverbe apparaît si manifeste, de par le statut d'autorité qu'il confère à l'énoncé, qu'il peut provoquer une certaine créativité où le locuteur effectue un *détournement*, c'est-à-dire «à produire un énoncé possédant les marques linguistiques de l'énonciation proverbiale mais qui n'appartient pas au stock des proverbes reconnus» (Grésillon et Maingueneau 1984:114). (Ouellet 1995:95)

Pour être reconnu, l'aphorisme, comme le proverbe, s'appuie sur un savoir culturel commun, partagé entre les membres d'une même communauté sociolinguistique. En effet, sa principale caractéristique consiste à présenter «des propos censés connus de tout le monde pour être habituellement énoncés, dans et par la collectivité, en semblable circonstance et avec la même valeur» (Molinié 1992:282).

Cette technique est particulièrement efficace pour accroître la présence d'un élément à caractère argumentatif dans l'esprit de l'interlocuteur: d'une part, sa forme imagée, parfois elliptique, frappe l'attention; d'autre part, son aspect généralisant fait en sorte d'inclure l'interlocuteur dans le discours du locuteur, comme s'il existait une connivence naturelle entre eux.

L'exemple (29) fournit trois occurrences d'aphorisme: «une maman c'est bien bon», «tu te tannes d'élever des enfants» et «tu aimes à vivre tout seule». Dans tous les cas, l'aphorisme se présente comme une vérité générale incontestable pour un vaste ensemble d'auditeurs, incluant l'interlocuteur.

(29) Quand j'ai parti de sur la rue Resther pour m'en aller seule <oui> là les enfants riaient bien.
Je voulais prendre ma liberté.
Tu sais *une maman c'est bien bon*
mais tu sais je vais dire comme on dit, comme une femme avait déjà dit tu sais: "*tu te tannes* [fatigues] *d'élever des enfants*"
Tu sais c'est pas que je les aime pas mes enfants
mais tu sais *tu aimes à vivre tout seule*.
Fait que [alors] là les enfants riaient. Ils ont dit: "Maman veut prendre sa liberté." Puis c'est ci c'est ça. [84'59#2]

L'aphorisme peut occuper plusieurs positions dans la structure argumentative du discours: en tête de développement, sa valeur généralisante le rend particulièrement apte à servir de déclencheur. Dans l'exemple (30), «en vieillissant tu te dégênes» provoque le déclenchement d'une argumentation.

(30) Moi je dis qu'*en vieillissant là tu sais je sais pas tu te dégênes* [perds ta timidité]
Tu sais ah j'étais gênée [timide] moi quand j'étais jeune c'était pas possible
Même mon fils était comme ça hein <ah oui> [84'59#33]

En fin de développement, l'aphorisme constitue une forme privilégiée de clôture. Pour Ouellet (1993:65), qui l'a étudié dans le contexte de la complétude interactionnelle, l'aphorisme consiste en une sorte de *coda préfabriquée*, c'est-à-dire une forme stéréotypée de chute. Dans l'exemple (31), «tu es bien ailleurs mais tu es pas comme dans ton bout» constitue une chute qui récapitule, généralise et clôt le discours antérieur.

(31) Ici bien je suis un petit peu éloignée. Ici ça a jamais été mon bout [quartier] pour dire là tu sais <oui> [...]
Tu sais tu es bien ailleurs
mais tu es pas comme dans tu sais dans <humhum> dans ton bout.
<oui> [84'59#4]

Enfin, comme on l'a vu dans l'exemple (29), l'aphorisme peut occuper une position intermédiaire dans le développement argumentatif. Dans ces cas, il a souvent une valeur évaluative.

> En début d'intervention, l'énoncé stéréotypé constitue une forme d'introduction à partir de laquelle le locuteur peut développer un nouveau sujet de conversation. Au milieu d'une intervention, un tel recours prend la forme d'une évaluation ce qui permet souvent de modifier l'axe de l'intervention. À la fin d'une intervention, ce phénomène effectue un rôle comparable à celle de la *coda* telle qu'énoncée par Labov (1972). (Ouellet 1995)

Dans le corpus, la moitié (49,2%) des occurrences d'aphorisme sont produites au milieu du développement argumentatif; 31,7% se présentent en position finale de conclusion et 19%, en position initiale. Toutefois, considérant que les énoncés en positions initiale et finale des développements ou des mouvements discursifs sont en moins grand nombre que l'ensemble des énoncés qui forment le corps des

développements argumentatifs, on peut dire que l'aphorisme est fortement concentré dans les positions initiales, généralement celles qui servent de thèses, et finales, celles qui servent de conclusions.

Le tableau 4.4 présente la distribution des deux techniques de présentation qui procèdent par la généralisation. Des 86 occurrences relevées, près des trois quarts (73,3%) sont des aphorismes; un peu plus du quart (26,7%) est constitué par une synthèse.

Tableau 4.4
Les techniques de la présence qui procèdent par la généralisation

Synthèse	Aphorisme
26,7% (23/86)	73,3% (63/86)

4.2.4. L'évaluation

Le terme *évaluation* permet de regrouper les énoncés qui rendent compte de la position du locuteur par rapport à son discours, ses commentaires concernant sa pertinence, ses sentiments, son engagement envers lui: «procédés qu'emploie le narrateur pour indiquer le propos de son histoire, sa raison d'être: pourquoi il la raconte, où il veut en venir» (Labov 1978:303).

Les exemples qui suivent montrent que cette technique permet de commenter aussi bien une narration qu'une argumentation. L'exemple (32) constitue une séquence de type narratif qui se termine par l'aphorisme en discours rapporté «on peut pas tout avoir». L'évaluation «elle avait trouvé ça assez drôle» suit immédiatement cet énoncé et porte sur l'ensemble de la narration. L'exemple (33) constitue un développement de type argumentatif. Le dernier énoncé consiste en un commentaire qui l'évalue rétrospectivement: «c'est bien velimeux mais c'est ça».

(32) Comme j'avais dit à C.-D. [ma patronne] la fois que j'avais rentré chez eux elle me dit: "Je suis pas bonne cuisinière" elle dit: "je vous ai fait des oeufs."
Bien j'ai dit: "On peut pas tout avoir." (rire) <(rire)>
Elle avait trouvé ça assez drôle. [84'59#29]

(33) Mais pour moi ils [les voleurs] ont été dérangés tu sais.
Parce que d'habitude on finissait de jouer aux cartes plus tard
puis là on a fini à jouer aux cartes plus de bonne heure. <humhum>
Tu sais pour moi c'est quelqu'un qui savait tu sais qu'on jouait aux cartes.
C'est bien velimeux [malicieux] *mais c'est ça.* <*oui*> [84'59#8]

De ces exemples, on pourrait croire que l'évaluation a toujours lieu à la fin d'une séquence narrative ou argumentative. Ce n'est pas le cas. Comme le fait remarquer Labov, de très nombreuses évaluations interrompent le discours afin de rendre compte, au fur et à mesure, des impressions du locuteur: «ce procédé consiste à interrompre le récit afin d'expliquer à l'auditeur où en est précisément l'intérêt» et «à rapporter ses sentiments comme quelque chose que l'on a éprouvé au moment des événements» (Labov 1978:308-309).

L'exemple (34) est tiré d'une longue narration interrompue à quelques reprises par des énoncés de toute nature; parmi ceux-ci, deux commentaires évaluatifs: «j'ai trouvé ça assez fin» et «pas effronté mais bien placé». Dans chacun de ces cas, l'évaluation rend compte de la position de l'informatrice par rapport à la remarque du «petit gars».

(34) Fait que [alors] le petit gars il s'assoit un peu raide [brusquement] à côté de la femme. La femme elle dit: "Ah ces enfants-là:" Le petit gars:
j'ai trouvé ça assez fin
le petit gars tu sais:
pas effronté
mais bien placé
il dit: "Voyons donc madame" il dit: "Il y avait une place je me suis assis." [84'59#35]

Des 187 occurrences d'évaluation identifiées dans le corpus, la plupart (58,8%) occupe une position intermédiaire dans le développement argumentatif. Toutefois, en considérant, comme ce fut le cas pour l'aphorisme, que les positions initiales et finales sont moins nombreuses que les positions intermédiaires, on doit faire remarquer que la position finale est souvent occupée (28,9%) par une évaluation.

Comme le note Kotschi (1986:213), l'évaluation se réalise sans marqueur. Cependant, elle contient la plupart du temps une *expression qualificative* — adjectif qualificatif ou expression figée — qui porte sur le discours évalué (Kotschi 1986:215). Dans la majorité des données du corpus (93,6%), l'évaluation est introduite par une modalité.

La *modalisation*[7] rend compte de l'adhésion du locuteur à son propre discours (Maingueneau 1976:119), c'est-à-dire la position subjective de celui-ci par rapport aux faits, aux actes ou aux événements qu'il énonce. Comme l'explique Maingueneau (1976:110), le discours comporte deux éléments: le premier, objectif, concerne les faits, le contenu informatif du discours; le second, subjectif, renvoie à la manière dont le locuteur envisage ce contenu.

Ainsi, la modalisation joue un rôle extrêmement important du point de vue argumentatif: du côté de la production du discours, elle permet au locuteur d'intégrer aux faits sa propre version des choses, de «modifi[er] la réalité, la certitude ou l'importance des données du discours» (Perelman et Olbrechts-Tyteca 1988:207); du côté de l'interprétation, elle constitue un indice de la position argumentative assumée par le locuteur sur un énoncé particulier, sans référence au contexte général (Nølke 1989:122).

Dans la majorité des cas d'évaluation relevés dans le corpus (85%), les commentaires subjectifs de l'informatrice sont intégrés aux faits de nature objective au moyen de modalités qui les lient syntaxiquement au discours. De façon générale, ce type d'évaluation porte uniquement sur la proposition qu'elle introduit. Dans 15% des cas, l'évaluation est indépendante syntaxiquement du discours sur lequel elle porte et peut s'appliquer à l'ensemble d'un raisonnement.

L'évaluation permet d'accroître la présence des éléments à caractère argumentatif à deux niveaux: d'abord, ces commentaires accentuent la pertinence particulière que l'informatrice accorde à certains points de son argumentation et aux impressions et sentiments qu'ont fait naître en elle certains actes ou jugements; ensuite, les interruptions que provoque l'évaluation «ont pour effet de suspendre l'action» (Labov 1978:312), ce qui n'est pas sans créer quelque suspense dans l'énonciation des faits. De plus, l'évaluation facilite l'interprétation de l'interlocuteur en lui suggérant d'adopter une attitude similaire.

Le tableau 4.5 rend compte des quatre types de procédés qui permettent d'accroître la présence des éléments à caractère argumentatif dans le corpus. Il indique que les techniques qui procèdent par la concrétisation ont été majoritairement utilisées (39,5%). L'évaluation et l'abstraction ont été employées dans des proportions semblables: elles représentent, respectivement, 24,9% et

---

7. Pour une description détaillée des *modalités logiques, appréciatives, optatives* et *d'opinion*, voir Bally [1944] 1965 et Maingueneau 1976.

24,1% des occurrences du corpus. Enfin, les techniques les moins fréquentes procèdent par la généralisation (11,5%).

Tableau 4.5
Les techniques de présentation qui accroissent la présence

Concrétisation	Abstraction	Généralisation	Évaluation
39,5% (296/750)	24,1% (181/750)	11,5% (86/750)	24,9% (187/750)

Les 15 techniques de présentation qui permettent d'accroître la présence selon ces quatre procédés ont donc permis de classer 750 éléments de type argumentatif. L'identification de ces nombreuses occurrences confirme le fait que, dans l'argumentation, la grande majorité des paroles prononcées, même les plus spontanées, revêtent une certaine importance stratégique.

> Les éléments isolés en vue de l'étude forment, en réalité, un tout; ils sont en interaction constante et cela sur plusieurs plans: interaction entre divers arguments énoncés, interaction entre ceux-ci et l'ensemble de la situation argumentative, entre ceux-ci et leur conclusion, et enfin interaction entre les arguments contenus dans le discours et ceux qui ont ce dernier pour objet. (Perelman et Olbrechts-Tyteca 1988:610)

4.3. Les techniques de présentation qui harmonisent l'interaction

Les techniques de présentation qui ont été décrites précédemment portent directement sur la matière discursive, sur le choix et la présence des éléments qui constituent le corps du développement argumentatif. Or, la réussite d'une argumentation — comme celle de toute interaction d'ailleurs — ne dépend pas uniquement de la qualité des preuves qu'on entend utiliser ni de la façon dont elles seront actualisées dans le discours: elle est également fonction des «dispositions ou l'on met l'auditeur» (Grize 1990:16). Les techniques qui harmonisent les rapports entre les interlocuteurs sont spécifiquement liées aux mécanismes interactifs du discours et favorisent ce que Perelman et Olbrechts-Tyteca (1988:220) appellent «la communion avec l'auditoire». Chacune à leur façon, elles contribuent au développement de l'argumentation en facilitant les relations entre les participants du discours.

> Tout système linguistique implique des règles formelles de structure qui lient les usagers de ce système, mais l'utilisation de celui-ci s'accommode de divers styles, de formules particulières, caractéristiques d'un milieu, de la place qu'on y occupe, d'une certaine atmosphère culturelle. (Perelman et Olbrechts-Tyteca 1988:220)

Ainsi, les données rendent compte d'un certain nombre d'usages qui sont moins liés à la matière argumentative qu'à la nature interactionnelle de l'entrevue. Ces différentes utilisations, qui ressortissent aux droits et aux obligations des interlocuteurs et qui apparaissent à tous les niveaux de la structure conversationnelle, n'ont pas d'effet persuasif direct sur l'interlocuteur: elles font en sorte de le prédisposer à recevoir favorablement l'argumentation.

4.3.1. La recherche d'approbation discursive

L'un des principaux devoirs dont doit s'acquitter le locuteur consiste non seulement à rendre son propos compréhensible pour celui qui le reçoit, mais également à répondre, par l'ensemble de son attitude, à une certaine image — en grande partie fondée sur des acquis sociaux — que l'interlocuteur attend de lui.

> Chaque fois que nous entrons en contact avec autrui, que ce soit par la poste, au téléphone, en lui parlant face à face, voire en vertu d'une simple coprésence, nous nous trouvons avec une obligation cruciale: rendre notre comportement compréhensible et pertinent compte tenu des événements tels que l'autre va sûrement les percevoir. Quoi qu'il en soit par ailleurs, nos actes doivent prendre en compte l'esprit d'autrui, c'est-à-dire sa capacité à lire dans nos mots et nos gestes les signes de nos sentiments, de nos pensées et de nos intentions. (Goffman [1981] 1987:271)

La *recherche d'approbation discursive* est un moyen dont dispose le locuteur pour s'assurer auprès de son auditeur que l'image qu'il projette correspond bien à ce qui est attendu de lui, que l'ensemble de sa personne, incluant son propos, est cohérent, pertinent, en fonction de la situation d'interaction. Dans le contexte particulier de l'argumentation, la recherche d'approbation discursive permet de vérifier si l'argumentation développée est favorablement reçue ou, mieux encore, admise par la personne à qui elle est destinée. Dans le contexte de l'entrevue, cette vérification ne porte pas uniquement sur la fonction argumentative du discours: elle contribue également à confirmer la compétence de la locutrice à traiter de tel ou tel sujet et à valider son rôle d'informatrice.

> En posant l'approbation comme donnée ou de principe, accordable, il indique, en outre, qu'il part du fait que son rôle de locuteur compétent pour le thème traité est confirmé. En règle générale, on peut dire que la confirmation d'argument implique la confirmation du rôle. (Settekorn 1977:207)

L'approbation discursive est repérable à partir d'indices linguistiques particuliers: les *signaux de recherche d'approbation discursive (r.a.d.)* (Settekorn 1977:197). Il s'agit de marques explicites d'interaction dont la principale fonction, de type phatique, est de maintenir le contact entre les interlocuteurs. En fait, elles témoignent de la conscience que le locuteur a de son auditeur et du souci qu'il a de garder son attention (Settekorn 1977:199). De plus, ces indices linguistiques ont une fonction de type métacommunicatif qui consiste à présenter la position du locuteur et à présumer l'accord de l'interlocuteur par rapport à cette position (exemple 35 et 36).

> Dans la mesure où ces particules fournissent également l'expression explicite de la position du locuteur et de l'acte attendu de la part du récepteur (on attend une approbation et *non* un rejet), elles revêtent une *fonction métacommunicative*, dans le sens indiqué. À travers elles, le locuteur définit le rapport qu'il entretient avec le récepteur, (1) en indiquant la position qu'il attend de celui-ci au sujet de ce qu'il dit, et (2) en formulant en outre quel acte il attend de lui. (Settekorn 1977:198-199)

(35) [Faut préparer notre retraite]
Parce que tu sais des fois je me dis: "Je vais peut-être venir qu'à m'ennuyer tout seule mais que [quand] toutes les femmes: [seront parties]" Mais encore je pense que les femmes sont pas mal rendues de même *hein*. Sont rendues indépendantes <humhum> puis: [84'59#19]

(36) [Ici c'est un quartier de voleurs]
mais *qu'est-ce que tu veux* on peut pas les empêcher. [84'59#6]

En (35), la particule *hein* illustre la marque privilégiée de la recherche d'approbation pour l'informatrice. Dans cet exemple, elle présume de l'accord de l'intervieweure quant à la proposition «les femmes sont rendues indépendantes». En (36), l'indicateur linguistique correspond à une *question oratoire* (Reboul 1990: 61; Perelman et Olbrechts-Tyteca 1988:240) ou *rhétorique* (Gülich 1970:221-231): *qu'est-ce que tu veux* ne constitue pas une véritable demande d'information puisque le locuteur, qui connaît déjà la réponse «n'attend pas de réponse directe de la part du récepteur, mais plutôt un signe d'approbation» (Settekorn 1977:200). Par cette

question oratoire, l'informatrice impose, de manière implicite, une réponse à l'intervieweure. Pour Perelman et Olbrechts-Tyteca (1988:240), ces emplois relèvent des formes de *communication oratoire* par lesquelles «on demande à l'adversaire même [...] de réfléchir à la situation dans laquelle on se trouve, on l'invite à participer à la délibération que l'on semble poursuivre devant lui, ou bien encore l'orateur cherche à se confondre avec son auditoire».

Ces différents signaux de r.a.d. ont une fonction particulièrement importante dans les rapports interactionnels entre les participants de l'entrevue: d'une part, ils permettent de «tâter l'ennemi» au fur et à mesure du développement de l'argumentation; d'autre part, ils assurent l'informatrice que les renseignements qu'elle fournit sont bien ceux qu'on attend d'elle et qu'elle s'acquitte adéquatement de son rôle d'informatrice. La recherche d'approbation discursive rappelle que l'argumentation existe nécessairement en fonction d'un auditoire à convaincre.

4.3.2. La figuration

Goffman ([1967] 1974:32[8]) est le premier à rendre compte d'un principe fondamental de l'interaction sociale qui contraint «chaque participant à se soucier sérieusement de la façon dont il se tient et dont il traite les autres»: le principe de *face*. Telle que définie par Goffman, la face correspond à:

> la valeur sociale positive qu'une personne revendique effectivement à travers la ligne d'action que les autres supposent qu'elle a adoptée au cours d'un contact particulier. La face est une image du moi délinéée selon certains attributs sociaux approuvés, et néanmoins partageable, puisque, par exemple, on peut donner une bonne image de sa profession ou de sa confession en donnant une bonne image de soi (Goffman 1974:9).

Ainsi, l'une des conditions de réussite de toute interaction, si banale soit-elle, consiste, pour un locuteur, à défendre sa propre face en même temps que de protéger celle des autres interlocuteurs (Goffman 1974:14). Avant même de faire circuler le contenu informationnel du discours, il est essentiel que les interactants se sentent à l'aise les uns face aux autres et qu'ils soient disposés à parler et à entendre ce que les autres ont à dire. C'est d'autant plus important dans le contexte de l'argumentation où l'adhésion des uns à la thèse

---

8. Afin d'alléger le texte, cette référence sera désormais notée Goffman (1974).

des autres est intimement liée à l'image des interactants: sont-ils crédibles, honnêtes, sympathiques? Le locuteur qui désire convaincre a tout intérêt à protéger sa face et à ménager celle des autres.

La face, que les interactants ont le devoir de préserver, comporte deux aspects: «la face positive, à savoir l'image que l'on donne de soi, [et] la face négative, à savoir l'intégrité de son territoire» (Roulet *et al.* 1985:12).

> 'face', the public self-image that every member wants to claim for himself, consisting in two related aspects:
> (a) negative face: the basis claim for territories, personal preserves, rights to non-distraction – i.e. to freedom of action and freedom from imposition
> (b) positive face: the positive consistent self-image or 'personality' (crucially including the desire that this self-image be appreciated and approuved of) claimed by interactants. (Brown et Levinson [1978] 1987:61)

Dans toute interaction, qu'elle soit ou non verbale, il existe des *actes* appelés *FTA* (*face threatening acts*)[9] qui sont particulièrement menaçants pour les faces positive et négative des interactants.

> Given these assumptions of the universality of face and rationality, it is intuitively the case that certain kinds of acts intrinsically threaten face, namely those acts that by their nature run contrary to the face wants of the addressee and/or of the speaker. By 'act' we have in mind what is intended to be done by a verbal or non-verbal communication, just as one or more 'speech acts' can be assigned to an utterance. (Brown et Levinson [1978] 1987:65)

Pour parer à l'agression des faces, il existe des «moyens de sauver la face», des «règles de circulation des interactions sociales» (Goffman 1974:15) et qui, par conséquent, favorisent les relations interactives entre les interlocuteurs: Goffman appelle *figuration* (*face-work*) les différentes stratégies auxquelles a recours un locuteur pour éviter que lui-même et les autres interlocuteurs ne perdent la face. Le corpus a permis d'en identifier quelques occurrences, notamment, les exemples suivants.

---

9. Les FTA sont répertoriés et décrits dans Brown et Levinson ([1978] 1987); ils sont également repris dans Kerbrat-Orecchioni ([1990] 1992).

(37) [Certains hommes sont aussi efficaces que des femmes dans la maison]
Puis sais tu moi c'est pas parce que j'aime plus mon garçon que mes filles <oui>
mais je pense que mon fils il a toujours été meilleur là tu sais pour se faire à [manger]: [84'59#20]

(38) [Il y a des mobiliers de salon qui ne ressemblent pas à des mobiliers de salon]
Tu sais comme je disais ils vendaient ça [les mobiliers de salon comme le mien] pour les étudiants tu sais ceux qui sont en chambre tu sais ceux <humhum> qui sont en appartement.
Tu sais je dis pas que les étudiants, là je veux pas dire ça de même [de cette façon-là]<humhum>
mais tu sais me semble que ça a l'air plus étudiant <oui> que ça a l'air de mon âge comprends-tu. Je sais pas si <oui> tu me comprends? <oui> [84'59#54]

Tout au long de l'entrevue, l'informatrice, qui est mère de trois enfants, un garçon et deux filles, fait de nombreux commentaires vantant les mérites de son fils. Dans l'exemple (37), elle tente de prévenir un mauvais jugement de l'intervieweure qui pourrait lui reprocher une préférence marquée pour son fils: elle fait précéder son appréciation d'un commentaire qui relève de la figuration: «c'est pas parce que j'aime plus mon fils que mes filles». Dans l'exemple (38), la figuration survient tout de suite après un commentaire qui pourrait être considéré comme malveillant à l'égard de l'intervieweure, elle-même étudiante. Les reprises et hésitations de l'informatrice rendent compte de son malaise et de la conscience qu'elle a d'avoir mis en danger la face de l'intervieweure. En disant «je veux pas dire ça de même», l'informatrice tente de résorber l'agression; elle s'assure même de l'effet de cette figuration sur l'intervieweure: «comprends-tu, je sais pas si tu me comprends?».

Ces exemples rendent compte de figurations servant à améliorer, respectivement, l'image de l'informatrice et celle de l'intervieweure, en la valorisant. L'exemple (39) montre que la figuration peut également servir à améliorer l'image d'un locuteur en la rendant plus humble et en la rapprochant des standards de modestie qui s'exercent dans nos sociétés. En (39), la figuration consiste en une *précaution ravalante* (Kerbrat-Orecchioni 1992:186) destinée à atténuer l'éloge que l'informatrice fait d'elle-même.

(39) [Les manteaux qui sont confectionnés par des contractants privés sont mal faits]
Tandis que nous autres [les employés de la manufacture] si on le fait
je veux pas dire qu'on travaille mieux
mais tu sais <humhum> c'est plus de particulier [soigné]. <humhum>
[84'59#13]

Il est important de noter, toutefois, que cette stratégie par le rabaissement n'est acceptable qu'en ce qui concerne la face du locuteur; l'utiliser envers l'interlocuteur constitue une attaque.

> Ainsi: louer l'autre, c'est plus convenable que se louer soi-même; corrélativement: se dévaloriser soi-même, c'est moins grave que de dévaloriser l'autre, et c'est même parfois recommandé — alors qu'il n'est jamais conseillé, si l'on prétend du moins rester dans le cadre d'un échange poli, de chercher à rabaisser son partenaire. (Kerbrat-Orecchioni 1992:189)

S'il est parfois recommandé de menacer volontairement sa propre face, l'*auto-dénigrement* peut constituer une menace pire encore pour la face de l'interlocuteur puisqu'il «plonge autrui dans l'embarras, l'obligeant à choisir entre une sincérité impolie, et une politesse insincère» (Kerbrat-Orecchioni 1992:189). L'exemple (40), qui ne comporte pas de stratégie de figuration, est particulièrement représentatif de cette situation: le jugement dépréciatif que pose sur elle-même l'informatrice rend indéniablement mal à l'aise l'intervieweure.

(40) *Intervieweure*:
Puis allez vous au restaurant?
Informatrice:
Ah. <(rire) oui> *Pourquoi tu penses que je suis grosse de même.* (rire)
Intervieweure:
Bien voyons (rire) [84'59#48]

Des 32 occurrences de figuration identifiées dans le corpus, la majorité (93,8%) est utilisée par l'informatrice pour protéger sa propre face ou celle d'un de ses proches, soit en la rehaussant (46,9%), soit en la rabaissant (46,9%).

Les figurations dont rendent compte les exemples (37) à (39) constituent ce que Kerbrat-Orecchioni (1992:217) appelle des *désarmeurs* (*disarmers* ou *disclaimers*), c'est-à-dire: «des procédés par lesquels on anticipe une réaction négative possible de la part du destinataire de l'énoncé, [qu'on] tente de désamorcer». Dans tous les

cas de ce genre donc, la figuration correspond à la composante *p* de la prolepse: elle consiste en l'anticipation d'une objection réelle ou potentielle de l'interlocuteur. Plus précisément, dans les trois exemples, la figuration constitue une dénégation du FTA (Kerbrat-Orecchioni 1992:218) dont les formes privilégiées sont *c'est pas que* ou *je dis pas que*.

Parmi les techniques favorisant l'harmonisation entre les participants de la conversation, celles qui ont été décrites précédemment constituent les plus explicites. Des 94 occurrences identifiées dans le corpus, les deux tiers renvoient à la recherche d'approbation discursive; le tiers renvoie à la figuration.

Tableau 4.6
Les techniques de présentation qui harmonisent l'interaction

Recherche d'approbation discursive	Figuration
66% (62/94)	34% (32/94)

4.4. La parenthèse

La *parenthèse* — aussi appelée *insertion* ou *incidente* — est généralement décrite d'un point de vue syntaxique comme une forme permettant «d'intercaler dans l'énoncé des éléments non prévus au départ, non prévus dans le "moule" initial» (Dessaintes 1960:25). Bien qu'elle soit plus difficile à définir comme composante du niveau discursif, la parenthèse n'est pas moins présente dans le discours oral spontané qui doit rendre compte, dans le même moment, de toutes les impressions de la pensée.

> La cause profonde de cette inadaptation de la langue à la pensée réside dans le caractère intemporel de la pensée; celle-ci, pour s'exprimer avec le maximum de plénitude, ne dispose que d'un mode d'expression temporel: l'ordre des mots fixé par les habitudes sociales. Comment incorporer dans une seule et même phrase et ce qu'on veut dire, et les facteurs psychologiques et sociaux inhérents à l'acte même de la parole, sinon par le recours à certains éléments physiques (gestes, mimique), phoniques (mélodie, modulations, rythme, pauses) et, malgré tout, linguistiques (par

> exemple, l'insertion incidente)? Le locuteur est amené à faire feu de tout bois. L'insertion permet, dans une certaine mesure, de restituer l'acte de communication dans son ambiance psychologique. (Dessaintes 1960:147)

Pour Dessaintes, le discours principal est celui qui est occupé tout entier par la matière que le locuteur a à communiquer. La parenthèse constitue un espace parallèle, un discours secondaire qui provoque la discontinuité du discours principal afin de «résoudre des problèmes communicatifs» (Gülich 1986:232). Elle est créée au fur et à mesure des besoins afin d'introduire un «corps étranger» (Dessaintes 1960:12) lié, soit à la matière du discours — une précision, une évaluation —, soit à l'interaction — une figuration, une indication métadiscursive. La parenthèse est autonome et indépendante, aussi bien syntaxiquement que mélodiquement, du discours principal.

Étant donné la nature du corpus sur lequel s'appuie cette étude, la parenthèse ne peut ni ne doit être définie à partir des caractéristiques syntaxiques que lui attribue la grammaire traditionnelle, c'est-à-dire la grammaire de la phrase. Il apparaît plus cohérent de la considérer en tant que composante du niveau discursif[10] et de la redéfinir, par rapport au cadre qui a été le mien jusqu'à maintenant: le modèle genevois. Ainsi, la parenthèse désignera toute production discursive réalisée par un locuteur et provoquant la discontinuité d'un acte de langage ou d'une intervention exprimés par le même locuteur.

Dans la perspective de l'approche modulaire développée par l'École de Genève, la parenthèse relève du module périodique, c'est-à-dire de la construction du discours par étape dans le temps. Lorsque le locuteur croit utile d'ajouter un détail qui n'était pas prévu au départ dans la structure de son discours, il a la possibilité de la quitter momentanément, d'ouvrir, juste le temps nécessaire, un espace secondaire disponible pour tout type de phénomène, soit-il discursif ou interactif, de le refermer aussitôt la précision apportée, et de reprendre le discours principal au point exact où il avait été abandonné, que ce soit au milieu d'une narration ou même d'un acte de langage.

La parenthèse est utilisée pour parer aux contraintes linéaires de la langue (Dessaintes 1960:147) souvent inapte à remplir les exigences à la fois discursives et interactives de la communication

10. Depuis une dizaine d'années, une équipe de recherche de l'Université Campinas au Brésil étudie l'usage de la parenthèse dans le discours oral portugais. Voir Tarallo *et al.*, 1990.

sociale. Elle se définit comme un espace vide susceptible d'être comblé par des types d'éléments très différents, un recours discursif toujours potentiellement disponible mais apparent seulement au moment où elle reçoit un contenu, si bien qu'on la confond souvent avec son contenu. Pour éviter cette confusion, la parenthèse est traitée ici dans une section à part où elle est considérée comme une forme unique par laquelle tous les autres procédés peuvent être introduits, aussi bien les types d'arguments que les techniques de présentation.

Dessaintes (1960:26-28) rend compte de trois types possibles d'insertions incidentes:

a) l'insertion *logique* ou *objective*[11] porte sur les précisions et les explications diverses en relation causale avec l'énoncé (exemple 41);
b) l'insertion *modale* ou *subjective* consiste en une incursion du locuteur dans son propre discours (exemple 42);
c) l'insertion *dialectique* ou *oratoire* constitue une adresse à l'interlocuteur (exemple 43).

À ces trois cas, Laurin (1989:88-90) ajoute encore:

d) la parenthèse métadiscursive, espace utilisé pour marquer certaines précisions et autocorrections en rapport avec l'usage de la langue en général (exemple 44).

(41) [On est bien dans son quartier]
Je me rappelle quand les enfants étaient jeunes j'avais été rester sur la rue de L'Acadie tu sais puis quand je revenais dans ce bout [quartier] ici
ma mère restait sur la rue Chambord
je me disais: "Mon Dieu je suis dans mon bout". [84'59#4]

(42) [En vieillissant on perd sa timidité]
Fait que [alors] le petit gars il s'assoit un peu raide [brusquement] à côté de la femme. La femme elle dit: "Ah ces enfants-là:" Le petit gars:
j'ai trouvé ça assez fin
le petit gars tu sais [...] il dit: "Voyons donc madame" il dit: "Il y avait une place je me suis assis." [84'59#35]

(43) [Les manteaux qui sont confectionnés par des contractants privés sont mal faits]
Tandis que nous autres [les employés de la manufacture] si on le fait

---

11. Ce cas d'insertion correspond à l'*orientation* chez Labov ([1972] 1978).

je veux pas dire qu'on travaille mieux
mais tu sais <humhum> c'est plus de particulier [soigné]. <humhum> [84'59#13]

(44) [On est bien dans son quartier]
mais on dirait nous autres peut-être dans notre temps on tient à rester tu sais dans:
comment je dirais bien ça,
dans notre [...] "bout" [quartier] <humhum> qu'on dit tu sais <oui (rire)> (rire) [84'59#4]

En (41), le discours principal est constitué d'une narration relatant la visite de l'informatrice chez sa mère. Cet épisode est interrompu par une précision concernant le lieu de résidence de la mère: «ma mère restait sur la rue Chambord». En (42), le discours principal est lui aussi constitué par une narration relatant des événements qui se sont produits dans un autobus. L'informatrice suspend momentanément son récit afin d'émettre un commentaire évaluatif, «j'ai trouvé ça assez fin», qui rend compte de son appréciation subjective de la remarque du «petit gars». En (43), le discours principal porte sur la qualité du travail effectué par les opérateurs qui travaillent dans les manufactures en comparaison avec celui des contractants privés. Ce discours est interrompu par un énoncé qui relève de la figuration, «je veux pas dire qu'on travaille mieux», dont le but de protéger la face de l'informatrice et de ses collègues contre un éventuel mauvais jugement de la part de l'intervieweure. Enfin, en (44), le discours principal porte sur l'attachement de l'informatrice à son quartier. Ce discours est interrompu[12] par un commentaire métadiscursif, «comment je dirais bien ça», qui rend compte de l'hésitation de l'informatrice pour combler «un trou dans la formulation» (Morel 1985:106). Cet embarras semble provoqué par la recherche d'un mot plus sophistiqué que le terme populaire québécois *bout*.

Le tableau 4.7 présente la distribution des 61 occurrences de parenthèse identifiées dans le corpus. Plus du tiers d'entre elles (37,7%) sont utilisées pour introduire un élément de type métadiscursif; dans 29,5% des cas, la parenthèse permet d'insérer une information concernant le discours principal. Les autres parenthèses ont été utilisées pour introduire, soit un commentaire subjectif (18%), soit une adresse à l'interlocuteur (14,8%).

---

12. Gülich (1986:245-246) parlerait d'«enchâssement de séquences latérales».

Tableau 4.7
La parenthèse

Insertion logique	Insertion modale	Insertion dialectique	Insertion métadiscursive
29,5% (18/61)	18% (11/61)	14,8% (9/61)	37,7% (23/61)

De façon générale, les insertions de type informatif, évaluatif et interactif correspondent, respectivement, aux techniques de présentation qui ont été décrites précédemment: l'évocation des détail, l'évaluation et la figuration; les commentaires métadiscursifs fonctionnent comme des marqueurs linguistiques indiquant, soit que l'on cherche à apporter une précision de diverse nature, soit que l'on veut corriger l'orientation discursive ou argumentative (Morel 1985).

Bien que la parenthèse ne constitue pas en soi une technique d'harmonisation entre les interlocuteurs, il est intéressant de noter que les éléments introduits en parenthèse portent tous plus ou moins directement sur le déroulement de l'interaction: les indications concernant l'usage de la langue, les précisions apportées aux séquences narratives et argumentatives, les remarques subjectives et les figurations sont toutes des stratégies qui rendent compte du souci que témoigne le locuteur pour ses interlocuteurs «qui ne peuvent pas ne pas être affectés, si peu que ce soit, par le contenu de cette communication» (Dessaintes 1960:25-26).

> Si nous examinons maintenant les mobiles qui poussent le locuteur à interrompre son énoncé, nous constatons que ces mobiles sont de nature psychologique, et concernent essentiellement les deux pôles de la communication, les deux pôles humains: locuteur et interlocuteur. Et même lorsque le contenu de l'incidente ajoute à l'énoncé quelque chose d'objectif, un détail réel, positif, par exemple, cette addition est dictée par un mobile psychologique. (Dessaintes 1960:66)

La parenthèse est, à n'en pas douter, un canal privilégié par lequel le locuteur peut créer une *ambiance psychologique* (Dessaintes 1960:147), donner de la spontanéité et de l'aisance au discours (Dessaintes 1960:170) et prévenir l'interlocuteur de ses objections et de ses états d'âme (Dessaintes 1960:185). Par conséquent, elle est

étroitement liée à «la conscience d'un autre à convaincre et à persuader».

> C'est par souci d'éclairer l'autre et de prévenir ses objections ou ses réactions que le locuteur est amené à interrompre la marche discursive de son énoncé pour y insérer des détails circonstanciels, objectifs en soi, mais subjectifs par rapport au mobile qui pousse à les introduire à cette place insolite. (Dessaintes 1960:8)

Le tableau 4.8 présente la distribution des 1112 techniques de présentation identifiées dans le corpus. Il indique que plus des deux tiers des occurrences (67,4%) relèvent de la présence.

Tableau 4.8
Les techniques de présentation

Techniques du choix	Techniques de la présence	Techniques de l'interaction	Parenthèses
18,6% (207/1112)	67,4% (750/1112)	8,5% (94/1112)	5,5% (61/1112)

*
* *

Le tableau 4.9 résume l'ensemble des techniques de présentation répertoriées dans l'entrevue 59. Il indique que les 1112 techniques de présentation relèvent de quatre catégories principales totalisant 22 types différents de procédés. C'est donc dire que les formes par lesquelles s'actualise l'argumentation sont deux fois plus nombreuses et deux fois plus variées que les types d'arguments.

Comme pour le classement des types d'arguments[13], les techniques de présentation sont présentées dans un ordre décroissant fondé sur leur fréquence. Chaque procédé est également suivi d'un indice qui rend compte du nombre moyen d'occurrences produit dans chacun des 55 développements argumentatifs. Cet indice a permis d'établir à 20 la moyenne des techniques utilisées par développement.

---

13. Voir le tableau 3.12.

Tableau 4.9
Classification des techniques de présentation

Techniques de présentation (20)

Techniques de la présence (13,8)	Concrétisation	(5,6)	discours rapporté	(2,6)
			répétition	(1,6)
			évocation des détails	(0,8)
			reprise	(0,3)
			narration	(0,2)
			description	(0,1)
	Évaluation			(3,4)
	Abstraction	(3,3)	antithèse	(1,1)
			hyperbole	(0,9)
			métaphore	(0,7)
			métonymie	(0,4)
			pseudo-tautologie	(0,1)
			onomatopée	(0,1)
	Généralisation	(1,5)	aphorisme	(1,1)
			synthèse	(0,4)
Techniques du choix (3,4)			présence	(2,2)
			hiérarchie	(0,6)
			domaine de réalité	(0,5)
			ouverture	(0,1)
Techniques de l'interaction (1,7)			approbation disc.	(1,1)
			figuration	(0,6)
Parenthèse (1,1)				

Ainsi, le tableau 4.9 indique que les techniques de présentation les plus fréquentes sont celles qui permettent d'accroître la présence. Des quatre diverses façons de produire cet accroissement, la concrétisation constitue le moyen par excellence. Dans le corpus, elle se réalise surtout par le recours au discours rapporté, à l'évocation des détails et à la répétition. Il semble donc que la manière la plus fréquente de créer la présence soit également la plus simple: elle consiste à reproduire, aussi concrètement que possible, les discours et les événements dont a eu connaissance l'informatrice, et de répéter les actes sur lesquels elle veut insister.

L'indice de fréquence des techniques d'accroissement de la présence établit à 13,8 le nombre moyen de ces procédés par

développement, dont 5,6 relèvent de la concrétisation. On peut ainsi estimer que chaque développement argumentatif du corpus comprend: deux occurrences de discours rapporté (2,6), au moins une occurrence de répétition (1,6) et une occurrence d'évocation des détails (0,8). La reprise (0,3), la narration (0,2) et la description (0,1) sont moins fréquentes; toutefois, il faut tenir compte du fait qu'une seule occurrence de narration ou de description peut être composée de plusieurs actes discursifs.

Chaque développement argumentatif contiendrait, au surplus, trois évaluations (3,4) et trois procédés d'abstraction (3,3), dont au moins une antithèse (1,1). Les procédés de généralisation, qui sont considérés comme des recours secondaires par rapport à leur fréquence (1,5), occupent une position importante dans la structure des développements en actualisant les propositions qui les déclenchent ou qui les clos.

L'indice de fréquence des techniques qui suggèrent un choix porte à 3,4 le nombre moyen de ces procédés par développement, dont plus de la moitié (2,2) consiste à interrompre un élément, soit pour l'abandonner en cours d'énonciation, soit pour l'intégrer à un autre élément. La faible fréquence des autres procédés de cette catégorie s'explique par le fait que la hiérarchisation ne peut porter que sur un seul élément par rapport à plusieurs autres, que les faits auxquels on se réfère sont plus souvent fondés sur l'expérience effective que sur des actes non réalisés, et qu'on n'a pas toujours à préciser si les arguments qu'on apporte en preuve s'inscrivent dans un ensemble ouvert ou fermé.

Les techniques de l'interaction présentent, en moyenne, un peu moins de deux occurrences par développement (1,7); de ce nombre, la recherche d'approbation discursive (1,1) est présente dans tous les développements et la figuration (0,6), dans environ un développement sur deux. Cette fréquence, faible en apparence, rend tout de même compte du souci constant qu'à l'informatrice de s'acquitter adéquatement de son mandat. Malgré l'état de «bonheur conversationnel» (Auchlin 1990, 1991) dans lequel se déroule l'entrevue, l'informatrice s'assure régulièrement de l'assentiment de l'intervieweure et elle protège son image contre une éventuelle agression. La recherche d'approbation discursive et la figuration sont particulièrement adaptés pour contourner les problèmes découlant de la formalité et de la fixité des rôles dans l'entrevue.

Finalement, la parenthèse compte au moins une occurrence par développement (1,1).

Le dosage de tous ces procédés témoigne du fait que toutes les techniques de présentation ne sont pas — ne doivent pas être —

utilisées avec la même abondance. Les plus fréquentes confirment la tendance déjà observée selon laquelle l'argumentation de l'informatrice porte principalement sur des faits qui sont liés à son expérience personnelle. Par contre, de nombreuses formes qui semblent commander un usage plus restrictif ont également été employées en alternance avec les formes les plus communes. Ainsi, au nombre et à la variété des formes auxquelles a recours l'informatrice pour faire admettre son point de vue, il faudra tenir compte également d'une compétence naturelle permettant de les doser.

Chapitre 5

LES SCHÈMES ARGUMENTATIFS

L'analyse précédente, effectuée à partir d'extraits représentant moins d'une heure d'entrevue sociolinguistique, est révélatrice de la quantité et de la diversité des formes disponibles pour faire valoir son point de vue à l'oral, pour amener l'autre à considérer, voire à admettre sa position, pour *argumenter*. Les éléments répertoriés totalisent 1641 occurrences et sont répartis selon 35 procédés distincts: 13 types d'arguments et 22 techniques de présentation.

La distribution de toutes ces formes dans l'ensemble du discours de l'informatrice montre que celle-ci exploite l'étendu d'un vaste système en fonction d'un certain dosage: sur la nature des relations argumentatives, plusieurs types d'arguments ont été dégagés constituant des recours principaux et secondaires pour les deux types de raisonnement que sont la déduction et l'induction; sur la forme de ces relations, plusieurs techniques ont été identifiées relevant de diverses opérations de pensée — concrétisation, abstraction, généralisation, etc. — et portant sur des aspects discursifs différents — mécanismes linguistiques et interactionnels.

Il fallait, dans un premier temps, identifier et décrire, indépendamment les uns des autres, chacun des éléments participant à la structure argumentative; toutefois, le but ultime de cette étude vise essentiellement à rendre compte des articulations particulières qu'ils entretiennent entre eux et des effets spécifiques que de telles organisations provoquent sur l'ensemble de l'argumentation.

> Nous refusons de séparer, dans le discours, la forme du fond, d'étudier les structures et les figures de style indépendamment du but qu'elles doivent remplir dans l'argumentation. (Perelman et Olbrechts-Tyteca 1988:192)

Chacun des 851 actes qui composent les développements argumentatifs du corpus est formé d'une combinaison d'en moyenne

deux procédés. À partir d'une analyse statistique[1], on a pu vérifier que certaines cooccurrences de procédés ne se produisent pas de façon accidentelle; en effet, il existe des regroupements récursifs et pertinents du point de vue de la stratégie argumentative qui montrent bien que:

> il ne suffit pas pour argumenter d'aligner des énoncés — une table des matières n'a jamais convaincu personne — il faut encore les articuler entre eux, bref raisonner. (Grize 1990:9)

Le programme utilisé pour l'analyse des combinaisons de procédés a été élaboré à partir du logiciel de statistique SAS permettant de regrouper certaines variables à l'intérieur d'un ensemble plus vaste (*cluster analysis*). Pour chaque combinaison identifiée, ce programme donne le résultat du test mathématique *chi-carré* par lequel est établi un indice de probabilité calculé à partir du nombre d'occurrences de chacun des membres de la combinaison et correspondant à la fréquence présumée de leur cooccurrence dans le corpus. La valeur significative résultant de ce test repose sur l'hypothèse selon laquelle il y a absence de corrélation entre les éléments comparés.

Le tableau 5.1 résume les 55 combinaisons[2] qui se sont révélées significatives après vérification de l'ensemble des combinaisons possibles[3].

---

1. Je tiens à remercier David Sankoff, professeur au département de mathématiques de l'Université de Montréal, qui a établi un programme spécifiquement adapté au traitement de mes données, ainsi que Gaétan Daigle, consultant en statistique de l'Université Laval, qui a appliqué ce programme et fourni les explications nécessaires à leur analyse.

2. Quelques autres combinaisons (29) se sont révélées significatives, mais de façon négative lors de l'analyse statistique, c'est-à-dire que certaines paires contiennent des membres qui ont tendance à s'exclure mutuellement. Sur les figures 5.1, 5.2 et 5.3, ces combinaisons sont représentées par des carrés blancs. Dans le cadre de la présente analyse, dont l'objectif consiste à reconnaître des schèmes argumentatifs récursifs, on s'en tiendra à la description des combinaisons positives.

3. La liaison symbolique, l'équation et la référence quasi-mathématiques, (types d'arguments), l'onomatopée et la pseudo-tautologie (techniques de présentation) ne sont pas mentionnées dans le tableau parce que la faible fréquence de leur apparition ne permet pas d'établir des corrélations sûres.

Tableau 5.1
Les 55 combinaisons significatives

Combinaisons significatives avec la thèse ou la conclusion	Combinaisons significatives avec les types d'arguments	Combinaisons significatives avec les techniques de présentation
thèse/aphorisme	conséq. q.-log./hiérarchie	aphorisme/synthèse
conclusion/aphorisme	conséq. q.-log./dom. réal.	aphorisme/dis. rapporté
conclusion/synthèse	comparais. q.-math./ éval.	aphorisme/évaluation
conclusion/évaluation	liaison partie/tout/métaph.	synthèse/répétition
conclusion/interruption	liaison partie/tout/éval.	narration/parenthèse
conclusion/répétition	liaison partie/tout/parenth.	évoc. de détails/synthèse
	arg. d'autorité/aphorisme	évoc. de détails/dis. rapp.
	arg. d'autorité/dis. rapporté	évoc. de détails/narration
	arg. d'autorité/antithèse	évoc. de détails/parenth.
	exemple/narration	disc. rapporté/narration
	exemple/évoc. des détails	disc. rapporté/antithèse
	exemple/discours rapporté	dis. rapporté/métaphore
	exemple/ouverture	évaluation/parenthèse
	analogie/ évaluation	évaluation/répétition
	prise à témoin/répétition	hyperbole/répétition
	prise à témoin/dom. réalité	hyperbole/métonymie
	prise à témoin/ouverture	hiérarchie/narration
	diss. notionnelle/antithèse	ouverture/répétition
	diss. notionnelle/narration	dom. réalité/évaluation
	diss. notionnelle/dom.réal.	dom. réalité/antithèse
	rupture de liaison/antithèse	figuration/évaluation
	rupture de liaison/reprise	figuration/parenthèse
	prolepse/figuration	parenthèse/reprise
	prolepse/ dom. réalité	
	prolepse/parenthèse	
	prolepse/évaluation	

Les paires ainsi répertoriées sont classées en fonction des éléments qu'elles mettent en relation: la première colonne présente les corrélations comprenant les énoncés déclencheurs et conclusifs des développements argumentifs, soit les fonctions de thèse et de conclusion; la seconde colonne rend compte des corrélations établies

avec les divers types d'arguments[4]*; enfin, la troisième colonne présente* les corrélations comprenant les différentes techniques de présentation.

5.1. Les combinaisons significatives comprenant la thèse et la conclusion

La figure 5.1 représente, au moyen de points noirs, les six combinaisons significatives comprenant la thèse et la conclusion. Elle indique également que les fonctions de thèse et de conclusion entretiennent des relations privilégiées avec les techniques de présentation qui accroissent la présence par généralisation: la synthèse et l'aphorisme. En effet, l'encadré pointillé sur la gauche de la figure met en évidence une zone concentrée de combinaisons qui constitue ce que j'appelle un *schème argumentatif*. À l'intérieur d'un tel schème donc, les actes qui tiennent lieu de thèse et de conclusion sont associés de façon privilégiée et récursive aux procédés de généralisation.

a) Schème 1: les fonctions de thèse et de conclusion et les procédés de généralisation

Les exemples (1), (2) et (3) relèvent de ce schème. En (1), la thèse «en vieillissant tu te dégênes» présente les caractéristiques de la forme aphoristique et sert de déclencheur au mouvement argumentatif.

(1) *Moi je dis qu'en vieillissant là tu sais je sais pas tu te dégênes* [perds ta timidité]
Tu sais ah j'étais gênée [timide] moi quand j'étais jeune c'était pas possible.
Même mon fils était comme ça hein <ah oui> [...] [59'84#33]

L'analyse statistique confirme ainsi la tendance selon laquelle les vérités universelles sont particulièrement favorables au déclenchement des développements argumentatifs. Les propriétés généralisantes de l'aphorisme font de ce procédé une forme privilégiée de la thèse.

---

4. Aucune corrélation significative n'a pu être relevée entre les divers types d'arguments.

Figure 5.1
Le schème argumentatif impliquant la thèse et la conclusion

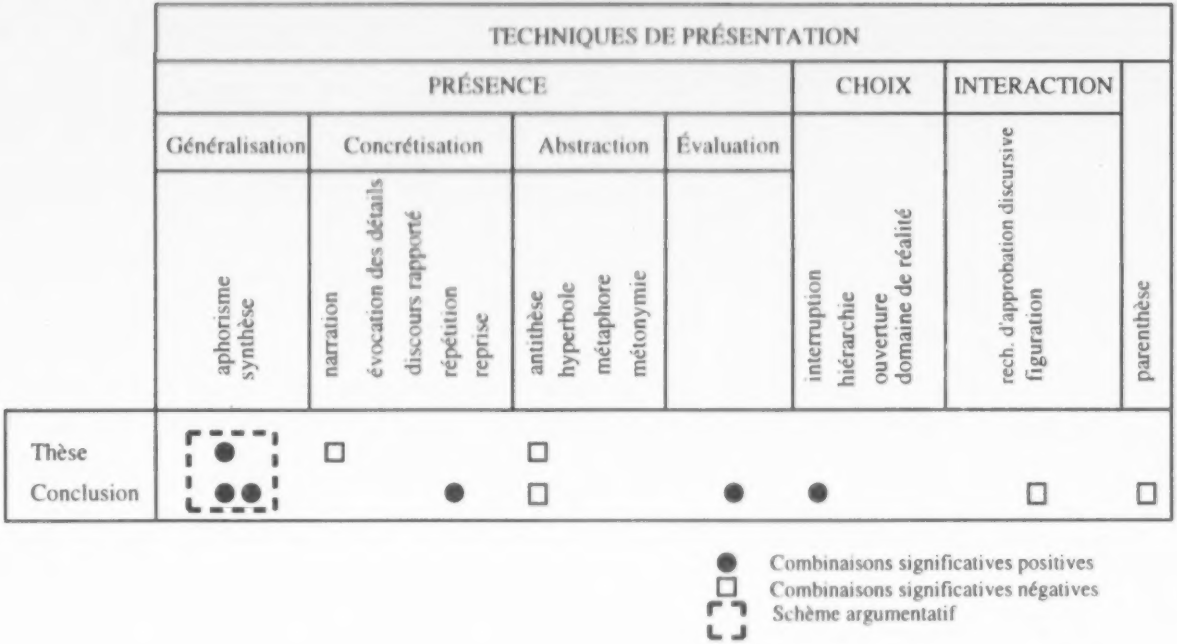

En (2), la proposition «mais qu'est-ce que tu veux on peut pas les empêcher» clôt le développement argumentatif en présentant une formule cliché socialement reconnue par l'entourage de l'informatrice.

(2) parce qu'ici, ce bout [quartier] ici, une chose que j'aime pas c'est:
je le sais pas peut-être que je me fais une idée <oui>
mais c'est un bout de voleurs. (rire) <ah oui> <hum> [...]
Mais qu'est-ce que tu veux on peut pas les empêcher. [59'84#6]

Énoncé en conclusion, l'aphorisme sert de coda et constitue une stratégie particulièrement efficace pour clore l'intervention. D'une part, sa valeur de vérité étant largement admise par l'ensemble de la communauté où elle a cours, cette formule permet, de façon implicite, d'exprimer l'accord entre les deux partis; or, cet accord, comme on le sait, est nécessaire à la clôture du discours. D'autre part, puisque l'aphorisme porte en soi une valeur de complétude, toute réplique, aussi bien l'approbation que la controverse, devient difficile.

En (3), la proposition «j'aime bien ça» clôt le mouvement argumentatif, rappelle la thèse, récapitule tout ce qui a été dit entre la thèse et la conclusion, permettant ainsi de «boucler la boucle».

(3) Dans le quartier qu'est-ce que j'aime. <humhum>
J'aime parce que je suis proche de tout tout <humhum> tout
Je vais chez Steinberg je reviens porter mes paquets,
je retourne au magasin de fruits je reviens porter <ah oui (rire)> mes paquets.
Ah ici là ça je vais dire comme ma fille: "Je suis dans le meilleur bout [la meilleure partie] de la rue Mont-Royal" hein
Puis tu sais je suis teliement proche
J'aime bien ça tu sais. [59'84#9]

Ainsi, les propositions généralisantes qui tiennent lieu de thèse et de conclusion sont amplifiées par des procédés également généralisants comme l'aphorisme et la synthèse qui intensifient cet effet.

5.2. Les combinaisons significatives comprenant les types d'arguments

La figure 5.2 représente, elle aussi, par des points noirs, les 24 combinaisons significatives comprenant les divers types d'arguments; elle indique, au surplus, par des encadrés pointillés, les schèmes argumentatifs que forment ces combinaisons en fonction des catégories principales dont relèvent les procédés qui les composent.

Figure 5.2
Les schèmes argumentatifs impliquant les types d'arguments

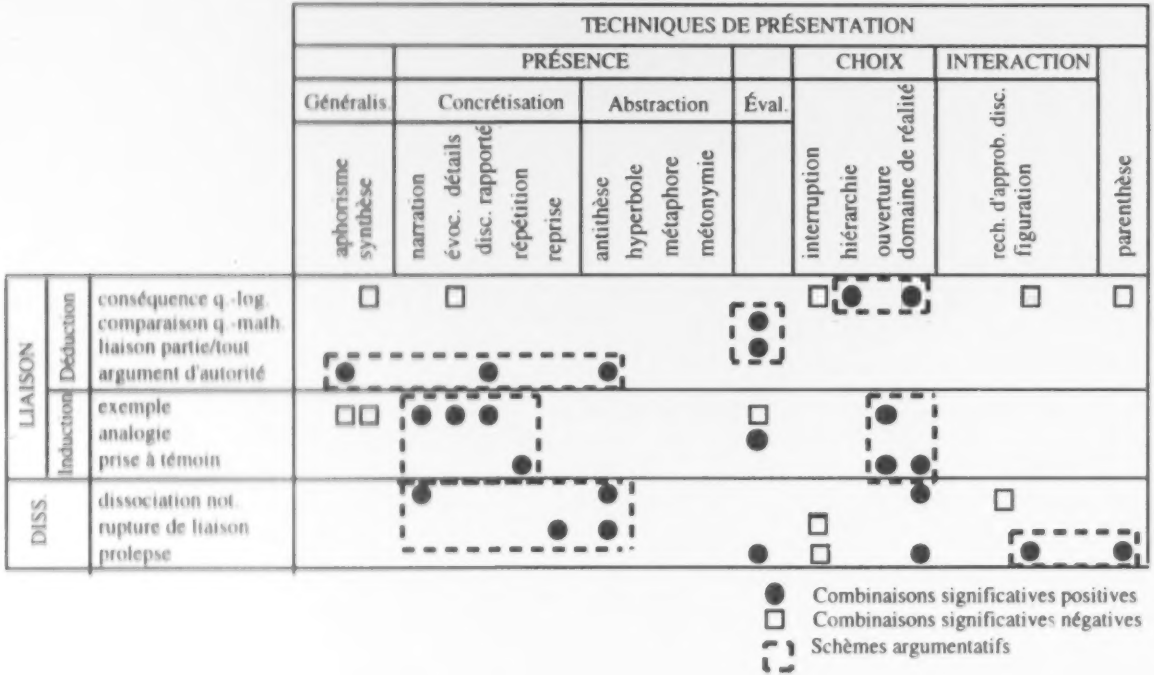

La figure 5.2 permet de circonscrire sept schèmes argumentatifs distincts: trois d'entre eux sont formés à partir des arguments qui procèdent de la liaison par déduction, deux sont constitués par des arguments qui procèdent de la liaison par induction, et deux autres encore comprennent des procédés de dissociation.

a) Schème 2: l'argumentation quasi-logique et les techniques qui suggèrent un choix

Ce schème est constitué par la conséquence quasi-logique et deux techniques de présentation qui suggèrent un choix: le domaine de réalité et la hiérarchie. De façon générale, la conséquence quasi-logique, le plus fréquent de tous les arguments dans l'ensemble des développements argumentatifs du corpus, rejette les procédés qui en accroissent la présence et s'impose d'emblée comme un argument ayant une puissance argumentative supérieure.

Ainsi, en (4), l'informatrice présente trois relations de conséquence quasi-logique justifiant le fait que sa fille n'a pas besoin de suivre des cours:

a) «elle travaille la nuit et elle dort le jour»
b) «elle n'a pas besoin de suivre des cours d'anglais puisqu'elle le parle déjà très bien»
c) «elle a un second emploi à temps partiel».

Cette dernière cause, introduite par l'opérateur *même*, doit être interprétée comme étant plus forte argumentativement que les deux précédentes en vue de la conclusion «ma fille est trop occupée pour suivre des cours».

(4) [Ma fille ne peut pas suivre des cours]
Bien là pour le moment tu sais <humhum>
parce que là elle travaille dans un club tu sais puis elle finit à trois quatre heures du matin
fait que là tu comprends dans le jour elle dort puis <humhum>
Puis le: Là vois-tu l'anglais elle le sait très bien
puis là même elle a deux jours de congé
puis elle s'est pris un autre job là. <humhum>
Ah elle c'est: [elle est trop occupée pour suivre des cours] [59'84#26]

La conséquence quasi-logique est le seul type d'argument qui se présente en corrélation significative avec une position hiérarchique supérieure. Cet emploi est tout à fait cohérent avec la fréquence et la puissance de l'argument.

En (5), la conséquence «j'aurais guéri plus vite» est déduite d'un événement qui n'a pas eu lieu: «si j'avais pris mes pilules régulièrement comme le médecin me disait». Cette relation d'implication logique est le pendant fictif inverse d'une relation entre des événements qui ont été vécus par l'informatrice: «je n'ai pas pris mes pilules régulièrement» et, par conséquent, «j'ai été malade pendant trois ans». Toutes les relations de conséquence quasi-logique qui contiennent des éléments non réalisés s'appuient sur des rapports logiques, des déductions cohérentes concevables à partir de la réalité. Il s'agit, dans tous les cas, de situations supposées mais conformes à l'expérience tirée du réel.

(5) [Je faisais des crises d'angoisse]
Peut-être aussi je regrette aujourd'hui, peut-être si je les avais pris [les pilules] *régulier comme il* [le médecin] *me disait*
peut-être que j'aurais guéri plus vite tu sais. <humhum>
Mais je les prenais pas régulier.
Ah ça m'a duré trois ans certain. <humhum> [59'84#40]

Les causes et les conséquences déduites ou imaginées à partir de certains actes non réalisés semblent admises par le destinataire de l'argumentation comme s'il s'agissait de faits réels. De plus, il n'y a rien dans les développements argumentatifs qui permette de croire que les éléments de preuve portant sur des faits non réalisés soient moins convaincants ou qu'ils aient moins de poids argumentatif que les faits effectivement produits. D'ailleurs, l'exemple suivant montre que certains arguments s'appuyant sur des faits non réalisés ont été introduits par *même* et considérés comme des éléments argumentativement forts dans les développements.

(6) [J'étais timide quand j'étais jeune]
Mon Dieu quand j'étais jeune j'aurais même pas rentré dans un restaurant pour manger toute seule.
J'étais bien trop gênée [timide]. [59'84#33]

b) Schème 3: l'argumentation quasi-mathématique et les procédés d'évaluation

Le schème argumentatif 3 est formé par des arguments qui s'appuient, plus spécifiquement, sur un raisonnement déductif de type mathématique — la liaison partie/tout et la comparaison quasi-mathématique — et par la technique d'accroissement de la présence par évaluation. Adjointe à chacun de ces deux arguments, la modalisation évaluative agit comme une précaution destinée à atténuer

le passage de la partie au tout ou de la partie comparante à la partie comparée. Dans les deux cas, l'évaluation contribue à accroître la présence de l'argument, mais en amortissant le rapprochement entre les parties.

Ainsi, en (7), les relations entre «la mère» et «le fils», de même qu'entre «le fils» et «l'ensemble des individus de sexe masculin» présentent plusieurs modalités marquant le doute de l'informatrice, comme si le passage de la partie au tout nécessitait certains «ménagements».

(7) *Je sais pas si, ça se peut-tu* que ça soit de famille ça [la timidité] ou bien non <oui> les générations.
C'est ça je suis après me poser la question là. <Oui. Mais je le sais pas. Ah: Oui.>
Parce que regarde mon fils
Tu vois-tu c'est une autre génération
bien tu sais je te dis pas qu'il est:
Moi j'étais plus pognée [coincée] que lui. Tu sais j'étais plus gênée [timide]. <humhum>
Mais mon fils est tu sais *je sais pas*
bien il y avait pas d'homme dans la maison.
Tu sais *je me disais des fois peut-être* c'est à cause de ça tu sais [59'84#35]

c) Schème 4: l'argumentation fondée sur le réel et les techniques d'accroissement de la présence

Le schème argumentatif 4 est constitué par l'argument d'autorité qui relève, selon le classement de Perelman et Olbrechts-Tyteca (1988), de l'argumentation fondée sur la structure du réel. Cet argument s'associe de façon privilégiée avec trois différentes techniques qui amplifient la force persuasive de l'argument en procédant, soit par généralisation — l'aphorisme —, soit par abstraction — l'antithèse —, soit par concrétisation — le discours rapporté.

Dans l'exemple (8), le discours de l'autorité est sous-entendu en style indirect libre «même le propriétaire l'a dit [que c'était un quartier de voleurs]».

(8) [Ici c'est un quartier de voleurs]
Ici même le propriétaire l'a dit. [59'84#7]

Cette combinaison de procédés rend compte d'une stratégie argumentative particulièrement judicieuse. La force argumentative de

l'argument d'autorité, comme on le sait, est moins liée aux paroles qui sont rapportées qu'à la personne dont elles émanent. Or, dans la majorité des arguments d'autorité identifiés dans le corpus, le discours est rapporté en style indirect ou indirect libre plutôt qu'en style direct. Une telle présentation fait en sorte d'attirer l'attention de l'interlocuteur non pas sur les paroles, qui restent implicites, mais sur leur énonciateur. La technique de présentation est ainsi en parfaite conformité avec le raisonnement qui fonde l'argument.

Les trois schèmes argumentatifs précédemment décrits se distinguent les uns des autres en ce que les combinaisons qui les forment occupent des réseaux argumentatifs distincts: l'argumentation de type logique est associée aux techniques du choix, l'argumentation de type mathématique est liée à l'évaluation et l'argumentation fondée sur la structure du réel s'associe à diverses techniques d'accroissement de la présence. Ensemble toutefois, ces trois schèmes appartiennent à la même catégorie argumentative qui comprend tous les arguments de liaison par déduction. La figure 5.2 permet encore de reconnaître deux schèmes argumentatifs comprenant des arguments qui s'appuient sur un raisonnement de type inductif.

d) Schème 5: l'argumentation qui fonde le réel et les procédés de concrétisation

Ce schème est formé par le croisement de deux types d'arguments, l'exemple et la prise à témoin, avec la majorité des techniques d'accroissement de la présence par concrétisation: la narration, l'évocation des détails, le discours rapporté et la répétition. Il s'agit d'un important schème qui consiste à accroître la nature d'un raisonnement essentiellement fondé sur l'expérience du réel, en accentuant davantage les éléments sur lesquels il porte. Ce schème, qu'on peut qualifier de particularisant, s'oppose systématiquement au schème généralisant qui comprend les fonctions de thèse et de conclusion[5].

Dans de telles combinaisons, la forme de présentation renforce la nature de l'argument qui s'appuie sur l'expérience d'un individu en accumulant les détails en rapport avec cette expérience ou en la particularisant davantage: renseignements concernant les lieux, l'action, le comportement et les paroles des personnages concernés. Cette présentation produit de nombreux effets sur le développement

5. La distribution des combinaisons positives (points noirs) et des combinaisons négatives (carrés blancs) indiquent que l'exemple est incompatible avec les procédés de généralisation.

de l'argumentation. D'une part, elle favorise l'impression de réel: elle accapare beaucoup de temps de parole, elle permet une meilleure visualisation de la scène, elle recrée le discours des acteurs, donnant ainsi l'impression de leur présence concrète. D'autre part, la lenteur du récit, ses interruptions, l'insertion d'autres voix, produisent un effet de dramatisation particulièrement captivant pour l'interlocuteur.

La narration constitue l'une des formes privilégiées de l'exemple. Plutôt que de faire simplement référence à l'événement, l'informatrice raconte toute la scène. En (10), l'argument par l'exemple consiste en un récit complet de l'événement qu'a vécu l'informatrice, un récit qui tend à faire la preuve que les enfants d'aujourd'hui sont moins timides que les enfants d'avant.

(10) Aujourd'hui un enfant tu sais d'aujourd'hui il est moins gêné [timide] puis tu sais il est moins pogné [coincé] qui:
Justement hier j'ai eu un exemple dans l'autobus. <*oui*>
Il y avait une vieille bonne femme puis il arrive une gang [bande] *de petits jeunes.* Ils avaient à peu près dix douze ans les petits gars. Puis je prends l'autobus Mont-Royal tu sais <oui> *puis les petits gars ils se chamaillent.* Je connais ça j'en ai un moi il a dix ans tu sais. *Fait que le petit gars il s'assoit un peu raide à côté de la femme. La femme elle dit: "Ah ces enfants-là:" Le petit gars:* j'ai trouvé ça assez fin pas effronté mais bien placé *il dit: "Voyons donc madame" il dit: "Il y avait une place je me suis assis." "Ah" elle dit: "les enfants d'aujourd'hui:" L'autre en face mais il dit: "Voyons donc madame" il dit: "Vous avez déjà eu notre âge."* Ah bien j'ai trouvé ça assez drôle. (rire) <(rire)> [59'84#35]

Il est à remarquer que, sur la figure 5.2, ce schème argumentatif est diamétralement opposé aux deux schèmes qui comprennent les argumentations quasi-logique et quasi-mathématique. L'exemple, argument privilégié du raisonnement inductif, et la conséquence quasi-logique, argument privilégié du raisonnement déductif, intègrent donc des schèmes argumentatifs distincts et tout à fait opposés.

e) Schème 6: l'argumentation qui fonde le réel et les techniques qui suggèrent un choix

Un autre schème incluant les deux mêmes arguments du raisonnement inductif est formé de deux techniques de présentation liées au choix des données: l'ouverture et le domaine de réalité. Dans les deux cas, une telle présentation constitue une mesure d'économie qui a pour effet de rendre compte de l'ampleur de l'argument tout en

évitant de devoir produire l'ensemble des preuves soumis à l'interlocuteur.

Ainsi, en (11), «le foie» est donné comme exemple des problèmes médicaux que cherchait l'informatrice; la particule d'extension *c'est-tu ci c'est-tu ça* sous-entend que d'autres maux auraient encore pu être mentionnés.

(11) [Je faisais des crises d'angoisse]
Puis ça servait à rien ça se passait pas
puis tu sais dans ce temps là tu cherches tout les maux possibles hein
tu cherches tu te dis: "c'est-tu le foie" c'est-tu ci c'est-tu ça. [84'59#40]

Une telle présentation constitue une mesure d'économie et de ménagement quant à l'attention de l'interlocuteur: l'informatrice indique qu'il existe des exemples multiples permettant de servir sa thèse; toutefois, en faire l'énumération exhaustive serait fastidieux: il est donc préférable de sous-entendre une telle liste par l'usage d'une particule d'extension.

Dans l'exemple (12), la preuve destinée à faire admettre qu'«il y a toujours quelqu'un qui retient de nous autres» porte sur la constatation visuelle d'un objet qui n'est pas présent au moment de l'entrevue: la maison de la fille de l'informatrice.

(12) [Ma fille est comme moi: elle entretient bien sa maison]
ah bien ma Claudette ça
Tu sais on dit toujours qu'il y a quelqu'un qui retient de nous autres.
C'est pas parce que je veux la vanter
mais <(rire)> si tu voyais sa maison [84'59#21]

La preuve est vérifiable par le sens de la vue; or, l'objet de cette constatation n'est pas matériellement présent. La manoeuvre est habile: en effet, faute de pouvoir constater par elle-même la qualité de l'objet amené en preuve, l'intervieweure n'a d'autre choix que de s'en remettre au jugement de l'informatrice. Par une telle présentation, la contre-argumentation devient pratiquement impossible.

Enfin, la figure 5.2 permet encore de dégager deux autres schèmes argumentatifs qui comprennent, cette fois, des procédés de dissociation.

f) Schème 7: l'argumentation par dissociation et les procédés de concrétisation

Ce schème est constitué par la dissociation notionnelle, la rupture de liaison et quelques-unes des techniques d'accroissement de la présence: la narration, la reprise et l'antithèse.

Dans l'exemple (13), l'informatrice rend compte de l'opposition naturelle entre certaines caractéristiques attribuées respectivement à la vieillesse et à la jeunesse. Cette opposition s'accompagne d'un contraste provoqué par la proximité des adjectifs «vieux» et «jeunes».

(13) [La voisine est âgée mais gentille]
Et puis je sais pas quel âge qu'elle a dans les quatre-vingts peut-être pas quatre-vingts, soixante-et-treize ans
mais gentille gentille c'est pas possible elle est fine cette femme là
Tu sais comme je dis aux femmes: "Il y a du monde vieux qui sont vieux. <humhum>
Mais il y a du monde vieux qui sont jeunes." <humhum>
Comme elle je parle avec elle puis tu sais elle est bien bien gentille [84'59#5]

L'antithèse constitue un moyen privilégié d'accroître la présence de la dissociation notionnelle puisqu'elle rend plus vive, dans l'esprit de l'interlocuteur, l'opposition fondamentale entre les deux notions.

g) Schème 8: l'argumentation par dissociation, les techniques d'harmonisation de l'interaction et la parenthèse

Bien que considérée comme un élément qui procède par la dissociation, la prolepse est complètement exclue du schème précédent; à l'exception d'une combinaison privilégiée avec le domaine de réalité, elle n'a aucun point en commun avec la dissociation notionnelle et la rupture de liaison. En fait, la figure 5.2 montre que la prolepse participe à un réseau argumentatif différent aussi bien des procédés de liaison que des procédés de dissociation. Contrairement à la plupart d'entre eux, elle n'entretient aucun lien privilégié avec les techniques d'accroissement de la présence; elle forme plutôt un schème argumentatif avec la figuration, une technique d'harmonisation de l'interaction, et avec la parenthèse.

L'ordre normal des faits, de la matière discursive à proprement parler, est interrompu afin de permettre l'insertion d'un élément destiné à régler en priorité un problème de nature interactive ou communicationnelle.

Ainsi, en (14), la prolepse «c'est pas que je les aime pas mes enfants» consiste à prémunir l'informatrice contre un éventuel reproche de la part de l'intervieweure. Conséquemment, la prolepse fait en sorte de rendre inutilisable ce contre-argument.

(14) [Une mère a parfois envie de retrouver sa liberté]
Tu sais je vas dire comme on dit, comme une femme avait déjà dit: "tu sais tu te tannes [fatigues] d'élever des enfants."
Tu sais c'est pas que je les aime pas mes enfants
mais tu sais tu aimes à vivre toute seule. [59'84#2]

La prolepse est le lieu par excellence de la préservation des faces dans le discours et, donc, de la figuration: elle anticipe les mauvais jugements, réels ou éventuels, provenant de l'interlocuteur.

Fréquemment, l'insertion de la prolepse provoque, comme en (15), la discontinuité du discours principal.

(15) Tu sais moi je suis bien sensible puis je me disais: "Ça se peut pas du monde méchant de même"
parce que:
c'est pas pour me vanter
mais tu sais je suis pas méchante. [59'84#3]

La discontinuité des faits par un élément de nature communicationnelle témoigne d'une certaine hiérarchie entre au moins deux types d'éléments identifiables dans la structure argumentative du discours: les faits proprement discursifs et les faits d'ordre interactionnel. Ainsi, il semble que les seconds aient prédominance sur les premiers, c'est-à-dire que les problèmes communicationnels liés à l'interaction entre les locuteurs doivent être réglés en priorité, quitte à remettre à un moment ultérieur la suite des événements sur lesquels porte le discours «principal».

Dans l'ensemble, la figure 5.2 montre qu'à l'intérieur de chacun des principaux types de raisonnement argumentatif, la plupart des arguments sont liés de façon privilégiée à certaines formes de présentation et qu'ils excluent d'autres regroupements appartenant à des réseaux argumentatifs différents.

Dans le raisonnement par déduction, l'argumentation quasi-logique et quasi-mathématique est principalement liée aux techniques qui suggèrent un choix ainsi qu'à celles qui augmentent la présence par évaluation; elle exclut les techniques d'accroissement de la présence par généralisation et par concrétisation. Inversement,

l'argumentation fondée sur la structure du réel favorise ces formes de présentation au détriment des techniques du choix.

Dans le raisonnement par induction, on reconnaît deux schèmes argumentatifs privilégiés: le premier intègre les techniques d'accroissement de la présence par concrétisation, le second, les techniques qui suggèrent un choix. L'exemple est particulièrement lié au premier schème; la prise à témoin présente une légère tendance vers le second; l'analogie ne participe à aucun des deux.

Enfin, les procédés de dissociation sont également partagés entre deux principaux schèmes argumentatifs: la dissociation notionnelle et la rupture de liaison sont majoritairement liées aux techniques de la présence et elles excluent la plupart des formes relevant du choix et de l'interaction. Inversement, la prolepse porte principalement sur ces techniques et exclut la concrétisation.

5.3. Les combinaisons significatives comprenant les techniques de présentation

La figure 5.3 présente les 22 combinaisons significatives comprenant les différentes techniques de présentation. Comme dans les cas précédents, elle indique également les cinq schèmes argumentatifs distincts que forment quelques-unes de ces combinaisons en fonction des catégories dont elles relèvent.

a) Schème 9: les procédés de concrétisation et les procédés de généralisation

Ce schème argumentatif est formé par la concentration des techniques d'accroissement de la présence qui procèdent par la concrétisation — l'évocation des détails, le discours rapporté et la répétition — et par la généralisation — l'aphorisme et la synthèse.

Selon cette organisation, l'impression de réalité liée aux premiers procédés a pour effet de rendre plus concrète la valeur généralisante liée aux seconds.

Ainsi, l'exemple (16) montre que plusieurs formules aphoristiques sont introduites en discours rapporté.

(16) [Je suis proche de tous les commerces]
Je cours pas mal les spéciaux
je vais dire comme on dit: "tout est si cher"
quand je vois des spéciaux là tu sais qui sont à mon goût
bien je vais <humhum> chez Provigo. [59'84#53]

Figure 5.3

Les schèmes argumentatifs impliquant les techniques de présentation

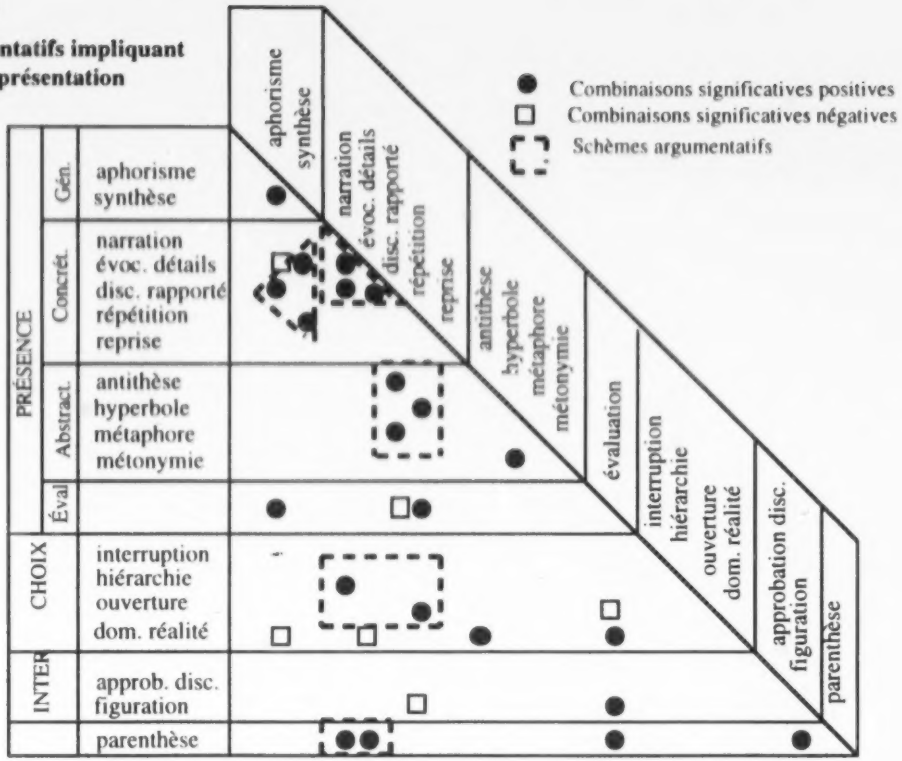

Présenté en style direct, l'aphorisme acquiert un caractère plus «officiel»: la proposition n'émane plus seulement de l'informatrice mais de l'ensemble de la communauté. De plus, l'introduction par *comme on dit* préserve la valeur impersonnelle et intemporelle qui rapproche l'aphorisme de la forme canonique que constitue le proverbe. Ainsi, bien que créé par l'informatrice pour les besoins immédiats du discours, l'aphorisme prend un poids argumentatif qui se compare à celui du proverbe ou de l'avis unanime.

Dans l'exemple (17), l'informatrice conclut son développement par une évaluation qui se présente sous la forme d'un aphorisme: «c'est bien velimeux mais c'est ça».

(17) [...] Mais pour moi ils [les voleurs] ont été dérangés tu sais.
Parce que d'habitude on finissait de jouer aux cartes plus tard
puis là on a fini à jouer aux cartes plus de bonne heure. <humhum>
Tu sais pour moi c'est quelqu'un qui savait tu sais qu'on jouait aux cartes.
C'est bien velimeux [malicieux] *mais c'est ça.* <oui> [59'84#8]

Par une telle présentation, l'évaluation acquiert une force argumentative que n'a pas le simple jugement de valeur. En effet, la formule impersonnelle joue le même rôle que l'avis unanime: elle introduit la proposition subjective comme s'il s'agissait d'une vérité générale admise par l'opinion commune. Le jugement paraît alors adopté par l'ensemble des membre de la communauté.

b) Schème 10: les procédés de concrétisation entre eux

Le schème 10 intègre les nombreuses corrélations des techniques d'accroissement de la présence par concrétisation entre elles, en particulier, la narration, l'évocation des détails et le discours rapporté. Ces trois procédés sont extrêmement liés et ont un effet commun: reproduire, le plus concrètement possible, l'expérience et les événements qui constituent le réel de l'informatrice. La narration permet de faire revivre, dans l'esprit de l'interlocuteur, des scènes qui rendent compte de l'expérience de la locutrice; l'évocation des détails contribue à mieux fixer la scène, dans le temps et dans l'espace, et à justifier sa pertinence; enfin, le discours rapporté est une façon d'actualiser les paroles des personnes citées dans ces narrations mais absentes au moment de l'entrevue.

Dans l'exemple (18)[6], la narration de l'informatrice est entrecoupée par l'évocation d'au moins un détail, «je m'en allais faire un chèque de cent piastres», précision qui ne fait pas partie de

6. Voir également l'exemple (10) au point 5.2.

l'histoire mais qui justifie la présence de l'informatrice à la banque et qui introduit le mot «cent». Cette narration rapporte également, en style direct, les paroles de l'informatrice elle-même et la réponse de la caissière.

(18) [En vieillissant, on perd la mémoire]
il y a des fois je viens pour écrire des mots
sais-tu que je m'en rappelle plus pantoute [pas du tout] hein. <humhum>
Tu sais j'écris pas assez souvent <humhum> que des fois là: [...]
Même une fois je m'en allais à la banque avec mon chèque. Je m'en allais faire un chèque de cent piastres. *Puis je me disais: "C'est tu c-e-n-t ou bien non s-e-n-t" puis ah j'avais un blanc là c'était <humhum> pas possible. J'ai dit à la fille à la banque j'ai dit: "C'est tu bête." Mais elle a dit "Faites-vous en pas madame" elle a dit: "Ca arrive à tout le monde."* [59'84#23]

c) Schème 11: les procédés de concrétisation et les procédés d'abstraction

Le schème argumentatif 11 est formé par la concentration des combinaisons entre plusieurs techniques d'accroissement de la présence par concrétisation — le discours rapporté et la répétition — et par abstraction — l'antithèse, l'hyperbole et la métaphore. Dans les combinaisons issues de ce schème, l'effet de réel est accentué par la puissance évocatrice de l'image.

Ainsi, dans l'exemple (19), l'informatrice insiste sur le fait qu'elle est «proche de tout» et elle répète la même expression dans les trois énoncés.

(19) Comme moi j'aime: c'est la seule chose que j'aime pas dans ce bout [quartier] ici [c'est un quartier de voleurs].
Parce que [autrement] *je suis proche de tout.*
Je suis proche de la rue Mont-Royal.
Je suis proche de tout. [59'84#6]

Cette partie du développement veut rendre compte de la proximité des services par rapport au lieu de résidence de l'informatrice. L'exagération consiste à passer d'un certain nombre de commerces à *tout*, ce qui constitue une opinion un peu excessive. Dans de telles combinaisons, les procédés de concrétisation et les procédés d'abstraction sont utilisés conjointement pour rendre plus saisissants les constituants de l'argumentation.

d) Schème 12: les procédés de concrétisation et les techniques qui suggèrent un choix

Ce schème argumentatif est composé, une fois de plus, des techniques qui accroissent la présence par concrétisation — la narration et la répétition — et de deux techniques qui suggèrent un choix — la hiérarchie et l'ouverture.

La combinaison hiérarchie/narration (l'exemple 18 est introduit par l'opérateur scalaire *même*) constitue l'une des corrélations les plus significatives appartenant à ce schème. Elle tend à montrer que, comme l'argument de conséquence quasi-logique, la narration est un procédé ayant une force argumentative supérieure et doit être considérée parmi les formes les plus puissantes de l'argumentation.

e) Schème 13: les procédés de concrétisation et la parenthèse

Les techniques qui harmonisent les rapports entre les interlocuteurs présentent une seule combinaison significative: figuration et évaluation. Conséquemment, aucun schème argumentatif particulier composé de l'une ou l'autre des techniques spécifiquement liées à l'interaction n'a pu être identifié. Par contre, la parenthèse participe à un schème argumentatif distinct avec deux techniques d'accroissement de la présence par concrétisation: la narration et l'évocation des détails. Dans les exemples comme (18), la parenthèse provoque la discontinuité de la narration afin d'insérer certains détails jugés nécessaires à la compréhension et à la pertinence du récit. L'évocation de ces détails est donc jugée suffisamment importante, au point de vue communicationnel ou interactionnel, pour justifier une suspension temporaire du discours principal.

*
* *

La recherche d'organisations argumentatives distinctes et récursives dans le discours de l'informatrice prend en compte trois types d'éléments: ceux qui ont fonction de thèse et de conclusion; ceux qui, par la nature du raisonnement, leur servent d'appui, les types d'arguments; et ceux par lesquels les éléments précédents s'actualisent dans le discours, les techniques de présentation.

Associées aux arguments, les techniques de présentation agissent comme des modalisateurs par lesquels le locuteur peut jouer sur la

puissance et la portée argumentatives de ses raisonnements. Chaque combinaison produit un effet à peu près unique. De façon théorique, toute technique de présentation peut être attribuée à n'importe quel argument. D'ailleurs, les diverses corrélations mises au jour par l'analyse statistique révèlent que l'informatrice a exploité la majeure partie du système. De façon pratique toutefois, les figures 5.1, 5.2 et 5.3 montrent que certains types d'arguments s'associent plus «naturellement» à certaines formes de présentation.

La concentration de ces diverses organisations en fonction des principales catégories de procédés a permis de dégager des schèmes argumentatifs spécifiques dans les interventions de l'informatrice. Leur description rend compte de la valeur stratégique de leur effet sur l'ensemble de l'argumentation.

On remarque ainsi que la plupart des techniques de présentation s'inscrivent dans le prolongement des actes sur lesquels elles portent, c'est-à-dire qu'elles sont le plus souvent utilisées pour maximiser la nature du raisonnement qui fonde les arguments. Plutôt que de s'exclure par une sorte de redondance, les formes de présentation qui relèvent d'une même classe argumentative ont tendance à se superposer autour d'un même acte argumentatif. Ainsi, la portée généralisante des fonctions de thèse et de conclusion est amplifiée par des formes de présentation également généralisantes, comme la synthèse et l'aphorisme; l'argument particularisant que constitue l'exemple se présente sous la forme d'une narration, elle-même composée d'évocation de détails et de discours rapportés qui en accentuent la présence en accumulant les éléments; la dissociation est renforcée par l'antithèse; la prolepse est le lieu privilégié de la figuration, elle-même modalisée par une évaluation qui en atténue la portée.

CONCLUSION

Le discours banal et familier de nos conversations quotidiennes constitue un terrain particulièrement propice au développement de l'argumentation. Fondée, pour l'essentiel, sur la même structure et les mêmes procédés qui illustrent les ouvrages savants, philosophiques et littéraires, l'argumentation orale spontané est la manifestation par excellence de l'interaction sociale.

Le nombre et la variété des formes répertoriées au cours de cette étude montrent bien que le discours de «la petite vie» n'a d'ordinaire que le propos. Malgré la complexité des mécanismes, l'informatrice fait montre d'une habileté toute naturelle à utiliser les raisonnements et les formes de façon à construire une argumentation spécialement adaptée à la situation de communication. Une telle faculté tombe dans le champ de ce qu'il faut appeler la *rhétorique naturelle*. À l'instar de Grize (1990:65 et 55) qui distingue la logique naturelle du raisonnement logique formel, la rhétorique naturelle renvoie à la compétence instinctive du locuteur à exploiter adéquatement toute la variété des ressources du système.

Cette disposition spontanée de l'informatrice se révèle aussi bien par le large éventail des procédés auxquels elle a recours que par son habileté naturelle à les doser convenablement. À cet égard, l'emploi qu'elle fait des types d'arguments et des techniques de présentation est particulièrement significatif. Pour étayer sa thèse, l'informatrice utilise des raisonnements de type déductif et inductif. La conséquence quasi-logique et l'exemple constituent, respectivement, les recours privilégiés de ces deux formes de raisonnement; les autres arguments, utilisés avec plus de parcimonie, représentent des procédés de second recours.

La fréquence et l'alternance de ces formes dans le corpus confirment qu'aucun raisonnement n'est exclusif ni à un genre discursif particulier, ni à un groupe social déterminé. La même observation vaut pour les techniques de présentation: les formes privilégiées procèdent par la concrétisation; toutefois, les procédés de généralisation, d'abstraction et d'évaluation constituent des recours alternatifs.

On peut imaginer qu'un type spécifique de discours fera en sorte qu'un type particulier d'argument sera privilégié. Dans le cadre de l'entrevue, l'informatrice est interrogée sur ses expériences et ses opinions personnelles; elle utilise, en priorité, des arguments qui, comme l'exemple, font directement référence à cette expérience. Cependant, tout est question de fréquence et on aurait tort de croire qu'un locuteur, quel qu'il soit, puisse recourir à un seul type d'argument tout au long de son discours. Il ne faut pas croire non plus que le choix de l'argumentation soit lié au degré de formalité du sujet traité: la banalité, voire la familiarité du sujet, renvoie au contenu sémantique des propositions; elle n'altère en rien le caractère formel du raisonnement par lequel ces propositions sont mises en relation.

La fréquence élevée des procédés particularisants dans le corpus laisse prévoir que, même dans les situations de communication formelle accomplies par des spécialistes, la référence à l'expérience personnelle, aux arguments qui s'appuient sur la réalité immédiate du locuteur constitue une ressource privilégiée; à l'opposé, certains arguments demeurent des recours secondaires.

La compétence naturelle de l'informatrice se confirme également dans l'articulation des différents procédés argumentatifs entre eux. De façon générale, les techniques de présentation servent de modalisateurs aux actes argumentatifs, leur conférant ainsi une plus grande force persuasive: la forme de présentation agit comme par résonance à la nature du raisonnement dont l'effet argumentatif se trouve amplifié. Ainsi, parmi les principaux schèmes argumentatifs dégagés dans le corpus, les propositions généralisantes qui ont fonction de thèse et de conclusion voient leur effet s'accroître par l'actualisation sous la forme d'aphorisme et de synthèse. Inversement, les arguments de nature inductive comme l'exemple accentuent leur effet particularisant en s'adjoignant des formes concrétisantes comme la narration, le discours rapporté et l'évocation des détails. Bref, ces diverses stratégies argumentatives consistent à créer une certaine redondance entre la forme et le fond, redondance qui nous fait parfois les confondre. C'est le cas de la combinaison prolepse/figuration, dont les deux membres sont si étroitement liés qu'on se demande s'il faut la considérer comme un type d'argument ou comme une technique de présentation.

CONCLUSION

*
* *

L'identification de tels schèmes dans le discours d'une seule informatrice constitue le point de départ d'une étude qu'il faudrait étendre à un plus grand nombre de locuteurs ainsi qu'à d'autres types de discours. En effet, puisque les réseaux argumentatifs sont le résultat de la rhétorique naturelle propre à l'informatrice, il faut se demander si cette habileté instinctive est la même pour tous les locuteurs et dans tous les types d'interaction ou si, au contraire, l'organisation argumentative varie en fonction de paramètres sociaux ou de situations communicationnelles spécifiques.

Enfin, la présence de schèmes argumentatifs dans la conversation quotidienne infirme, de façon manifeste, au moins deux affirmations répandues dans nos sociétés. D'abord, le discours oral n'est pas un objet confus et incohérent; il repose sur un système dont l'exploitation est régie par des règles que les locuteurs appliquent avec autant de rigueur que de finesse. Ensuite, les réalisations concrètes que nous observons au plan discursif sont le résultat d'opérations de pensée abstraites aussi complexes que sophistiquées; l'actualisation spontanée des schèmes argumentatifs témoigne de l'indéniable compétence des usagers à verbaliser leurs expériences intellectuelles.

Devant l'étendu et la complexité de ce système, l'analyste — dont la formation est principalement savante — risque plus souvent de se perdre que le locuteur.

BIBLIOGRAPHIE

ADAM, Jean-Michel (1993): *La description*, Presses Universitaires de France, Coll. Que sais-je?, 127 p.

ANSCOMBRE, Jean-Claude et Oswald DUCROT (1983): *L'argumentation dans la langue*, Bruxelles, Mardaga, 184 p.

APOTHÉLOZ, Denis (1984): «La hiérarchie des raisonnements», dans *Sémiologie du raisonnement*, J.-B. GRIZE (éd.), Berne, Peter Lang, p. 57-66.

ARISTOTE (1991): *Rhétorique*, Paris, Hachette, Coll. Le livre de poche, 407 p. Traduction française par Charles-Émile Ruelle (1833-1912).

AUCHLIN, Antoine et Angela FERRARI (1994): «Structuration prosodique, syntaxe, discours: évidences et problèmes», *Cahiers de linguistique française*, no 15, Université de Genève, p. 187-216.

AUSTIN, John L. (1962): *How to do things with words*, Oxford University Press. Traduction française (1970): *Quand dire c'est faire*, Paris, Seuil, 184 p.

BAKHTINE, Mikhaïl ([1929] 1977): *Le marxisme et la philosophie du langage*, Paris, Minuit, 233 p.

BALLY, Charles ([1944] 1965): *Linguistique générale et linguistique française*, Berne, Francke, 440 p.

BANGE, Pierre (1986): «Une modalité des interactions verbales: fiction dans la conversation», *DRLAV*, no 34-35, Paris, Centre de recherche de l'université de Paris VIII, p. 215-232.

BENVENISTE, Émile (1970): «L'appareil formel de l'énonciation», *Langages*, Paris, Didier Larousse, no 17, p. 12-18. Réédition (1974): *Problèmes de linguistique générale*, tome II, Paris, Gallimard, p. 79-88.

BERRENDONNER, Alain (1982): *Éléments de pragmatique linguistique*, Paris, Minuit, 247 p.

BRÈS, Jacques (1991): *La narrativité*, Belgique, Duculot, 201 p.

BOREL, Marie-Jeanne (1984): *Sémiologie du raisonnement*, J.-B. GRIZE (éd.), Berne, Peter Lang, p. 113-186.

BOREL, Marie-Jeanne, Jean-Blaise GRIZE et Denis MIÉVILLE (1983): *Essai de logique naturelle*, Berne, Peter Lang, 241 p.

BROWN, Penelope et Stephen C. LEVINSON ([1978] 1987): *Politeness. Some universals in language usage*, Cambridge, Cambridge University Press, 345 p.

Cahiers de linguistique française (1980 à 1996): no 1 à 17, Université de Genève.

DESSAINTES, Maurice (1960): *La construction par incidente (étude grammaticale et stylistique)*, Paris, D'Artrey, 253 p.

DUBOIS, Sylvie (1989): *Analyse sociolinguistique des particules d'extension dans le discours de Montréalais francophones*, mémoire de maîtrise, Université Laval, 107 p.

DUCROT, Oswald (1972): *Le dire et le dit*, Paris, Hermann, 237 p.

_____ (1980): *Les échelles argumentatives*, Paris, Minuit, 96 p.

_____ (1983): «Opérateurs argumentatifs et visée argumentative», *Cahiers de linguistique française*, no 5, Université de Genève, p. 7-36.

DUCROT, Oswald, *et al.* (1980): *Les mots du discours*, Paris, Minuit, 241 p.

DUCROT, Oswald, et Jean-Claude ANSCOMBRE (1983): *L'argumentation dans la langue*, Bruxelles, Mardaga, 184 p.

FONTANIER, Pierre ([1821] 1977): *Les figures du discours*, Paris, Flammarion, 505 p.

GADET, Françoise (1982): «L'analyse du discours et l'interprétation», *DRLAV*, no 7, Paris, Centre de recherche de l'université de Paris VIII, p. 107-133.

GAULMYN, Marie-Madeleine de (1992): «Grammaire du français parler, quelques remarques autour du discours rapporté», Actes du Congrès de l'ANEFLE, A.-M. Joussaud et J. Pétrissans (éd.), *Grammaire et français langues étrangères*, Grenoble, ANEFLE, p. 22-33.

GOFFMAN, Erving (1959): *The presentation of self in everyday life*, New York, Doubleday Anchor. Traduction française (1973): *La mise en scène de la vie quotidienne*. Tome I: La présentation de soi, Paris, Minuit, 251 p.

_____ (1967): *Interaction ritual: essays on face-to-face behavior*, New York, Doubleday. Traduction française (1974): *Les rites d'interaction*, Paris, Minuit, 230 p.

_____ (1971): *Relations in public*, New York, Harper and Row. Traduction française (1973): *La mise en scène de la vie quotidienne*. Tome II: Les relations en public, Paris, Minuit, 372 p.

_____ (1981): *Forms of talk*, Philadelphie, University of Philadelphia Press. Traduction française, 1987: *Façons de parler*, Paris, Minuit, 277 p.

GRÉSILLON, Arthur et Dominique MAINGUENEAU (1984): «Polyphonie, proverbe et détournement», *Langages*, no 73, Paris, Didier, p. 112-125.

GRICE, H. Paul (1979): «Logique et conversation», *Communications*, no 30, Paris, Seuil, p. 57-72.

GRIZE, Jean-Blaise (1990): *Logique et langage*, France, Ophrys, Coll. L'homme dans la langue, 153 p.

GÜLICH, Élisabeth (1970): *Makrosyntax der Gliederungssignale im gesprochenen Französisch*, München.

GÜLICH, Élisabeth (1986): «SOÛL c'est pas un mot très français. Procédés d'évaluation et de commentaire métadiscursifs dans un corpus de conversations en 'situations de contact'», *Cahiers de linguistique française*, no 7, Université de Genève, p. 231-258.

GÜLICH, Élisabeth et Thomas KOTSCHI (1983): «Les marqueurs de la reformulation paraphrastique», *Cahiers de linguistique française*, no 5, Université de Genève, p. 305-351.

KALLMEYER, Werner (1979a): «(Expressif) eh ben dis donc, hein! pas bien! zur Beschreibung von Exaltation als Interaktionsmodalität», *Bildung und Ausbildung in der Romania*, Kloepfer, Rolf *et al.* (éd.), Munich, p. 549-568.

KOTSCHI, Thomas (1986): «Procédés d'évaluation et de commentaires métadiscursifs comme stratégies interactives», *Cahiers de linguistique française*, no 7, Université de Genève, p. 207-230.

LABERGE, Suzanne (1977): *Étude de la variation des pronoms sujets définis et indéfinis dans le français parlé à Montréal*, thèse de doctorat, Université de Montréal.

LABOV, William (1972): *Sociolinguistic patterns*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press. Traduction française (1976): *Sociolinguistique*, Paris, Minuit, 458 p.

_____ (1972): *Language in the inner city*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press. Traduction française (1978): *Le parler ordinaire*, Paris, Minuit, 351 p.

LABOV, William et David FANSHEL (1977): *Therapeutic discourse: psychotherapy as conversation*, New York, Academic Press, 392 p.

LAFOREST, Marty (1992): *Le back-channel en situation d'entrevue*, Québec, Ciral, Université Laval, Coll. Recherches sociolinguistiques/2, 227 p.

_____ (1996): «De la manière d'écouter des histoires: la part du narrataire», *Autour de la narration*, Québec, Nuit Blanche éditeur, p 73-95.

LAFOREST, Marty et Guylaine MARTEL (1995): «L'usage spontané de l'argument d'autorité», *Les Actes du 62e Congrès international de linguistique romane*, Palerme, Italie.

LAFOREST, Marty et Diane VINCENT (1996): «Du récit littéraire à la narration quotidienne», *Autour de la narration*, Québec, Nuit Blanche éditeur, p 13-27.

LAFOREST, Marty, Diane VINCENT et Guylaine MARTEL (1995): «Le corpus de Montréal 1995: Adaptation de la méthode d'enquête sociolinguistique pour l'analyse conversationnelle», *Dialangue*, vol. 6, Université du Québec à Chicoutimi, p. 29-45.

LAURENDEAU, Paul (1986): «Oralité et théorie énonciative: *mettons* en québécois» *Présence francophone*, no 29, Université de Sherbrooke, p. 63-77.

LAURIN, Carole (1989): *La parenthèse discursive: une rupture stratégique de l'interaction verbale*, mémoire de maîtrise, Université de Montréal.

MAINGUENEAU, Dominique (1976): *Initiation aux méthodes de l'analyse du discours*, Paris, Hachette, 191 p.

MAINGUENEAU, Dominique (1986): *Éléments de linguistique pour le texte littéraire*, Paris, Bordas, 156 p.

MIÉVILLE, Denis (1984): «Un développement des systèmes logiques de Stanislaw Lesniewski», *Protothétique, Ontologie, Méréologie*, Berne, Francfort/M., New York, Peter Lang.

MOESCHLER, Jacques (1982): *Dire et contredire. Pragmatique de la négation et acte de réfutation dans la conversation*, Berne, Peter Lang, 220 p.

_____ (1985): *Argumentation et conversation. Éléments pour une analyse pragmatique du discours*, Paris, Hatier-Crédif, 203 p.

_____ (1986): «Connecteurs pragmatiques, lois de discours et stratégies interprétatives: *parce que* et la justification énonciative» *Cahiers de linguistique française*, no 7, Université de Genève, p. 149-167.

_____ (1988): «Pragmatique conversationnelle et pragmatique de la pertinence», *Cahiers de linguistique française*, no 9, Université de Genève, p. 65-85.

_____ (1989): *Modélisation du dialogue. Représentation de l'inférence argumentative*. Paris, Hermès, 266 p.

_____ (1991): «L'analyse pragmatique des conversations», *Cahiers de linguistique française*, no 12, Université de Genève, p. 7-30.

_____ (1992): «Théorie pragmatique, acte de langage et conversation», *Cahiers de linguistique française*, no 13, Université de Genève, p. 108-124.

MOESCHLER, Jacques et Nina DE SPENGLER (1982): «La concession ou la réfutation interdite, approches argumentative et conversationnelle», *Cahiers de linguistique française*, no 4, Université de Genève, p. 7-36.

MOESCHLER, Jacques et Anne REBOUL (1994): *Dictionnaire encyclopédique de pragmatique*, Paris, Seuil, 562 p.

MOLINIÉ, Georges (1992): *Dictionnaire de rhétorique*, Paris, Libraire générale française, Coll. Le Livre de Poche, 350 p.

MOREL, Mary-Annick (1985): «Étude de quelques réalisations de la fonction métadiscursive dans un corpus d'échanges oraux», *DRLAV*, no 32, Centre de recherche de l'université de Paris VIII, p. 93-116.

NØLKE, Henning (1989): «Pertinence et modalisateurs d'énonciation», *Cahiers de linguistique française*, no 11, Université de Genève, p. 105-126.

OUELLET, Bernard (1993): *Stratégies d'interviews et complétude dans les entrevues sociolinguistiques*, mémoire de maîtrise, Université Laval, 120 p.

_____ (1995): «Aphorismes et proverbes dans la conversation quotidienne», *Actes des neuvièmes Journées de linguistique*, Université Laval, CIRAL, p. 93-98.

_____ (1995): *Aphorismes, proverbes et énoncés proverbiaux dans la conversation quotidienne*, manuscrit.

PERELMAN, Chaïm et Lucie OLBRECHTS-TYTECA ([1958] 1988): *Traité de l'argumentation. La nouvelle rhétorique*, Éditions de l'Université de Bruxelles, 729 p.

PERRIN, Laurent (1989): «Bonheur et malheur des hyperboles», *Cahiers de linguistique française*, no 11, Université de Genève, p. 199-214.

_____ (1994): «Mots et énoncés mentionnés dans le discours», *Cahiers de linguistique française*, no 15, Université de Genève, p. 217-248.

_____ (1995): «Du dialogue rapporté aux reprises diaphoniques», *Cahiers de linguistique française*, no 16, Université de Genève, p. 211-240.

_____ (1996): *L'ironie mise en trope*, Paris, Kimé, 236 p.

Le Petit Robert 1, Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, (1991): Rédaction dirigée par A. REY et J. REY-DEBOVE, Paris, 2171 p.

REBOUL, Anne (1986): «L'interprétation des énoncés de fiction», *Cahiers de linguistique française*, no 7, Université de Genève, p. 27-41.

REBOUL, Olivier ([1984] 1990): *La Rhétorique*, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. Que sais-je?, 127 p.

REBOUL, Olivier et Jean-François GARCIA (1989): *Rhétorique(s)*, France, Presses Universitaires de Strasbourg, 142 p.

ROSSARI, Corinne (1994): *Les opérations de reformulation*, Berne, Peter Lang, 224 p.

ROULET, Eddy (1981): «Échanges, interventions et actes de langage dans la structure de la conversation», *Études de linguistique appliquée*, no 44, Paris, Didier, p. 7-39.

_____ (1986): «Complétude interactive et mouvements discursifs» *Cahiers de linguistique française*, no 7, Université de Genève, p. 193-210.

_____ (1987): «L'intégration des mouvements discursifs et le rôle des connecteurs interactifs dans une approche dynamique de la construction du discours monologique», *Modèles linguistiques*, no IX, Presses Universitaires de Lille, p. 19-31.

_____ (1989): «Des dimensions argumentatives du récit et de la description dans le discours», *Argumentation*, no 3, p. 247-270.

_____ (1991a): «Vers une approche modulaire de l'analyse du discours», *Cahiers de linguistique française*, no 12, Université de Genève, p. 53-81.

_____ (1991b): «Une approche discursive de l'hétérogénéité discursive», *Études de linguistique appliquée*, no 83, Paris, Didier, p. 117-130.

_____ (1991c): «Le modèle genevois d'analyse du discours: évolution et perspectives», *Pragmatics*, Vol. 7, no 2, p. 243-248.

ROULET, Eddy, Antoine AUCHLIN, Jacques MOESCHLER, Christian RUBATTEL et Marianne SCHELLING (1985): *L'articulation du discours en français contemporain*, Berne, Peter Lang, 272 p.

RUBATTEL, Christian (éd.) (1989): *Modèles du discours. Recherches actuelles en Suisse romande*, Berne, Peter Lang, 458 p.

SACKS, Harvey (1992): «Lecture 8», printemps 1967, *Lectures on conversation*, Vol. I, Cambridge, Blackwell, p. 685-692.

SACKS, Harvey et Emanuel A. SCHEGLOFF (1973): «Opening up closings», *Semiotica*, Vol. 8, no 4, The Hague, Mouton,.p. 289-327.

_____ (1974): «A simplest systematics for the organization of turn-taking for conversation», *Language, Journal of the Linguistic Society of America*, vol. L, no 4, p. 696-735.

SANKOFF, David, Gillian SANKOFF, Suzanne LABERGE et Marjorie TOPHAM (1976): «Méthodes d'échantillonnage et utilisation de l'ordinateur dans l'étude de la variation grammaticale», *Cahiers de linguistique de l'Université du Québec*, no 6, p. 85-125.

SCHEGLOFF, Emanuel A. (1972): «Notes on a conversational practice: formulating place», dans Sudnow, *Studies in Social Interaction*, New York, Free Press, p. 75-119.

_____ (1979): «The relevance of repair to syntax-for-conversation», in *Syntax and semantics*, Talmy Givòn Éd., New York, Academic Press, p. 261-286.

_____ (1980): «Preliminaries to preliminaries: "can I ask you a question?", *Sociological Inquiry*, no 50, Toronto, Alpha Kappa Delta, p. 104-152.

SCHEGLOFF, Emanuel A., Gail JEFFERSON et Harvey SACKS (1977): «The preference for self-correction in the organization of repair in conversation», *Language*, no 53, Baltimore, USA, Waverly Press, p. 361-382.

SCHIFFRIN, Deborah (1987): *Discourse markers*, Cambridge University Press, 364 p.

SCHÜTZ, Alfred (1962): *Collected papers*, T.I., La Haye, Nijhoff.

SEARLE, John R. (1972): *Les actes de langage: essai de philosophie du langage*, Paris, Hermann, 261 p.

_____ (1979): *Expression and meaning*. Traduction française, 1982: *Sens et expression*, Cambridge University Press, 243 p.

SETTEKORN, Wolgang (1977): «Pragmatique et rhétorique discursive», *Journal of Pragmatics*, no 1, North-Holland Publishing Company, p. 195-209.

SINCLAIR, John McHardy et Richard Malcolm COULTHARD (1975): *Towards an analysis of discourse: the English used by teachers and pupils*, London, Oxford University Press, 163 p.

TANNEN, Deborah (1989): Talking voices: repetition, dialogue, and imagery in conversational discourse, Cambridge University Press, 240 p.

_____ (1994): *Approaches to discourse*, Cambridge USA, Blackwell, 470 p.

TARALLO, F. *et al.* (1990): «Rupturas na ordem de adjacência canônica no português falado», in A. de Castilho (ed.), *Gramática do Português Falado*, Vol. 1, A ordem , Campinas: Editora da Unicamp/FAPESP, p. 29-62.

THIBAULT, Pierrette et Michèle DAVELUY (1989): «Quelques traces du passage du temps dans le parler des Montréalais, 1971-1984», *Language, Variation and Change*, no 1, Cambridge University Press, p. 19-45.

BIBLIOGRAPHIE

THIBAULT, Pierrette et Diane VINCENT (1990): *Un corpus de français parlé*, Québec, Université Laval, Coll. Recherches sociolinguistiques/2, 145 p.

Travaux du Centre de Recherches Sémiologiques (1970-1996), Université de Neuchâtel.

VANDERVEKEN, Daniel (1988): *Les actes de discours*, Liège, Mardaga, 226 p.

VIGNAUX, Georges (1976): *L'argumentation. Essai d'une logique discursive*, Genève, Droz, 338 p.

_____ (1988): *Le discours acteur du monde. Énonciation, argumentation et cognition*, Gap, Ophrys, 243 p.

VINCENT, Diane (1991): «Quelques études sociolinguistiques de particules discursives», *Revue québécoise de linguistique théorique et appliquée*, vol. 10, no 3, p. 41-59.

_____ (1993a): *Les ponctuants de la langue et autres mots du discours*, Québec, Nuit Blanche éditeur, 168 p.

_____ (1993b): «The sociolinguistics of exemplification in spoken French in Montréal», *Language, Variation and Change*, no 4, Cambridge University Press, p. 137-162.

_____ (1994): «Le recours à l'exemple dans la langue spontanée», *Travaux de linguistique*, no 28, Belgique, Duculot, p. 93-111.

_____ (1995a): «Du dialogue au soliloque: des interactions plus ou moins conversationnelles», *Cahiers de linguistique française*, no 16, Université de Genève, p. 53-81.

_____ (1995b): «Remarques sur *par exemple* en français québécois», *Le français moderne*, vol. 63, no 1, p. 55-71.

_____ (1996): «La racontabilité du quotidien», *Autour de la narration*, Québec, Nuit Blanche éditeur, p. 29-45.

VINCENT, Diane (1997): «"Est-ce que je peux te raconter une histoire?": Sur la pertinence de la méthodologie de Harvey Sacks pour l'analyse conversationnelle», Le dialogigue, Berne, Peter Lang, p. 207-216.

VINCENT, Diane et Sylvie DUBOIS (1996): *Le discours rapporté au quotidien*, Québec, Nuit Blanche éditeur, Coll. Langage et pratiques discursives.

VINCENT, Diane et Troy HEISLER (1998): «La concession et les marqueurs de concession dans la langue parlée», manuscrit.

LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX

CHAPITRE 1

Figure 1.1	Structure hiérarchique de l'exemple (13)	23

CHAPITRE 2

Tableau 2.1	La subdivision des développements en mouvements argumentatifs	45
Tableau 2.2	La longueur des développements et des mouvements argumentatifs en actes discursifs	45
Tableau 2.3	Le marquage des mouvements argumentatifs	47
Figure 2.1	Composition argumentative de l'exemple (8')	55
Tableau 2.4	Les modèles de structure argumentative	56
Figure 2.2	Structure hiérarchique du développement #7	59
Figure 2.3	Structure argumentative générale du développement #7	61
Figure 2.4	Structure argumentative détaillée du développement #7	70

CHAPITRE 3

Tableau 3.1	La conséquence quasi-logique	77
Tableau 3.2	La comparaison quasi-mathématique	80
Tableau 3.3	L'argumentation quasi-logique	83
Tableau 3.4	L'argument d'autorité	87
Tableau 3.5	L'argumentation fondée sur la structure du réel	87
Tableau 3.6	L'argumentation qui fonde la structure du réel	92
Tableau 3.7	Les procédés de liaison	93
Tableau 3.8	La dissociation notionnelle	97
Tableau 3.9	La rupture de liaison	99
Tableau 3.10	Les procédés de dissociation	103
Tableau 3.11	Les types d'arguments	104
Tableau 3.12	Classification des types d'arguments	105

CHAPITRE 4

Tableau 4.1	Les techniques de présentation qui suggèrent un choix	118
Tableau 4.2	Les techniques de la présence qui procèdent par la concrétisation	129
Tableau 4.3	Les techniques de la présence qui procèdent par l'abstraction	136
Tableau 4.4	Les techniques de la présence qui procèdent par la généralisation	139
Tableau 4.5	Les techniques de présentation qui accroissent la présence	142
Tableau 4.6	Les techniques de présentation qui harmonisent l'interaction	149
Tableau 4.7	La parenthèse	153
Tableau 4.8	Les techniques de présentation	154
Tableau 4.9	Classification des techniques de présentation	155

CHAPITRE 5

Tableau 5.1	Les 55 combinaisons significatives	161
Figure 5.1.	Le schème argumentatif impliquant la thèse et la conclusion	163
Figure 5.2.	Les schèmes argumentatifs impliquant les types d'arguments	165
Figure 5.3.	Les schèmes argumentatifs impliquant les techniques de présentation	175

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS vii

INTRODUCTION 1

CHAPITRE 1
Interaction, conversation et argumentation 9

1.1. L'interaction 9

1.2. La conversation 12
1.2.1. Le modèle genevois de structure hiérarchique 13
a) L'échange 13
b) L'intervention 18
c) L'acte discursif 19

1.3. L'argumentation 26
1.3.1. Anscombre et Ducrot: l'acte d'argumenter 27
1.3.2. Grize: la logique naturelle 28
1.3.3. Le discours de type argumentatif 30
1.3.4. La structure argumentative 32

CHAPITRE 2
La structure argumentative 37

2.1. La décomposition du corpus 37
2.2. L'identification des développements argumentatifs 38
2.3. La subdivision en mouvements argumentatifs 41
2.4. Les structures argumentatives 47
2.5. Des actes discursifs aux actes argumentatifs 56

CHAPITRE 3
Les types d'arguments 73

3.1. Les procédés de liaison 73
3.1.1. L'argumentation quasi-logique 73
a) La conséquence quasi-logique 75
b) La liaison partie/tout 78
c) La comparaison quasi-mathématique 78
d) L'équation quasi-mathématique 80
e) La référence quasi-mathématique 82

3.1.2. L'argumentation fondée sur la structure du réel 83
a) La liaison symbolique 83
b) L'argument d'autorité 84

3.1.3. L'argumentation qui fonde la structure du réel 87
a) L'exemple 88
b) L'analogie 90
c) La prise à témoin 91

3.2. Les procédés de dissociation 94
3.2.1. La dissociation notionnelle 95
3.2.2. La rupture de liaison 97
3.2.3. La prolepse 99

CHAPITRE 4
Les techniques de présentation 109

4.1. Les techniques de présentation qui rendent compte d'un choix 109
4.1.1. La présence 111
4.1.2. L'ouverture 113
4.1.3. La hiérarchie 114
4.1.4. Le domaine de réalité 116

4.2. Les techniques de présentation qui accroissent la présence 118
4.2.1. Les procédés de concrétisation 119
a) La narration 119
b) L'évocation des détails 120
c) Le discours rapporté 121
d) La description 124

196

e) La répétition 125
f) La reprise 126

4.2.2. Les procédés d'abstraction 129
a) L'antithèse 131
b) L'hyperbole 132
c) La métaphore 133
d) La métonymie 134
e) La pseudo-tautologie 134
f) L'onomatopée 135

4.2.3. Les procédés de généralisation 136
a) La synthèse 137
b) L'aphorisme 137

4.2.4. L'évaluation 140

4.3. Les techniques de présentation qui harmonisent l'interaction 143
4.3.1. La recherche d'approbation discursive 144
4.3.2. La figuration 146

4.4. La parenthèse 150

CHAPITRE 5
Les schèmes argumentatifs 159

5.1. Les combinaisons significatives comprenant la thèse et la conclusion 162
a) Schème 1: les fonctions de thèse et de conclusion et les procédés de généralisation 162

5.2. Les combinaisons significatives comprenant les types d'arguments 164
a) Schème 2: l'argumentation quasi-logique et les techniques qui suggèrent un choix 166
b) Schème 3: l'argumentation quasi-mathématique et les procédés d'évaluation 167
c) Schème 4: l'argumentation fondée sur le réel et les techniques d'accroissement de la présence 168
d) Schème 5: l'argumentation qui fonde le réel et les procédés de concrétisation 169

e) Schème 6: l'argumentation qui fonde le réel et les techniques qui suggèrent un choix 170
f) Schème 7: l'argumentation par dissociation et les procédés de concrétisation 172
g) Schème 8: l'argumentation par dissociation, les techniques d'harmonisation de-l'interaction et la parenthèse 172

5.3. Les combinaisons significatives comprenant les techniques de présentation 174
a) Schème 9: Les procédés de concrétisation et les procédés de généralisation 174
b) Schème 10: Les procédés de concrétisation entre eux 176
c) Schème 11: Les procédés de concrétisation et les procédés d'abstraction 177
d) Schème 12: Les procédés de concrétisation et les techniques qui suggèrent un choix 178
e) Schème 13: Les procédés de concrétisation et la parenthèse 178

CONCLUSION 181

BIBLIOGRAPHIE 185

LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX 193

TABLE DES MATIÈRES 195

Au quotidien, les locuteurs font montre d'une habileté toute naturelle à utiliser les raisonnements et les procédés pour construire une argumentation adaptée à la situation de communication. Une telle faculté tombe dans le champ de ce qu'il faut appeler la ***rhétorique naturelle****.*

Par opposition à la rhétorique savante, qui relève d'un savoir érudit ou scolaire, la rhétorique naturelle se développe au fil des contacts avec les autres. L'analyse détaillée de productions discursives orales permet de reconnaître des schémas argumentatifs d'une grande cohérence et d'une grande complexité. Elle révèle chez le locuteur, une compétence naturelle à exploiter adéquatement, à doser et à articuler pertinemment l'ensemble des procédés argumentatifs.

Par-dessus tout, l'analyse de la rhétorique naturelle montre que le discours de «la petite vie» n'a d'ordinaire que le propos.